ŒUVRES DE HENRI LE CHARPENTIER

MÉLANGES

HISTORIQUES

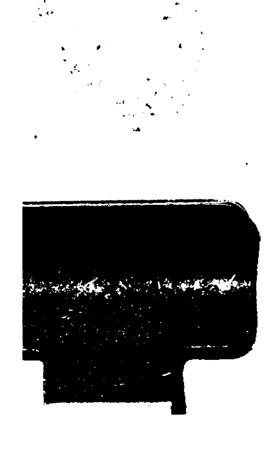
SUR PONTOISE



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1886



MÉLANGES HISTORIQUES

SUR PONTOISE

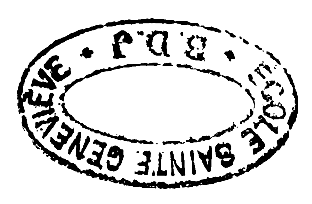
ŒUVRES DE HENRI LE CHARPENTIER

MÉLANGES

HISTORIQUES

SUR PONTOISE

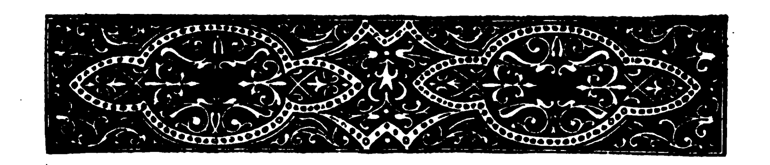




PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1886



NOTICE

SUR LES ŒUVRES

DE

HENRI LE CHARPENTIER

La pensée de réunir un certain nombre de publications éparses de Henri Le Charpentier dans un opuscule destiné à être offert à ses nombreux amis a été inspirée par un sentiment de profonde vénération pour sa mémoire.

Pour répondre à d'intimes sollicitations et nous associer personnellement à ce pieux souvenir, nous avons résolu de passer en revue, dans quelques pages qui serviront d'introduction au présent volume, l'œuvre entière de l'homme utile et méritant que la mort a moissonné à la fleur de l'âge, dans la pleine maturité de son talent.

Les travaux de Henri Le Charpentier, exécutés dans une période de 22 années (1861-1883), sont abondants

et variés. Son œuvre peut être donnée en exemple à tous ceux qui ont au cœur l'amour des sciences historiques, le culte de la tradition et la passion de l'histoire locale.

Enfant de Pontoise [1], plein d'affection pour sa ville natale, il a consacré toutes ses forces intellectuelles à l'étude des annales de sa patrie : sa pensée, ses recherches, ses travaux, ses publications se rattachent presque exclusivement à l'histoire de la capitale du Vexin Français. Raconter les grands et les petits événements du passé, reconstituer les institutions disparues, relever les monuments détruits, parler des anciens — aussi bien des superbes que des humbles — rappeler leurs débats, leur langage, leurs mœurs, montrer leurs misères et leurs joies, rechercher l'origine de toute chose : de la vieille maison et de la vieille rue, du mobilier ancien, du dicton populaire, recueillir les saines traditions ; tel était son programme. Intéresser les générations présentes et futures aux évolutions des générations passées, agrandir le domaine des connaissances historiques de la contrée, vulgariser la science, honorer la vérité ; tel était son but.

Le programme a-t-il été réalisé ? Le but a-t-il été atteint ? Une excursion rapide à travers l'œuvre entière de Henri Le Charpentier nous mettra à même de répondre à ces questions. Ses publications ont paru sous trois formes : le Livre, la Revue, le Journal ; c'est dans cet ordre et sous ce triple aspect que nous allons les examiner.

(1) Henri Le Charpentier, né à Pontoise, le 22 Septembre 1839, est décédé, frappé d'une congestion cérébrale, le 28 Janvier 1884. Il était âgé de 45 ans et n'avait jamais quitté sa ville natale. Voir sa Notice biographique dans les *Mémoires de la Société Historique de Pontoise et du Vexin*, t. VI, et les articles nécrologiques du journal *l'Écho Pontoisien* des 31 Janvier et 7 Février 1884 ; du journal *Le Vexin* du 3 Février 1884 ; du *Républicain de Pontoise* du 6 Février 1884, et du *Courrier de Versailles* du 21 Février 1884.

I. — LE LIVRE

Les livres publiés par Henri Le Charpentier, sous divers formats, depuis l'in-4° jusqu'à l'in-12, sont au nombre de sept. Ils sortent tous, sauf la réimpression de Noël Taillepied, des presses de M. A. Pâris, imprimeur à Pontoise, et sont d'une remarquable exécution typographique.

En voici la nomenclature :

1876. — Les Antiquités et Singularités de la Ville de Pontoise, réimpression de Noël Taillepied.

1878. — Journal d'un Bourgeois de Gisors [1588-1617].

1878. — La Ligue a Pontoise.

1880. — Les Jésuites a Pontoise.

1881. — En revenant de Pontoise.

1882. — Calendrier historique de Pontoise.

1882. — Collection sur Pontoise.

Les deux publications qui figurent en tête de cette liste ont été entreprises avec le concours de MM. Fitan et François. En rééditant *Les Antiquitez* de Noël Taillepied et en publiant, pour la première fois, le *Journal d'un Bourgeois de Gisors*, Henri Le Charpentier et ses collaborateurs n'ont point eu en vue une œuvre mercantile; leur but unique et louable a été de mettre libéralement à la disposition du public; d'une part, un livre rarissime, l'une des sources les plus anciennes et les plus sûres de l'histoire du vieux Pontoise; et, d'autre part, le texte authentique d'un manuscrit inaccessible, plein de curieuses révélations sur les événements historiques de la fin du XVI[e] siècle, dans le Vexin Normand.

Les préfaces que Henri Le Charpentier a consacrées à ces utiles publications sont remarquables par les renseignements inédits, par les détails biographiques et bibliographiques, par les commentaires variés et piquants qui y abondent.

Il a enrichi particulièrement la réédition de Noël Taillepied de curieuses recherches sur la vie, sur les œuvres, sur les amis, sur le lieu de naissance et de décès du lecteur en théologie du couvent des Cordeliers de Pontoise. Personne avant lui n'avait donné un travail d'ensemble aussi important et aussi complet sur cet érudit franciscain.

Malgré l'abondance et la variété de ses communications, l'auteur de la préface de la réédition de Noël Taillepied déclare modestement « qu'il n'a pas la pré» tention d'avoir dit le dernier mot sur ce sujet, » et il ajoute ces paroles qui donnent une idée de ses scrupules et de sa sincérité : « Je désire que de nouveaux » chercheurs, plus heureux ou plus patients, mettent » en lumière les points de cette étude restés dans » l'ombre. »

Au nombre de ces rares points noirs, il faut inscrire la question, controversée et indécise, de l'état social de la famille Taillepied et du lieu de sa résidence. L'abbé Trou fait naître Noël Taillepied à Pontoise, d'une famille bourgeoise ; l'Annuaire de la Noblesse l'inscrit parmi les personnages de distinction issus de la noble maison de Taillepied, d'origine normande. Nous ne sommes point en mesure de trancher la question ; mais, en réponse à l'invitation ci-dessus formulée, et à titre d'humble contribution à son éclaircissement, nous apporterons trois documents inédits, récemment découverts par nos soins, qui nous paraissent offrir aux chercheurs des détails et des aperçus nouveaux, et que nous nous faisons un devoir d'ajouter au dossier si important formé par Henri Le Charpentier.

Il s'agit de trois contrats existant, au XVI[e] siècle, aux

minutes de Me Levasseur, alors notaire à Pontoise, et dont nous donnons ici le sommaire. (1)

Par le premier contrat, daté du 29 juillet 1564, « *Nicolas Taillepied,* marchant, demourant à Meullent, » confesse avoir baillé et délaissé, comme apprentis » *Michel Taillepied,* son fils... à Jehan Hardy, marchant » mercier demourant à Pontoyse... »

Par le deuxième contrat daté du « tiers jour » de novembre 1564 « Jehanne Dargennes, veufve de feu » *Symon Taillepied,* dame de soy, demourant à Arblay » renonce au profit de Nicolas Dargennes marchand demeurant à Pontoise « a tous et tels droicts, parts et » portions des héritages... quy appartenoient à feu Dar- » gennes son père... » et qui sont situés à Pontoyse « au » Faux-Bourg d'Ennery... rue de la Charonnerÿe. »

Par le troisième contrat en date du 27e jour d'octobre 1568 « *Charles Taillepied,* cordier, demourant à Arblay, » de sa bonne vollonté... et en considération des services » et autres advançements à luy faicts par Jehanne » Dargennes sa mère » lui lègue en usufruit, pour le cas « où il allast de vÿe a trespas, avant sa dicte mère, » la moitié de tous et chacun des acquetz et conquetz « immeubles que le dict Charles Taillepied a par cy » devant faicts. »

Si on veut bien remarquer que toutes les personnes, dénommées en ces contrats, sont contemporaines de Noël Taillepied, qu'elles « font leurs affaires » et qu'elles possèdent des biens à Pontoise, on sera conduit à rattacher l'origine du savant cordelier à ces familles du pays. Henri Le Charpentier a signalé, dans sa préface, un certain Taillepied qui exerçait, à Cergy, en 1612, les fonctions de notaire-tabellion pour les bénédictins

(1) Nous reproduisons le texte complet de ces contrats à la fin du présent volume. On y trouvera également deux autres pièces extraites des archives du notariat pontoisien qui mentionnent le nom de Taillepied en 1533 et en 1542, sous le règne de François Ier.

de l'abbaye de Saint-Denis, seigneurs du lieu; en rapprochant ce renseignement de ceux qui précèdent et en poursuivant ces pistes, avec persévérance, dans nos archives, il nous semble qu'on ne peut manquer de retrouver finalement l'origine certaine du célèbre historien des *Antiquités et singularités de la Ville de Pontoise.*

La préface du *Journal d'un Bourgeois de Gisors* se recommande, de son côté, par des détails bibliographiques et paléographiques pleins d'intérêt. On sent en la lisant la vive et délicate passion de l'auteur pour le livre, pour la reliure, pour l'autographe, pour les vieilles écritures, dont il relève des *fac-simile;* pour les *ex libris* dont il suit la trace avec le flair d'un habile chasseur. Le livre est orné d'un beau portrait du duc de Longueville, gouverneur de la Normandie et de la Picardie, d'après l'estampe de Nanteuil. On y trouve aussi une carte, très rare, du Vexin Français-Normand du commencement du XVII[e] siècle.

La *Ligue* et les *Jésuites* à Pontoise qui suivent ces publications appartiennent à l'initiative personnelle et sont le fruit exclusif du travail de Henri Le Charpentier.

La Ligue à Pontoise est son œuvre maîtresse. C'est une étude approfondie et brillante des événements considérables qui se sont accomplis dans la capitale du Vexin Français, lors de la prise de cette Cité, en 1589, par les armées royales; de sa reprise, en 1590, par les Ligueurs et de sa soumission finale en 1594.

L'auteur de *La Ligue,* après avoir rappelé, dans un Memento chronologique très précis et très correct, les phases principales de l'histoire de Pontoise pendant le demi-siècle qui a précédé le siège et montré par quels grands côtés ces pages de nos annales privées se rattachent à l'histoire générale, entreprend la description des approches et des défenses de la Ville, détermine les emplacements occupés par l'armée assiégeante et nous introduit dans la place.

Ici commence le récit émouvant du premier siège qui mit aux prises, en 1589, d'un côté : l'armée des Ligueurs, unis aux Pontoisiens, sous le commandement du baron d'Alincourt ; et, d'autre côté, les soldats de Henri III, associés aux troupes aguerries du Béarnais, commandés par ces deux princes. L'historien scrupuleux de ces combats sanglants, entrant dans tous les détails de la lutte, nous fait assister à la ruine des fortifications de la Ville, à l'effondrement de l'église Notre-Dame et aux épisodes tragiques de la guerre des rues. Il nombre les *pistolades* et les arquebusades échangées entre les combattants, donne la liste des blessés et la nature de leurs blessures ; signale l'effroi des habitants, la débandade des autorités, la rapacité des vainqueurs ; fait le dénombrement des réquisitions, chiffre l'impôt de guerre et dresse, par quartier et par individu, l'état de sa répartition. C'est un tableau saisissant des horreurs de la guerre civile ; et c'est, en même temps, une mine de renseignements précieux pour servir à l'étude de l'histoire de Pontoise à la fin du XVIe siècle.

La suite des événements : la reprise de la Ville par Mayenne, les négociations pour sa soumission à Henri IV, le rétablissement de l'ordre, sont traités avec la même abondance de détails et avec la même exactitude. L'auteur a lu tous les mémoires, fouillé toutes les archives du temps, et compulsé la correspondance si volumineuse et si attrayante de Henri IV. Éclairé par ces études, le jugement qu'il porte sur les hommes, sur les événements et sur les mouvements de l'esprit public se recommande par sa sagesse et son impartialité.

Cette utile publication, qu'il espérait faire suivre d'un travail étendu sur les événements de la guerre de Cent-Ans, à Pontoise, a été enrichie de nombreuses illustrations parmi lesquelles figurent des portraits, des dessins, des plans, des *fac-simile*, d'une très grande rareté et d'une très belle exécution. Elle a recueilli les suffrages des hommes compétents et mérité à son auteur

les plus flatteuses récompenses. Le Conseil général de Seine-et-Oise a attribué au livre le Prix Comartin et le Ministre de l'Instruction publique a décerné à l'auteur les palmes d'officier d'Académie.

Le volume suivant, intitulé : *Les Jésuites à Pontoise,* pour être moins bien mis, moins orné, moins luxueux, n'en est pas moins un livre excellent et de tous points recommandable. On peut dire qu'avant sa publication l'établissement ancien des Jésuites dans la cité pontoisienne était à peu près inconnu. On remarque en effet que Dom Duplessis et l'abbé Trou en ont à peine signalé l'existence. Frappé de cet oubli, — peut-être de cet ostracisme — Henri Le Charpentier a entrepris de restituer à notre histoire locale une de ses vieilles institutions disparues; et, dans son intéressante monographie, il nous initie à tous les événements qui ont marqué le séjour de la célèbre Compagnie dans notre ville pendant une période de 169 années (1593-1762).

L'auteur, au moyen de vues et de plans anciens, heureusement découverts et fidèlement reproduits, commence par rétablir sur leurs emplacements primitifs, les deux résidences successives des PP. Jésuites et par réédifier leur église; puis, toujours prodigue de détails, il nous montre leurs démêlés avec MM. de l'Hôtel-de-Ville, leurs luttes avec le clergé séculier, leurs procès avec les Dames de l'Hôtel-Dieu, leurs puissants protecteurs et leurs tenaces adversaires; leurs tentatives toujours répétées et toujours infructueuses pour s'emparer de la direction du collège, la composition de leur personnel, leurs travaux spirituels, leur budget, la liste de leurs *étrennes,* leur *état de catholicité,* leur importante bibliothèque et leurs richesses artistiques, parmi lesquelles figurait au premier plan, le célèbre tableau de Jouvenet qui orne aujourd'hui le banc-d'œuvre de l'église Saint-Maclou de Pontoise.

Les anecdotes piquantes et les documents inédits abondent dans ce curieux volume.

N'est-elle pas très plaisante cette scène à tiroirs, qui se joue à l'abbaye de Maubuisson, en 1619, à l'occasion de l'introduction de la réforme dans ce monastère; scène où l'on voit les deux abbesses rivales : la mère Arnauld et Angélique d'Estrées s'expulser réciproquement, à un jour d'intervalle, de la royale abbaye; et se réfugier tour à tour, suivies de leurs religieuses et de leur confesseur, chez les PP. Jésuites de Pontoise, ravis de leur donner asile? A n'envisager ce singulier événement qu'au point de vue du caractère des Jésuites, ce qu'il faut constater, non, peut-être, sans quelque étonnement, c'est la mansuétude qui les anime et qui leur permet d'accueillir avec un égal empressement, sinon avec une égale sympathie, l'abbesse légitime et l'abbesse révoltée; ce qu'il faut remarquer, c'est leur façon de tenir toujours ouverte à tous venants, qu'ils soient Jansénistes ou gallicans, la grande porte de leur maison. On a émis des maximes bien diverses sur l'ouverture et sur la fermeture des portes. Un poète charmant a dit : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; les diplomates prétendent qu'une porte doit rester entre-bâillée, les égoïstes et les méchants s'écrient d'un ton renfrogné : fermons nos portes! De toutes ces formules la plus large, la plus généreuse et la plus habile c'est assurément celle que professent et pratiquent les Pères Jésuites de Pontoise et qui peut s'exprimer ainsi : Il faut qu'une porte reste toujours ouverte.

Du côté des documents inédits, nous aimerons à signaler, parmi beaucoup d'autres pièces du plus haut prix, l'*État de catholicité* reproduit *in extenso* dans l'*histoire des Jésuites*; cet État curieux, destiné à rester secret, que M. de La Forest, procureur du Roi, appelle, non sans malice, *le Catholicon d'Espagne pour la ville de Pontoise*. Voici quelques lignes extraites de ce document :

Mr Soret, receveur des décimes. Il en agit poliment avec nous et nous aime peu.

Mlle Seigneur, nièce des PP. Seigneur, fille fort sensible aux politesses, etc.

Mr Demonthiers, lieutenant général, et son frère chevalier de Saint-Louis, l'un et l'autre sont polis, mais se déclarent pour n'aimer pas les Jésuites.

Mr Fossard, gentilhomme, amy des Jésuites; sa femme nous aime encore plus.

M. de La Forest, il passe pour Janséniste; il en use bien avec nous.

Maubuisson, c'est une maison bien gâtée, nous n'y paraissons jamais.

M. de Saint-Liébault, Lieutenant de Police; il faut le ménager.

Les supérieurs de la maison changeant très souvent de résidence, ces notes étaient vraisemblablement destinées à éclairer les nouveaux venus sur les dispositions des notabilités du pays envers leur établissement. Comme un personnage de notre temps commentait, un jour, ces petits papiers, devant Henri Le Charpentier, avec plus d'amertume que de raison, ce dernier lui répliqua : — Si on fouillait, aujourd'hui, à l'improviste, dans les archives secrètes de certaines administrations départementales, croyez-vous qu'on n'y trouverait que des révélations aussi anodines? — Le personnage sourit et se tut.

Nous ne prolongerons pas davantage l'examen d'un petit livre bien fait, très concis, très précis, très instructif, très impartial et dont les extraits qui précèdent signalent suffisamment l'attrait et le mérite.

Nous avons eu la page d'histoire et la monographie; voici maintenant la chronique. Dans un opuscule sans prétention qui a pour titre : *En revenant de Pontoise,* Henri le Charpentier s'est proposé de rechercher le sens et de fixer l'origine historique du dicton populaire qu'on jette à tout propos — non sans embarras pour plus d'un — à la tête des Pontoisiens.

En l'absence d'un document authentique fixant nettement l'origine historique du dicton, le premier travail

qui s'imposait au chercheur c'était la détermination précise du texte de la locution proverbiale. Cette partie de la recherche, comme il arrive presque toujours en cette matière, abonde en formules variées, indécises et contradictoires. La question, toutefois, peut se réduire à ces deux termes généraux : on a l'air de revenir de Pontoise; ou bien : on a l'air d'un Revenant de Pontoise. Le premier terme s'applique, d'un ton moqueur, à un homme qui tombe dans l'étonnement en apprenant une chose que tout le monde sait; la deuxième version vise un misérable hâve, décharné, effaré, décrépit dont l'apparition sinistre rappelle la tête de Méduse.

Henri Le Charpentier a interrogé dans une enquête étendue et scrupuleuse, pleine de dépositions originales, les divers auteurs qui se sont prononcés sur le sens à donner au proverbe. La plupart des déposants se déclarent pour la signification plaisante; quelques-uns, seulement, pour le revenant effaré, pour la tête de Méduse.

Parmi ces derniers il faut citer Merville, écrivain pontoisien du commencement du XIXe siècle, auteur des *Oubliettes du château de Pontoise* (1), qui imagine, dans ce livre incohérent mais curieux, bâti sur des anachronismes étranges, un Revenant de Pontoise aussi funèbre qu'invraisemblable.

Après l'enquête sur la signification du proverbe, nous assistons à l'enquête sur ses origines historiques. Les déposants, s'emparant d'un certain nombre d'événements marquants de nos annales pontoisiennes, se plaisent à retrouver cette origine : qui, dans des chroniques fabuleuses du temps de la féodalité; qui, dans les épisodes de la guerre de Cent-Ans; qui, dans les mesures de

(1) Henri Le Charpentier fait précéder son étude sur le dicton pontoisien de la réédition du roman de Merville, qu'il accompagne de spirituels commentaires, et qu'un jeune artiste d'origine pontoisienne a illustré, pour la circonstance, de dessins originaux.

police pratiquées au XVIIe siècle, en temps de peste; qui, enfin, dans le retour à Paris des membres du Parlement exilés à Pontoise.

Pour que le dossier de l'enquête soit complet, nous y joindrons, à titre de renseignement et sans tirer à conséquence, quelques pièces curieuses et peu connues qui ont leur place toute marquée dans le chapitre des hypothèses relatives à l'origine du dicton.

Hippolyte Cocheris, dans ses savantes annotations du livre de l'abbé Lebeuf sur l'*Histoire du Diocèse de Paris* (1), rapporte le fait suivant :

« En 1497, le 20 avril, Jean Le Clerc, avocat-maire de » la justice de Saint-Magloire de Charonne, prononça une » sentence contre la truye qui avait mangé le menton d'un » enfant, lequel en mourut. Il la condamna à être assommée » et ses chairs distribuées aux chiens; et, à l'égard du pro- » priétaire de la truye, il ordonna que luy et sa femme » iroient, à la Pentecôte, en Pélérinage à *Notre-Dame de* » *Pontoise*, où ils crieroient mercy, et dont ils rapporteroient » certificat. »

Sans médire des pèlerinages sérieux à Notre-Dame, dignes de respect, mais en admettant pour constant l'usage — historiquement constaté au XVe siècle — de certains pèlerinages grotesques à Pontoise, ne pourrait-on pas faire remonter jusque-là l'origine du proverbe et reconnaître, dans la mine béate et satisfaite des bons pénitents revenant de Pontoise avec leurs épouses et... leurs certificats, tous les éléments constitutifs d'une plaisante locution proverbiale?

Sous Louis XIII, le 11 novembre 1630, Richelieu, tombé en disgrâce, annonce lui-même son départ pour Pontoise (2), ville Royale dont il est seigneur engagiste

(1) T. IV, p. 184, paroisse de Charonne.

(2) Histoire de France par le P. G. Daniel. Paris, 1756, t. 14, p. 65.

et sur laquelle il a fait, par précaution, expédier ses bagages. A cette nouvelle que publie et dont se réjouit hautement Marie de Médicis, les puissants ennemis du cardinal s'empressent de se réunir. — Il faut l'exiler ! dit Marillac. — A la Bastille ! s'écrie Bassompierre. Mais Richelieu n'était pas parti. Sur le conseil du cardinal de La Vallette, lui rappelant le vieux proverbe : *Qui quitte la partie la perd,* il se rend à Versailles, voit le roi au petit palais (1), et la paix s'étant faite sans peine entre le souverain et son ministre, Richelieu reparaît le lendemain plus puissant et plus terrible que jamais; imposant sans miséricorde à ses ennemis la peine du talion : — A toi, Marillac, l'exil ! — A toi, Bassompierre, la Bastille ! — A vous tous fonctionnaires pusillanimes, gouverneurs infidèles, la prison et la disgrâce !

Le contre-coup de cet événement — qu'on a appelé : la journée des dupes, bien que l'épisode principal se soit passé la nuit — n'a pas tardé à se faire sentir dans tout le royaume, et à jeter la terreur parmi les nombreux imprudents qui, à la première nouvelle du départ du maître pour Pontoise, s'étaient trop empressés de se réjouir de sa chute. — Est-ce que cette frayeur générale de l'apparition vengeresse du Revenant de Pontoise ne nous donne pas, cette fois-ci encore, mais dans la manière noire, les éléments du dicton Pontoisien ?

Au commencement du XVIIIe siècle, le cardinal Dubois, consulté par le Régent sur son projet de convoquer les États-Généraux, s'empresse de le détourner de cette pensée et lui montre dans un curieux mémoire (2) les périls que ces assemblées font courir à l'autorité royale. « Ce danger écarté, quelle force, dit le ministre, pourrait s'opposer à la volonté du Roi ? Les Parlements... ?

(1) Palais récemment construit par Jacques Le Mercier, célèbre architecte, né à Pontoise.

(2) Réimpression de l'ancien *Moniteur,* Introduction, p. 91 et 92.

Ils ne peuvent faire que des remontrances dont on a raison dans un Lit de Justice. S'ils s'y soumettent, on est obéi; s'ils résistent, *on exile à Pontoise tout le corps du Parlement.* »

. . . . Alors on suscite contre lui la noblesse ou le clergé, ses ennemis naturels; on fait chanter des chansons; on fait courir des poésies plaisantes et fugitives; et l'opération, dont nous connaissons bien aujourd'hui la marche et les résultats, n'occasionne que des émotions légères qui n'ont aucun grave inconvénient, et le Parlement n'en est pas moins exilé pour avoir été désobéissant.

« On prend alors les jeunes conseillers qui dominent dans ce corps, par famine » : le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leurs maîtresses leur commandent impérieusement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouses : on enregistre donc, on obéit et *on revient.* Voilà toute la mécanique de ces circonstances; il serait bien dangereux de la changer.

Notons, sans aucune préoccupation de la mécanique des circonstances, que voilà encore des gens qui reviennent... de Pontoise, on les chansonne, on fait sur leur compte des poésies plaisantes et fugitives... Pourquoi n'y ferait-on pas des proverbes ?

C'est précisément ce que s'est demandé Henri Le Charpentier; et, après une étude attentive et minutieuse des événements qui ont accompagné et suivi les divers exils des Parlements à Pontoise, d'accord avec d'éminents auteurs, il a conclu que l'origine historique du dicton populaire se rattachait au souvenir de ces exils et prenait sa signification de la rentrée assez piteuse des parlementaires dans Paris.

Il est certain que la formule moqueuse : avoir l'air de revenir de Pontoise, caractérise à merveille la mine penaude de « Messieurs » retour de Pontoise, visés dans « la mécanique » du cardinal Dubois.

Ce n'est pas, toutefois, sans faire ses réserves que notre chroniqueur pontoisien s'est arrêté à cette solution. L'absence d'une citation quelconque du proverbe dans les diverses publications — sérieusement explorées par lui — des XVIIe et XVIIIe siècles, avait jeté des doutes dans son esprit et il déclare dans sa conclusion, avec une bonne foi qui l'honore, *qu'une certaine obscurité, bien difficile à dissiper,* continuera de planer sur la question.

La réserve était sage, ainsi qu'on va le voir. Une récente publication [1], qu'il n'a pu connaître, vient en effet de nous révéler, d'une façon précise, la véritable origine historique du dicton.

En l'année 1441, la ville de Pontoise étant au pouvoir des Anglais fut assiégée et délivrée par le roi Charles VII. Pendant les opérations du siège, — du 6 juin au 19 septembre — la ville fut plusieurs fois ravitaillée par les troupes du duc d'York, qui eurent à subir des pertes sérieuses. « Le duc d'York, dit M. de Beaucourt, n'avait » pas de quoi nourrir son armée, ses troupes mouraient » de faim ; aussi ne songeait-il qu'à regagner Rouen... [2] » à tel point — ajoute l'auteur dans un renvoi — que » quand les Anglais revinrent à Rouen, les hommes » avaient le visage tellement hâve, les chevaux avaient » une telle maigreur qu'on reconnaissait à première vue » ceux qui avaient fait la campagne. De là, dit Thomas » Basin, le dicton normand : *il a l'air de venir de* » *Pontoise.* »

M. J. Quicherat [3], citant textuellement la relation du siège de Pontoise, écrite en 1471 par Thomas Basin, évêque de Lisieux, rapporte les termes du proverbe :

(1) *Histoire de Charles VII*, par G. Du Fresne de Beaucourt, Paris, librairie de la Société Bibliographique, t. III, 1885.

(2) Id., t. III, p. 186.

(3) *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, publiée par J. Quicherat pour la Société de l'Histoire de France, 1885, t. Ier, p. 141.

Hic fert vultum Pontisaræ; et il ajoute dans une note :

« En Français : *Il a l'air de revenir de Pontoise*, dicton » sur l'origine duquel on a beaucoup disserté sans trouver » celle-ci. »

Ainsi, voilà une origine authentique et précise. Le dicton remonte à l'année 1441 ; — il est normand et vise des gens misérables. Thomas Basin, qui vivait sous Louis XI, en a recueilli en Normandie la tradition encore toute chaude et il l'a transmise à la postérité.

Est-ce le dernier mot de la question ?

Nous n'en jurerions pas ! A lire la page suivante, du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1), écrite en l'année 1419, 22 ans avant l'événement rapporté par Basin, bien des gens resteront convaincus que la priorité du proverbe — avec le sens lamentable que lui donnent d'ailleurs les normands — appartient aux parisiens.

256. Item, le penultime jour dudit moys (2), fut la feste Sainct Huistace, qui fut faicte moult joieusement, et l'endemain, jour Sainct Germain, tourna en si grant tribulacion que oncques fist feste ; car à dix heures, ainsi qu'ilz cuidoient [ordonner] d'aller jouer au Marais, comme coustume estoit, vint à Paris ung grant effroy, car, par la porte Sainct-Denis, quelque xx ou xxx personnes, si effroyez comme gens qui estoient, n'avoit guères, eschappez de la mort ; et bien y paroit, car les aucuns estoient navrez, les autres le cœur leur failloit de paour et de chault et de faing, et sembloient mieulx morts que vifs. Si furent artez à la porte et leur demanda on l'achoison dont grant douleur leur venoit, et ilz prindrent à larmoyer en disant : « Nous sommes de Pontoyse qui a esté à ceste journée, au matin, prinse des Angloys [pour certain], et puis ont tué, navré tout ce qu'ilz ont trouvé

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1405-1449), publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris par Alexandre Tuetey. Librairie Champion, 1881. — P. 126.

(2) Le 30 juillet 1419.

en leur voye, et bien se tient pour bien euré qui peut eschapper de leur main, car oncques Sarazins ne firent pis aux chrestiens qu'ilz font. » Et ainsi qu'ilz disoient et regardoient ceulx qui gardoient la porte devers Sainct-Ladre, et veoient venir grans tourbes de hommes, femmes et enfens, les ungs navrez, les autres despoulliez; l'autre portoit deux enfens entre ses bras ou en hostes, et estoient les femmes, les unes sans chapperon, les autres en un povre corcet, autres en leur chemise; povres prebstres qui n'avoient que leur chemise ou ung seurpeliz vestu, la teste toute descouverte, et en venant faisoient si grans pleurs, criz et lamentacions, en disant : « Dieu, gardez nous par vostre grace de desespoir, car huy au matin estions en nos maisons aises [et manans], et à medy ensuivant sommes comme gens en exil querans nostre pain. » Et en ce disant, les aucuns se pasmoient, les autres s'asseoient à terre si las et si doloreus que plus ne povoient; car moult avoient perdu aucuns de sang, les autres estoient moult affebliz de porter leurs enfans, car la journée estoit très chaude et vaine. Et eussiez trouvé entre Paris et le Landit quelque III^{c} ou IIII^{c} ainsi assiz, qui recordoient leurs grans douleurs et leurs grans pertes de chevances et d'amys, car pou y avoit personne qu'il n'eust aucun amy ou amye ou enffant demouré à Pontoyse. Si leur croissoit leur douleur tellement, quant il leur souvenoit de leurs amis qui estoient demourez entre ces crueulx tirans Angloys, que le povre cueur ne les povoit soustenir, car foibles estoient moult pour ce que encore n'avoit le plus beu ne mangé, et aucunes femmes grosses acoucherent en la fuite, qui tost après moururent; et n'est nul si dur cueur qui eust veu leur grant descoufort qui se fust tenu de plourer ou larmoier. Et [toute] la sepmaine ensuivant ne finerent que de ainsi venir, [que] de Pontoise [que] des villaiges d'entour, et estoient parmy Paris moult esbahiz à grans tropeaulx...

N'ont-ils pas la mine de véritables Revenants ces pauvres gens « si las, si doloreus, mieux mors que vifs, » chassez de leur ville par ces crueulx tirans Angloys » qui toute une semaine « ne finirent que de ainsi venir, » qui de Pontoise, qui des villaiges d'entour et estoient » parmy Paris moult esbahiz à grans tropeaulx ! » La

sensibilité parisienne s'émut devant leurs malheurs et il y eut en leur faveur une explosion générale de pitié, dont le souvenir est resté profondément gravé dans la mémoire du peuple. De là, dit un chroniqueur [1], est né le dicton parisien : Avoir l'air d'un Revenant de Pontoise !

L'origine du dicton, qu'elle vienne de Thomas Basin ou du Bourgeois de Paris, remonte donc incontestablement aux derniers temps de la guerre de Cent-Ans; et sa signification, qu'elle s'applique à un anglais ou à un pontoisien, exprime invariablement la pensée la plus lamentable. Il faut, en vérité, que la marche des temps ait singulièrement altéré en chemin la signification primitive du proverbe pour qu'on en soit arrivé de nos jours à en faire la formule d'une plaisante moquerie [2].

En résumé, l'histoire en main, avoir l'air de revenir de Pontoise, c'est montrer une figure délabrée, porter une tête de Revenant et se présenter sous un aspect pitoyable.

Qu'adviendra-t-il de la révélation de Thomas Basin ? Renoncera-t-on au sens gouailleur du dicton défiguré pour revenir à l'allusion lamentable que commande le respect de la tradition ? Quittera-t-on le rire pour la pitié ? Nous doutons fort, quant à nous, qu'on rompe avec des habitudes invétérées; et, à vrai dire, nous ne le souhaitons guère. Ne vaut-il pas mieux, après tout, rire que pleurer, et railler que gémir ? Mais, quoi qu'il arrive, les Pontoisiens, armés de toutes pièces pour répondre aux quolibets de leurs détracteurs, sont désormais en mesure de leur dire victorieusement, en leur retournant leurs traits émoussés : — C'est vous, maîtres farceurs, qui revenez de Pontoise !

(1) Henri Le Charpentier enregistre le sentiment de ce chroniqueur, sans citer son nom. Voyez : *En revenant de Pontoise*, p. 5.

(2) D'après Littré on dit : Avoir l'air de revenir de Pontoise, pour avoir l'air étonné *mal à propos* d'une nouvelle. Être ahuri, ne pas comprendre.

Calendrier Historique de Pontoise. — La pensée de l'auteur nous est révélée dans l'avertissement qui précède cette publication. Frappé de l'usage qui s'introduit partout en France de dresser des tables d'Éphémérides : « Pourquoi, se demande-t-il, la ville de Pontoise qui » possède un passé si glorieux, si riche en souvenirs, » si fécond en événements, n'aurait-elle pas, elle aussi, » son Calendrier historique ? un Memento, dans lequel » seraient inscrits, non pas dans l'ordre de la succession » des dates, mais à l'anniversaire des jours où ils se » sont passés, les souvenirs de ses gloires et de ses » malheurs ? Cette sorte d'*agenda* ou, pour s'exprimer » plus exactement, de *peracta* pontoisien nous man- » quait, c'est dans le but de combler cette lacune que » nous avons recueilli et collectionné les notes qui vont » suivre. » Et, se mettant immédiatement à l'œuvre, il nous livre un grand nombre de faits de l'histoire de Pontoise, correspondant à chaque jour de l'année, qui se sont accomplis dans les siècles écoulés.

Les Éphémérides de Pontoise sont nées, ainsi qu'on le voit, d'un sentiment élevé et généreux. L'auteur a voulu que les vivants fussent en perpétuel rapprochement avec les morts ; que le présent pût s'inspirer à toute heure des enseignements du passé et que chacun de nous trouvât devant lui, tout grand ouvert, à son réveil journalier, le mémorial des événements d'antan, le grand livre des actes des ancêtres.

Dans les temps troublés, où chaque jour voit naître une question irritante et absorbante, la pauvre cervelle humaine, jetée dans les impasses, étouffe et se trouble à des préoccupations sans répit. C'est un salutaire dégagement pour l'esprit que la lecture de ces feuilles rapides ouvrant à la pensée de larges horizons. L'homme sage et réfléchi puisera dans ces retours attachants de puissants préservatifs contre le découragement et de consolantes espérances en des jours meilleurs.

Le *Calendrier Historique de Pontoise,* malgré le

grand nombre de faits qui y sont relatés, reste nécessairement incomplet. C'est la destinée des œuvres de cette nature de n'être jamais terminées. Henri Le Charpentier se proposait d'ajouter chaque année à ses riches moissons une récolte nouvelle. La Providence ne l'a pas permis. Les hommes studieux combleront d'eux-mêmes les lacunes, en enrichissant le précieux Mémorial de leurs annotations journalières.

Collection sur Pontoise. — C'est le dernier livre publié par Henri Le Charpentier; un petit volume bien modeste, qui n'a jamais paru à l'étalage des libraires et que possèdent seuls quelques amis intimes de l'auteur. A la suite de prolégomènes où il s'égaie sur la manie des collectionneurs excentriques, le bibliophile y dévoile le secret de ses réserves, le collectionneur y montre ses pièces rares. Il y a dans ce coquet Catalogue, aux armes de l'auteur — qui figurent dans un charmant frontispice finement gravé par Fichot — des livres, des manuscrits, des tableaux, des estampes, des plans, des bronzes, des plâtres, rares et curieux, qui faisaient l'adoration de leur heureux possesseur et qui témoignent de son goût délicat et éclairé pour tout ce qui touche à l'histoire et à l'art. Tous ces objets précieux étaient mis libéralement à la disposition des amateurs et des chercheurs; tous se rapportent par un côté quelconque à l'histoire de Pontoise. C'était le commencement d'un Musée pontoisien rêvé par l'auteur, rêvé aussi par d'autres.... — Ne sera-ce jamais qu'un rêve?

II. — LA REVUE

Il ne s'agit plus maintenant du Livre, de cet organe de la pensée qui ne saurait vivre s'il n'est construit de toutes pièces; du Livre, tenu d'accumuler la plus grande somme de renseignements et de documents au profit du public ; du Livre, enfin, destiné à marcher tout seul dans le monde. Nous voici en présence d'un nouvel instrument de publicité, considéré, tout à la fois, comme le précurseur, l'auxiliaire, le pourvoyeur et, au besoin, le censeur du Livre. Ce voisin du Livre, modeste, sympathique et indépendant, s'adresse à des lecteurs spéciaux, vit de détails, ne fait pas de bruit, ne vise pas aux grands ensembles, rend de précieux services aux travailleurs et se nomme : *La Revue.*

La Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin publie à Pontoise, sous le titre de *Mémoires,* une Revue périodique, répondant à ces conditions et constituant, au profit exclusif de ses membres, un entrepôt, un magasin toujours ouverts pour recevoir les communications et les documents concernant l'histoire de la contrée. Cette Société devait accueillir avec empressement les travaux de Henri Le Charpentier, son laborieux archiviste-fondateur.

Elle a publié, de lui, les communications suivantes :

1879. — Une Lettre inédite de Casimir Delavigne.

1879. — Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neuville-Villeroy.

1883. — Notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou de Pontoise [1744-1779].

1883. — Les Noces d'or de M. l'Abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam.

Dans le lieu où nous les trouvons, nous ne demanderons à ces publications que ce qu'elles peuvent nous donner; c'est-à-dire des renseignements utiles, des documents inédits et des fragments historiques. Considérées à ce point de vue, les communications du studieux pontoisien sont dignes d'intérêt et appellent de nouveau nos remarques.

Voici, par exemple, la *Lettre inédite* adressée par Casimir Delavigne, en l'année 1814, à M. Becqx « en » l'auberge du *Plat d'Étain* à Pontoise » — quelle est, à côté des curieuses confidences qu'elle renferme, l'observation historique qui s'en dégage ? L'auteur des *Messéniennes* écrit à son ami : « ... Pontoise fait parade » des crevasses de ses murs, des débris de ses tours... » j'ai un grand respect pour ses remparts ruinés *dans* » *je ne sais quelle guerre ;* si tu connais quelque hon- » nête citoyen qui te raconte ce siège mémorable dans » tous ses détails, je te prie de m'en faire part. » On en était là en 1814 ! Le futur auteur de *Louis XI*, qui cherchait, peut-être, à Pontoise, un sujet de tragédie — et qui trouvera plus tard, et décrira avec un sentiment artistique éclairé les détails historiques et archéologiques du château de Plessis-les-Tours — en était réduit, faute de publications précises et de documents authentiques, à demander la relation d'un événement local considérable à un « citoyen de bonne volonté. » Peut-on signaler d'une façon plus saisissante l'état de lamentable obscurité qui régnait, au commencement de ce siècle, sur l'histoire de notre ville ?

Que de progrès n'avons-nous pas réalisés sur ce sujet depuis cinquante ans ! Le « citoyen de bonne volonté, » que n'a pu trouver l'ami Becqx, se nomme actuellement légion ; et, Casimir Delavigne n'aurait plus aujourd'hui que l'embarras du choix, s'il lui plaisait de rechercher dans notre histoire intime un émouvant sujet de drame ou de tragédie. La légion, dont Henri Le Charpentier fut un des vaillants capitaines, n'est pas

restée, en effet, inactive. Elle a mesuré les crevasses de nos fortifications, sondé les murs de nos tours, publié l'histoire de nos sièges et mis en lumière nos grands événements locaux. L'œuvre, certes, n'est pas achevée, mais n'avons-nous pas fait plus pour sa réalisation, en un quart de siècle, qu'il n'avait été fait dans tous les siècles passés !

La contribution de Henri Le Charpentier à l'étude de l'histoire des *Cordeliers* et du *Château de Pontoise* mérite d'être relevée et devra lui être comptée quand l'heure sera venue de publier ces deux grandes pages de notre histoire locale.

Dans sa *Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neuville-Villeroy*, l'auteur signale l'existence ancienne, en l'église des Cordeliers de Pontoise, de plusieurs inscriptions inédites et de deux mausolées élevés à la mémoire de Marguerite de Mandelot et de Charles de Neuville [1]. La communication est d'autant plus précieuse que les inscriptions et les mausolées ont été détruits par la Révolution. Un seul débris de ces anciens monuments a pu être retrouvé : c'est l'écusson en marbre blanc de Marguerite de Mandelot. Henri Le Charpentier, l'heureux possesseur de ce bijou archéologique, en donne le dessin et mêle à sa description des appréciations héraldiques fort curieuses.

Cette Notice a un double mérite. Elle n'apporte pas seulement un contingent utile à l'histoire du couvent des Cordeliers de Pontoise, elle fournit, en plus, un élément de comparaison et des indications diverses d'où peut sortir, un jour, la désignation d'un artiste inconnu et recherché : l'auteur des merveilleuses sculptures élevées dans l'église Notre-Dame de Magny, à la mémoire des Neuville-Villeroy.

(1) L'épouse et le fils de Charles de Neuville, baron d'Alincourt, gouverneur de Pontoise en 1589.

Quant aux *Souvenirs de l'ancien château de Pontoise*, c'est encore un bel apport au dossier de notre établissement royal, siège, pendant plusieurs siècles, du gouvernement et des gouverneurs de la capitale du Vexin français. L'auteur de *La Ligue* avait déjà livré des pièces rares sur cet objet; il en verse de nouvelles, dans notre Revue du Vexin, qui ne le cèdent en rien aux premières et il accompagne en même temps, et dans le même lieu, de commentaires instructifs et de documents inédits, la Notice très précise de M. Charles de Boisbrunet sur des fouilles opérées dans l'enceinte de l'ancien château royal de Pontoise,

Nous voici arrivé aux *Notes de M. Le Vallois*, curé de l'église Saint-Maclou de Pontoise. Ces notes, qui n'ont pas été retrouvées sans peine par notre chercheur pontoisien et qu'il a publiées avec empressement, constituent une des sources les plus abondantes, les plus variées, les plus curieuses et les plus sûres de notre histoire locale pendant une longue période du XVIII[e] siècle (1741-1779).

Les manuscrits anciens tels que : les Journaux des bourgeois, les Notes des curés, les Mémoires des magistrats, les Livres de comptes et de raison des maisons patriciennes sont aujourd'hui recherchés, avec avidité, par tous les historiens. La Sorbonne semble faire un cas particulier de ces précieux mémoriaux. Par deux fois, aux Congrès de 1885 et de 1886, elle les inscrit sur ses programmes et les recommande à la sollicitude des Sociétés savantes. Combien ne sont-ils pas instructifs et attachants, en effet, ces récits au jour le jour, par des témoins oculaires, des événements intimes du passé ? Qui n'a pris plaisir et trouvé profit à lire et à relire : *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*, sur la guerre de Cent-Ans ; *le Journal manuscrit d'un sire de Gouberville*, sur la vie d'un gentilhomme campagnard au XVI[e] siècle; *le Journal des guerres civiles*, de Dubuisson-Aubenay, sur les jours troublés de la Fronde; et tant d'autres

publications de la même famille qui nous initient aux moindres détails de la vie « vécue » des ancêtres.

Les *Notes* de M. Le Vallois rentrant dans cet ordre de pièces intimes, leur précieuse publication, dans les *Mémoires* de la Société du Vexin, appellera, de notre part, une mention particulière. Nous en soumettrons quelques traits au lecteur autant pour en marquer l'importance historique, que pour témoigner notre reconnaissance au généreux chercheur qui nous les a livrées et qui les tenait en grande estime.

Il y a de tout dans ce curieux Mémorial du curé de Saint-Maclou de Pontoise. On y nomme à chaque page les personnes de qualité, les ecclésiastiques, les fonctionnaires et les gens de toutes conditions, qui se manifestent par des actes publics ou privés ; on y rencontre le récit des événements locaux de chaque jour ; et, les œuvres du clergé, de la magistrature, de l'administration, de la municipalité, y trouvent, pendant un demi-siècle, un écho fidèle et saisissant. Le journal du bon curé en nous initiant ainsi aux événements, aux mœurs, aux usages, aux passions de son temps, nous fournit tous les éléments nécessaires pour reconstituer la société d'une petite ville de province au XVIIIe siècle.

Les événements religieux figurent naturellement au premier plan dans les Notes du curé de Saint-Maclou. Les cérémonies du culte et les mutations du clergé y sont signalées avec des détails pleins de bonhomie. On assiste à la bénédiction des abbesses, à la prise de voile des jeunes filles, aux mariages de condition [1], à des inhumations précipitées « à cause de la contagion. » On remarque que les Grands-Vicaires de Pontoise, tous de familles titrées, sont régulièrement promus à des

(1) 1767 — 6 Février. — Le soir j'ai donné à M. de Roany et à Mademoiselle Lefebure la permission de se marier à Saint-Sauveur de Paris, ainsi qu'ils l'ont désiré *pour motifs d'économie*. (*Mémoires* de la Société Historique de Pontoise, t. IV, p. 95.)

évêchés en sortant de leur charge, et que chacun d'eux se fait un point d'honneur de montrer son attachement aux fidèles de la ville en revenant les visiter et les bénir dans les occasions solennelles.

Les actes et les débats de l'Hôtel-de-Ville, consignés au précieux journal, appellent aussi l'attention. On y indique annuellement le jour de l'ouverture des vendanges et celui du tirage de la milice, ainsi que le nom des miliciens. On y désigne la maison du « Carosse » et celle du « Courrier aux Lettres. » On y mentionne l'ordonnance du Roy qui prescrit l'abattage, sans merci, des malheureux chiens « errants par les rues et places publiques » et on y rapporte la sentence mémorable qui condamna Me Soret, receveur des décimes, à exercer, *malgré lui*, les fonctions d'échevin.

Quelquefois le curé enregistre les faits sans commentaires; le plus souvent il en agrémente le récit de curieuses réflexions. Au service solennel célébré à Pontoise pour le repos de l'âme de la « feüe » Reine, où l'on déploie un luminaire merveilleux, où l'on chante des *libera* à profusion et où l'on « donne dix vollées de grosses sonneries; » service qu'honorent de leur présence MM. du Bailliage, *en corps*, et MM. du Grenier à Sel, *séparément*; — pourquoi ceux-ci réunis ? et pourquoi ceux-là séparés ?... — tout marche au gré du curé, qui s'écrie naïvement : « Le public a paru *satisfait!!* »

Citons textuellement deux faits-divers dramatiques :

1766 — 18 Aoust. — Ce même jour est remarquable par le triste malheur arrivé dans la maison du sieur Lemaigre. En l'absence du père et de la mère qui étaient allés à Andrésy, Cadet Lemaigre, leur fils, en s'amusant imprudemment avec un fusil qu'il ignorait être chargé, a malheureusement tué la femme Lefèvre, tisserand, laquelle lavait la lessive dans la maison du dit sieur Lemaigre. La justice y est aussitôt descendue et a dressé procès-verbal. Le lendemain, après l'inhumation, a été fait un accommodement entre les familles intéressées dans ce fâcheux événement.

1767 — 7 Aoust. — Revenu de Paris, hyer 6, j'ai appris qu'un neveu de Madame de Vaudreuil, à Ennery, étant venu se baigner à la rivière, vis-à-vis de Saint-Martin, s'y est noyé avec un domestique qui s'est jetté à l'eau pour lui donner des secours; je connaissais ce jeune monsieur, avec lequel je suis venu une fois de Paris, dans le carosse.

A quoi servent les leçons de l'histoire! N'assistons-nous pas tous les jours au renouvellement de ces cruels accidents ?

Voici quelques extraits, fort piquants, d'un *État de pauvres mendiants*, de la ville, dressé en 1768 par notre curé et remis par lui à M. de Chavanne, brigadier de la maréchaussée, suivant l'ordre du Gouvernement :

« La veuve Mousseau, dite la Bergère, mendiante en tous » temps.

» Quatre-Livre, cordonnier âgé de 50 ans, la vüe foible, » sa femme aveugle.

» Coquet, fileur de laine, tout courbé; et sa femme qu'on » nomme dans le public la Boit sans soif.

» La Colique, fille âgée et infirme.

» Dumont, vieux manouvrier, chasseux d'asnes.

» Barbe Potivier, vieille fille, à l'Hermitage; imbécille. »

C'est un véritable artiste que notre curé de Pontoise; d'un mot il peint une situation, d'un trait il rend une physionomie. — Voyez-vous cette fille vagabonde qui « mendie en tous temps » : que fait-elle de ses moutons, cette bergère honoraire? Comme il est bien venu ce pauvre vieux père Quatre-Livre qui n'y voit guère, suivi de sa pauvre vieille femme qui n'y voit plus! Et le sieur Coquet, tout courbé par l'âge; et sa douce épouse, la Boit-sans-Soif, toute voûtée aussi, sans doute, par l'abus des chopines : ne sont-ils pas là, vivants, sous nos yeux? Quant à la fille La Colique, au chasseux d'asnes, à la vieille demoiselle imbécille de l'Hermitage, c'est tout simplement du Callot et du



meilleur ! Un grand poète s'est mis en peine d'imagination pour nous montrer des truands délabrés et grotesques ; notre artiste pontoisien ne se trouble pas l'esprit à de pareilles inventions et se contente de nous livrer d'étranges et misérables mendiants pris sur nature.

Il était charitable le curé Le Vallois ! On retrouve en lui la sentimentalité propre à son siècle; cette sentimentalité qui fut si fatale à la Nation dans les questions politiques, mais dont il convient de rappeler et de louer les procédés exquis en matière de bienfaisance.

« J'ai donné, dit-il, 24 livres pour ayder à rhabiller la femme du sieur L..., procureur (un avoué ! !) et mon voisin, laquelle est toute nue et hors d'état de se montrer. Ils sont l'un et l'autre dans le plus triste état; *quoyque ce soit par leur faute, il est nécessaire de les assister.* » Peut-on donner plus noblement et parler plus chrétiennement ?

« Le sieur Tarlay, dit encore notre curé, a esté emmené ès-prisons de Beauvais... sa femme a quitté et délaissé ses enfants depuis trois semaines; je viens de les voir dans la maison : deux garçons. J'ai trouvé dans la huche deux pains dont l'un est entamé. J'ai dit à l'aisné de venir me voir quand ils n'auroient plus de pain... » Nous voilà en pleine application de la parole du Christ : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos !...*

Enfin, nous relèverons un dernier trait plein de délicatesse du vénérable ecclésiastique, qui, pour ménager l'amour-propre de ses obligés, déguise son aumône en prêt :

« 1772 — 27 Avril. — Donné à un jeune ménage (assez
» pauvre) une somme de soixante livres, pour avoir des
» matières et marchandises propres à son état et pour pouvoir

» faire quelque chose. » (En *Post-Scriptum*) : « Ils m'ont » promis de me rendre ; mais je doute bien qu'il soit d'eux » le pouvoir de le faire. Je seray content s'ils peuvent vivre. » Au reste, s'ils rendent tout ou partie, j'en feray mention » à la recepte. »

On pense bien que la « recepte » est encore à faire !

Nous bornons là nos citations du Memento du curé de Saint-Maclou, que voudra lire en entier toute personne curieuse de connaître le Pontoise intime du XVIIIe siècle.

Henri Le Charpentier, possesseur du manuscrit de M. Le Vallois, qui nous gratifie de ces *Notes d'un Curé*, si précieuses pour notre histoire locale, nous avait déjà livré le *Journal d'un Bourgeois* si utile pour l'histoire de notre contrée. Dire ce qu'il a fait de recherches, pour retrouver un livre de *Comptes et de raison*, dans les archives poudreuses des vieux manoirs du Vexin, à l'effet de nous initier à la vie intime d'une famille du pays; dire le chagrin qu'il a ressenti de ses insuccès, n'est-ce pas rappeler une des plus vives désespérances de sa vie de chercheur ?

Les Notes de M. Le Vallois embrassant la période de temps écoulée entre l'année 1740 et l'année 1779 se rencontrent dans les *Mémoires* de la Société Historique de Pontoise et du Vexin, à côté de la publication du *Journal de M. de Saint-Denis* (1), autre curé de Pontoise, qui relate les faits intéressants accomplis dans notre ville entre l'année 1717 et l'année 1734. Cette heureuse coïncidence nous met en possession de deux documents d'une valeur inappréciable qui constituent — sauf quelques lacunes qu'il faudra s'attacher à combler — un Mémorial complet des événements de l'histoire de Pontoise pendant le XVIIIe siècle.

(1) Journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise (1717-1734), communiqué par L. de Backer.



Les mouvements du passé ne préoccupaient pas seuls Henri Le Charpentier ; il était attentif aux événements contemporains, grands ou petits, et ne manquait jamais l'occasion d'en tirer une moralité ou un enseignement. C'est ainsi qu'en rendant compte [1] des *Noces d'or* de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, il ne lui suffit pas d'adresser des hommages mérités au prêtre vénérable, à l'écrivain disert, à l'artiste, au collectionneur distingué, au fondateur, au vice-président de la Société Historique de Pontoise ; il veut encore nous conserver et il tient à consigner dans nos annales les délicats détails d'une cérémonie touchante et rare qui intéresse l'histoire d'une famille, d'une église et d'une paroisse relevant de nos domaines. C'est une nouvelle attention dont lui tiendront compte les fervents du culte de la tradition.

Nous ne terminerons pas cette Revue des publications de Henri Le Charpentier dans les *Mémoires* de la Société Historique de Pontoise et du Vexin sans signaler la part importante qu'il prit aux débats de cette Société, débats consignés dans les comptes rendus de ses séances et dans lesquels le laborieux archiviste-fondateur apportait, sans étalage, des connaissances solides, abondantes et variées.

(1) En collaboration avec M. Joseph Depoin, l'érudit secrétaire général de la Société Historique de Pontoise.

III. — LE JOURNAL

En même temps qu'il écrivait des livres et qu'il fournissait à la revue du Vexin des matériaux historiques, Henri Le Charpentier publiait des articles variés dans une feuille locale. Le journal l'*Écho Pontoisien* fut, pendant 22 ans, le confident de sa pensée et le propagateur de ses chroniques.

Nous parlerons peu du concours que le jeune écrivain donnait libéralement aux publications du journal de MM. Dufey et Pâris. Nous rappellerons, toutefois, qu'il tournait lestement le fait-divers et qu'il racontait avec originalité l'événement du jour; qu'il apportait de l'observation et de la finesse dans sa critique littéraire et artistique; qu'il associait, dans ses comptes rendus des spectacles, la bienveillance à l'impartialité, et que — musicien né — il excellait surtout dans ses appréciations musicales. Nous n'oublierons pas de dire qu'il s'intéressait vivement à l'organisation des fêtes populaires et qu'il a contribué, maintes fois, par sa verve, à leur succès. L'*Écho Pontoisien* a accueilli, dans ses colonnes, des proclamations tintamaresques, des complaintes comiques et des calembours incohérents perpétrés, avec préméditation, par un certain *La Geingeolle* — bien connu du jeune rédacteur — libres propos qui ont plus d'une fois égayé le monde où l'on aime à s'amuser. Quand on parlait au pseudo-Lageingeolle de ces joyeux badinages, il disait : — Nos pères ont aimé les farces, à leur heure; n'en laissons pas perdre la tradition. Le rire entretient la bonté dans les cœurs; le franc-rieur n'est jamais un méchant homme.

Nous relèguerons, dans nos souvenirs d'antan, ces fantaisies éphémères d'un caractère enjoué, pour ne relever ici que les publications historiques, de Henri Le Charpentier, insérées dans le journal Pontoisien.

En voici la liste chronologique :

1861. — Claire et Gaétan. Épisode du siège de Pontoise sous Henri III.

1866 — Une Exhumation.

1873. — Notes bibliographiques.

1874. — A propos d'un Collaborateur de Dulaure.

1877. — Les Débuts de l'Imprimerie a Pontoise.

1877. — Des Monuments mégalithiques du Vexin et des environs de Pontoise.

1880. — Essai historique sur l'ancienne corporation des Bouchers de Pontoise.

1881. — Des tapisseries de la Sous-Préfecture de Pontoise.

1882. — Veaux de Pontoise et Vaudevilles sur Pontoise.

1882. — Sur une porte ancienne de l'Église Saint-Maclou.

1882. — Lettre sur la Bastille.

1883. — Un ancien Sceau de Pontoise.

1883. — Ou est le Triomphe d'Alexandre ?

Ces feuillets détachés, livrés en pâture au minotaure dévorant qu'on nomme : le journal ; ces *Mélanges*, jetés, au jour le jour, dans la fournaise ardente de la publicité, où ils apparaissent un instant, pour se consumer aussitôt, comme un feu de paille, étaient fatalement voués à la poussière et à l'oubli. Grâce à une initiative généreuse, ces notes utiles ne périront pas. On les trouvera reproduites en entier au présent recueil, dans la forme primesautière, avec l'allure dégagée et rapide qui s'impose dans le milieu où elles se sont produites.

Nous n'entreprendrons point l'analyse de ces nouveaux travaux que le lecteur a sous les yeux ; nous en ferons seulement précéder la reproduction d'une observation générale et de quelques remarques particulières.

Un examen réfléchi de l'ensemble des matières qui constituent les *Mélanges* fait ressortir l'unité de vues

qui a présidé à leur composition. Toutes ces productions, malgré leur diversité, répondent â une même pensée, et la synthèse qui s'en dégage nous montre, une fois de plus, une volonté ferme s'employant avec persévérance à l'éclaircissement et au développement de l'histoire de Pontoise.

A envisager le caractère particulier de chacune de ces publications on y trouve un trait, une anecdote, une primeur d'histoire locale, et on y reconnaît le goût délicat d'un chercheur émérite pour ces fruits rares et savoureux; juste et douce récompense d'une patiente et laborieuse culture.

Le lecteur perspicace ne manquera pas de mettre en bonne place toutes ces petites pièces éparses d'une importante mosaïque et de relier aux grandes lignes les embranchements secondaires sur lesquels l'auteur le fait voyager. Le procès-verbal de *l'exhumation* toute récente des restes de Milord Carington lui ouvrira la voie des origines du monastère de *la Grâce de Dieu*, de la congrégation des Bénédictines Anglaises, fondé à Pontoise en 1658. C'est à ce couvent que furent élevées, en grand nombre, des filles catholiques de la vieille aristocratie anglaise réfugiée en France, particulièrement à Saint-Germain-en-Laye, à la suite de l'exil des Jacobites. A cet établissement religieux, supprimé en 1784, avait succédé une pension libre, dite des *Anglaises*, dont le nom existait, hier encore, à Pontoise, dans laquelle furent continuées les traditions de l'ancienne maison, et où figurèrent, comme pensionnaires, au commencement du siècle actuel, un certain nombre de *Young Ladies*, parmi lesquelles les demoiselles Hamilton. Que d'enseignements encore à recueillir dans ces *Notes Bibliographiques*, passant en revue, au point de vue pontoisien, les écrits, les écrivains, les événements du temps de la Fronde, et nous livrant, avec le texte des *Mazarinades* propres à notre pays, le secret des débuts de l'imprimerie à Pontoise. Quel est l'officier public qui ne

consultera avec intérêt ce curieux règlement du XIIIe siècle confirmé et appliqué, par lettres de Charles VI, à la *Corporation des Bouchers de Pontoise*, où apparaît et s'affirme, à la grande surprise de bien des gens, la sollicitude de nos anciens pour l'hygiène publique et leur entente des questions de salubrité urbaine? Après avoir remarqué l'article 1er de ce règlement portant : « Que toutes bestes » aumailles, gouteuzes, mortes de loup ou fy courant, » ne doivent estre vendues en la dicte Boucherye, » on aimera à méditer les vingt articles suivants, si plaisants en la forme, mais si sensés et si instructifs dans le fond. Quel est, enfin, l'administrateur soucieux des solutions économiques qui ne fera son profit, sur ce même objet, de la comparaison des taxes modérées de l'ancien tarif, avec les droits excessifs de notre octroi moderne?

Les archéologues trouveront aussi des renseignements utiles dans la publication des *Mélanges*. Un premier essai de classement des monuments mégalithiques de notre contrée y dénombre nos Cromlechs, nos Menhirs et nos Tombelles. Ce travail, communiqué à la Société historique du Vexin, n'était que le prélude d'une étude approfondie, plus étendue, qui n'a pu être terminée. C'est encore à titre de renseignements que l'auteur des chroniques pontoisiennes a publié des documents sur l'origine et sur la destinée de nos vieilles tapisseries, sur la découverte de boiseries sculptées, dissimulées sous les panneaux d'une grande porte de l'église Saint-Maclou, et qu'il a donné la description de l'ancien sceau du maire et de la commune de Pontoise au XIVe siècle : *S : Maioris : communie : Pontisarensis : ad causas :* objet rare, peut-être unique [1] dans notre contrée, qu'il a pu acquérir à grands frais et qui forme une des perles de sa collection.

(1) Dom Duplessis rapporte, dans sa *Description de la Normandie*, publiée en 1740, que les officiers municipaux, ou pairs de Meulan, étaient élus tous les ans le jour de saint Jean-Baptiste et il ajoute : « ... On a conservé les sceaux de ces officiers municipaux. » Dans les uns le Maire est représenté, son bâton à la main ; on y

Notre dernier mot sur les publications de Henri Le Charpentier dans le journal Pontoisien visera — rapprochement singulier — son premier travail, l'œuvre de sa vingtième année, le roman qu'il a intitulé : *Claire et Gaétan.*

A l'aurore de la vie, il a fait, lui aussi, son roman, comme tant d'autres. Avant de se vouer, sans partage, au culte de l'austère vérité il a sacrifié, un instant, à la trompeuse fiction. Il faut dire à son excuse — ou à sa louange — qu'il sortait à peine de l'adolescence quand il donnait ainsi un libre cours à sa jeune imagination, et se hâter d'ajouter que dès ses premiers pas et dans ses premières lignes on voit percer sous le romancier de circonstance un historien de race.

On lira ce roman dont l'action se forme, se poursuit et se dénoue à Pontoise aux temps troublés de la Ligue. Il donne satisfaction, à la fois, aux gourmets de fiction et aux friands de vérité. Du côté de la fiction on y trouvera des aventures dramatiques et des situations émouvantes. On s'intéressera aux amours chastes et discrètes de Claire, fervente catholique, et de Gaétan, huguenot convaincu. Les cœurs tendres plaindront le sort de ces deux nobles enfants qu'une même passion attire et que la religion sépare, et quand viendra le dénouement du drame né de cette situation fatale ; quand, la mort dans l'âme, maître Maurice Vaudoyers immolera d'un coup d'arquebuse l'amant de sa fille, — comme il abat aux grands jours le *Papegai*, l'oiseau de la Compagnie ; — quand, frappé lui-même à mort, il expirera sous le coup d'une arquebusade homicide, les personnes sensibles, à la recherche d'émotions tragiques, vivement

» lit ces mots en forme de bordure : *Sigillum Maioris Mellendi.* » Dans d'autres on voit douze têtes sur trois lignes 4, 5 et 3 et ces » mots autour : *Sigillum concionis de Meulent.* » — Moins heureux que nous, les numismates de la ville de Meulan n'ont pu retrouver le cachet de leurs officiers publics du moyen âge.

remuées par des infortunes si cruelles, se sentiront gémir jusqu'au fond de l'âme.

Du côté de la vérité, les passionnés de révélations historiques, toujours en défiance contre les séductions de la fantaisie, seront charmés par l'abondance de détails précis et de renseignements exacts, qui entourent et qui accompagnent l'action dramatique du roman. Ils aimeront à louer, sans réserves, cette partie instructive de l'œuvre dans laquelle les événements sont à leur date, les établissements à leur place, les personnages officiels dans leur rôle historique, et où l'on sent remuer dans son œuf, bien longtemps avant son éclosion : *La Ligue à Pontoise*, cette brillante page de notre histoire locale.

Nous féliciterons pour notre compte le jeune auteur du roman d'avoir, sur toutes choses, exprimé honnêtement des sentiments honnêtes. Ce sera son grand honneur d'avoir su résister, dès ses débuts, aux attractions malsaines d'une école pernicieuse qui, sous le couvert du roman soi-disant historique, travestit notre histoire nationale, défigure les grands de l'Etat, fausse l'éducation du peuple et détruit la morale publique.

Telle est, en résumé, l'œuvre de Henri Le Charpentier. La préoccupation historique y est dominante, mais non exclusive; l'archéologie s'y voit à sa place; les beaux-arts, la musique, la gravure, la typographie y sont fêtés en toute rencontre; la chronique locale s'y trouve en permanence, le roman s'y montre en primeur, tout frais et tout timide, et il n'est pas jusqu'à certaines chevauchées gauloises qui n'y figurent quand le temps y est et que les circonstances s'y prêtent.

L'auteur a soigneusement écarté de son œuvre le ton doctoral, la formule prétentieuse, le style gourmé; toutes ces « cérémonies » de forme qui éloignent le grand

public de l'étude des sciences en général, et particulièrement des études historiques et archéologiques. Modeste en toutes choses, Henri Le Charpentier n'élevait aucune prétention à la qualité de savant, ou à la désignation d'érudit; il se donnait à lui-même le titre d'humble chercheur, ne demandait pas « à s'en faire accroire, » regardait tout, ne dérangeait rien et n'enviait personne. Sa grande affection pour sa ville natale savait garder une juste mesure et il répétait souvent cette parole imagée de son maître Taillepied : — « Ayons garde de ne point faire d'un Bidet un Éléphant. »

En somme, le programme qu'il s'était tracé a été rempli; le but qu'il visait a été atteint. Il a concouru activement à l'étude et à la vulgarisation des sciences historiques, à la mise en lumière de nos documents inédits, à la publication de nos annales. Il a, l'un des premiers, sinon le premier, parcouru la voie du progrès et marqué sa place dans le mouvement de renaissance historique qui honore si grandement notre temps et notre contrée. Parmi ses émules plusieurs sont morts, entrourés d'estime et de respect; d'autres, pleins d'ardeur et de jeunesse, poursuivent sans défaillance l'entreprise si bien commencée. En sorte que, comme conclusion finale à notre enquête sur les travaux de Henri Le Charpentier, nous serons autorisés à dire que l'œuvre est saine, utile, instructive et honorable, et que l'auteur a bien mérité de sa patrie et de ses concitoyens.

Avant de sortir de la maison dont nous venons de relever les dessins, nous avons le devoir d'en saluer affectueusement l'architecte et d'adresser un souvenir ému d'estime et de regrets au travailleur scrupuleux et modeste, à l'ouvrier laborieux et patient qui a élevé à notre histoire locale d'indestructibles monuments. Si nous n'ajoutons pas un mot de plus à ce témoignage de



considération et de sympathie pour la personne de l'auteur, si nous refoulons dans notre cœur toute parole attendrie, c'est que nous avons devant nous une tombe à peine fermée, une épitaphe encore toute fraîche et que nous voyons tout autour de nous d'inconsolables douleurs dont il convient de respecter le silence et la résignation.

SERÉ-DEPOIN,

Ancien Maire de Pontoise,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Président de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.

Pontoise, 28 Janvier 1886.





RÉCITS ET CHRONIQUES DU BON VIEUX TEMPS

CLAIRE ET GAÉTAN

ÉPISODE DU SIÈGE DE PONTOISE PAR HENRI III

I

A L'HOTEL DE L'ARQUEBUSE

« En mon bon droit j'ai confiance. »
(Les Huguenots).

Ce soir-là, il y avait « nopces et festins » à l'hôtel de l'Arquebuse, en la bonne ville de Pontoise : on était dans les premiers jours de janvier 1589.

Huit heures du soir étaient pourtant sonnées depuis longtemps déjà à l'église Saint-Mellon, et l'hôtel retentissait encore de joyeuses clameurs. L'éclat produit par les lumières au travers des vitres, témoignait de la réunion de la compagnie de l'Arquebuse. Situé près des remparts et de la

porte d'Auvers, et précédé d'un vaste jardin entouré de murs qui s'étendaient jusqu'aux bords de l'Oise, cet édifice était le lieu habituel des rendez-vous et des assemblées de cette milice bourgeoise.

Il était ce jour-là tout pavoisé de drapeaux et de banderoles, et en dépit de la neige qui avait tombé une partie de la journée, on eût pu voir resplendir au-dessus de la principale entrée, l'écusson et les armes de la Compagnie, qui étaient celles de la ville, accompagnées d'une arbalète et d'une arquebuse en sautoir, le tout timbré de la couronne royale, sans doute à cause des priviléges que le roi Henri III avait accordés à cette institution, ce qui n'empêcha pas les Pontoisiens de se ranger du côté des ligueurs, dans les discordes et les guerres religieuses de cette époque, ainsi qu'on le verra plus loin (1).

Un joyeux repas venait de rassembler les membres de ce digne corps pour célébrer l'élection, comme capitaine, de messire Maurice Vaudoyers, bourgeois de la ville, et connu par son zèle ardent pour la cause catholique; c'était un homme d'une cinquantaine d'années, d'une figure mâle mais d'une expression peut-être un peu dure. Une longue barbe déjà grisonnante descendait jusque sur sa poitrine. L'ensemble de sa physionomie inspirait le respect.

Maurice, depuis longtemps, était connu pour un homme énergique, et à différentes reprises il avait eu l'occasion de manifester ses sentiments politiques, c'est-à-dire son aversion pour le roi et ses véhémentes sympathies pour le parti des Ligueurs. Il jouissait, à cette époque où Pontoise avait embrassé ce dernier parti, d'une considération aussi générale que méritée. Aussi était-ce sur lui que s'étaient portés, dans le choix d'un nouveau chef, les suffrages de messieurs de l'Arquebuse, qui tous partageaient à peu près ses opinions.

Il avait épousé la fille d'un avocat au Parlement et en avait eu pour unique enfant une fille nommée Claire, qui, à l'époque où nous parlons, allait atteindre sa dix-huitième année.

Le jour de son élection comme capitaine, messire Maurice

(1) En 1576, Henri III avait accordé au vainqueur du tir du Papegai l'exemption de tout subside pour un an. Ce tir était l'occasion de fêtes brillantes qui avaient lieu sur les terrains et dans les jardins de l'hôtel de l'Arquebuse.



Vaudoyers était sous le coup d'une de ces impressions moroses auxquelles il était sujet, selon le cours des événements; il venait d'apprendre depuis deux jours seulement la mort du plus brave soldat de la Ligue, de celui qui en avait été jusque-là à la fois la tête et le bras, du duc de Guise, enfin, lâchement assassiné à Blois, la semaine précédente, par l'ordre de Henri III.

Tous ses compagnons partageaient avec plus ou moins de chaleur ses sentiments à ce sujet, mais tous, disons-le, jugeaient la situation et l'état de choses du temps plutôt en catholiques sincères qu'en politiques habiles. — Le meurtre du duc de Guise servait naturellement d'aliment à toutes les conversations.

A l'Arquebuse on venait de quitter le lieu du festin, et, dans une salle richement décorée, des membres de la compagnie se disposaient à passer la soirée à différents jeux ; d'autres restaient spectateurs, et chacun d'eux entamait des paris sur les chances respectives de leurs partners, d'autres enfin formaient différents groupes et causaient de l'événement du jour.

Revêtu de son élégant costume, et debout près de la haute cheminée où brûlait un feu vif, le capitaine, qu'il était désormais facile de reconnaître à l'aigrette qui décorait son chapeau, causait avec quelques-uns de ses amis, en caressant de la main les armes de la ville, sculptées sur le manteau de la cheminée.

— C'est un meurtre infâme, c'est indigne d'un prince, disait-il avec une sorte de colère !

— On devait s'attendre à quelque malheur de ce genre, dit un de ses compagnons ; le roi n'a jamais su tenir une ligne de conduite uniforme : tour-à-tour il a embrassé le parti de ces endiablés calvinistes, puis celui de notre Sainte-Union.

— Il y a un remède, reprit d'une voix bruyante un troisième personnage nommé André Scarlet, si quelque bon soldat de la Ligue voulait lui infliger le même sort que celui de M. de Guise, dont Dieu ait l'âme, on verrait changer la face des choses. »

Et il accompagna ces paroles d'un grand éclat de rire — c'était, il paraît, son habitude : — un signe de réprobation



non équivoque se manifesta sur le visage des autres interlocuteurs.

« — C'est un moyen un peu trop expéditif que vous nous proposez là, maître André, dit messire Vaudoyers, en souriant à demi... il est vrai, ajouta-t-il après un instant de silence, qu'il faudra pourtant un jour en finir avec cette damnée huguenoterie, sinon, vraiment je ne sais ce qu'il adviendra !

— A tout péché miséricorde, reprit le premier, que l'on nommait Guillaume Landriot, mon avis est que le meilleur parti serait de signer une bonne paix avec messieurs les réformés — car la persécution ne fait que raviver les forces de ceux que l'on persécute — un peuple opprimé finit toujours par briser ses liens, il en est de même d'un schisme et d'une hérésie. Laissez-les donc en paix, ces pauvres huguenots, et vous ne tarderez pas à reconnaître que la liberté les tuera, moralement au moins.

— Signer la paix avec les calvinistes ! y pensez-vous, maître Guillaume, s'écria le capitaine avec une extrême vivacité ? Un pacte avec des mécréants ! Mais vous ne désirez donc pas le triomphe de notre sainte Église et la ruine de tous ses ennemis ?

— Oh ! n'allez pas, dit en riant celui qui était si vivement apostrophé, me considérer comme un hérétique ; je vous ferai observer seulement que votre damnée huguenoterie, comme vous l'appelez si élégamment, n'est plus une simple dissidence de culte, mais un parti politique des plus puissants, qu'un Etat dans l'Etat est une fort dangereuse chose ; mon seul désir est que la guerre cesse pour ne plus recommencer, et que nos malheureuses dissensions s'éteignent le plus tôt et le plus vite possible.

— Mon seul désir, dit le capitaine, est de voir un jour abjurer tous ces fils de l'enfer, sinon, tous hors de France. C'est le seul moyen de terminer radicalement nos discordes !

— Moi, dit André, avec son gros rire, je les tolérerais en France, mais au moins deux aunes au-dessous du niveau du sol. »

Voyant que sa triste plaisanterie n'était accueillie que d'un bien froid sourire, il ajouta en regardant messire Maurice d'un air significatif :

— Il y a bien près de nous de ces figures que l'on devrait chercher à faire disparaître.

— Elles disparaîtront, peut-être même prochainement, dit le capitaine d'un air grave; je l'espère du moins, s'il plaît à Dieu, et j'allais presque dire au roi, si ce n'était un blasphème d'accoler ces deux noms. »

Tous les membres de l'Arquebuse qui étaient autour du capitaine feignirent de comprendre ou comprirent à demi de qui l'on voulait parler, mais aucun ne souffla mot.

En ce moment, une partie de ceux qui jouaient avaient été remplacés par d'autres; Guillaume et les autres interlocuteurs entamèrent une conversation tierce, et Vaudoyers resta seul auprès de la cheminée à s'entretenir avec celui que nous l'avons entendu appeler André Scarlet.

Ce personnage était l'époux que, dans sa pensée, messire Maurice destinait à sa fille. Petit de taille, disgracieux de formes et de visage, Scarlet n'avait aucune qualité intellectuelle qui pût racheter ses désavantages physiques. De plus on lui reprochait vaguement deux ou trois actes qu'un galant homme eût hautement désavoués. Mais il avait acquis par héritage de ses parents, une fortune assez considérable, et, à cette époque comme de nos jours, hélas! l'argent avait aux yeux de bien des gens le privilége de donner de l'esprit, de la grâce, etc., à ceux qui manquent de ces qualités; l'éclat de l'opulence paralysait les regards indiscrets et les empêchait de voir les défauts, petits et grands du maître de cette richesse. Scarlet était loin d'être estimé comme l'était le capitaine; c'était grâce aux efforts de ce dernier qu'il avait dû d'être admis dans la compagnie de l'Arquebuse. Il affichait à ses yeux, à chaque occasion, une piété feinte et un zèle pour le parti des ligueurs, qui n'étaient qu'une comédie pour arriver à ses fins. L'affection que Maurice paraissait lui porter n'était donc que le zèle trop aveugle du catholique qui l'empêchait de distinguer ce que les paroles d'André cachaient de faux et d'exagéré.

. . . .

« Voilà une belle action! — Je tiens pour les impairs.

— Vrai Dieu! dit un des joueurs en se levant de table, celui-là s'est conduit comme un gentilhomme!

— C'est un digne garçon, reprit un autre, et je donnerais bien dix écus pour le voir dans notre compagnie.

— Vous ignorez de qui je parle, dit une quatrième voix, voulez-vous que je vous l'apprenne ? Six et quatre — je marque le point.

— Oui, oui, parlez.

— C'est.... c'est un calviniste ? Deux et trois ; à vous !

— Un calviniste ! dirent en chœur trois ou quatre des auditeurs, dans notre compagnie ! la plaisanterie serait excellente ! pas de huguenots ici ! à bas les parpaillots !

— Il faut cependant reconnaître que ce que nous venons d'entendre raconter est un trait qui honorerait fort un catholique, Messieurs, dit Guillaume, qui venait de prendre place à côté des joueurs, nous pouvons en admirer l'auteur, quel que soit le camp auquel il appartienne.

— Oui, mais pour une belle action que de méfaits ! et le meurtre de monsieur de Guise, n'est-ce pas là une inspiration de leur parti tout entier ?

— Monsieur le duc de Mayenne saura venger le crime, ou le duc d'Aumale à son défaut ; mais soyez-en sûr, justice ne tardera pas à être faite.

— Je serai heureux d'admirer votre seigneurie à la rescousse, maître André, dit Guillaume à Scarlet qui s'était approché de la table. Ce sera peut-être, ajouta-t-il avec un accent où perçait un peu d'ironie, l'occasion de vous signaler de nouveau. »

Un rire comprimé accueillit ces paroles.

« — Mais je suis prêt... je suis prêt à vous suivre, dit André un peu décontenancé ; je ne cesserai de crier vive la Ligue !

— Vive la Ligue ! vive le capitaine Maurice, » s'écrièrent ensemble les arquebusiers, et on entoura de nouveau le capitaine.

En cet instant la porte s'ouvrit et livra passage à un personnage nouveau. Celui-ci portait, comme ses compagnons, l'uniforme de la compagnie de l'Arquebuse — habit rouge — parements bleus — collet noir — sous un vaste manteau tout ruisselant de neige et de pluie, et qu'il déposa en entrant. Il salua l'assemblée, et, s'approchant de la cheminée

pour serrer la main du nouveau capitaine et le féliciter de son élection :

« — Excusez-moi de venir si tard, dit-il, à notre réunion, mais vous le saviez, un maudit procès m'appelait à Paris aujourd'hui ! C'est à peine si j'ai pris le temps de changer de pourpoint et de haut-de-chausses pour me revêtir de mon uniforme : les chemins sont si mauvais, et la neige...

— Et que dit-on de nouveau, monsieur, à Paris, dit un de ceux qui l'écoutaient ?

— On n'est pas content de notre Sire, que je sache ; la mort du Duc les rend tous furieux, les bons Parisiens du Roi ! si cela continue, messieurs de la Religion pourraient bien trouver de vilaines cartes dans leur jeu... A propos de huguenots, dit-il en baissant la voix en s'adressant au capitaine et en s'approchant de lui, en me rendant ici je viens de voir Gaétan entrer chez vous.

— Gaétan ! chez moi, à cette heure ! c'est impossible, s'écria le capitaine, changeant de visage, êtes-vous sûr de ce que vous me dites-là, au moins ?

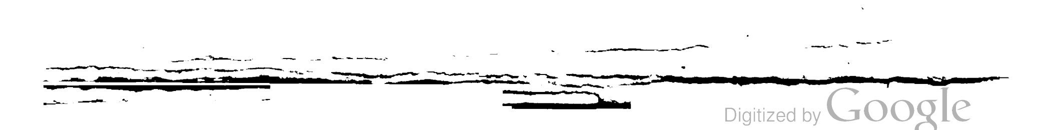
— Très-sûr, capitaine, et si vous le désiriez....

— Quelle audace ! dit à part Maurice Vaudoyers, visiblement contrarié ; mais n'en dites rien, je vous prie, ajouta-t-il.

— Ne doutez pas de ma discrétion. »

Messire Maurice le remercia du regard, puis s'adressant à André qui se trouvait auprès de lui et qui n'avait rien entendu de cette conversation : « Vous allez annoncer, lui dit-il à part, à vos amis, qu'une importante affaire me rappelle chez moi et me force, à mon grand regret, de quitter leur compagnie avant qu'il en soit temps, et vous les prierez de recevoir mes excuses.... »

Et avant que celui-ci eût seulement pu répondre, il sortit, laissant messieurs de l'Arquebuse stupéfaits de ce départ aussi brusque qu'inattendu.



II

CHEZ MESSIRE VAUDOYERS

Si l'amour sincère a toujours rencontré des obstacles, c'est en vertu d'un décret de la destinée.

Shakespeare ***(le Songe d'une Nuit d'été).***

Vous eussiez pu rencontrer à cette époque, à Pontoise, un jeune homme paraissant âgé d'environ vingt-deux ans, d'une taille élevée, d'une figure fine et intelligente : ses cheveux et ses yeux étaient d'un noir de jais ; le feu et l'ardeur de la jeunesse brillaient en lui ; son maintien fier et son air distingué vous l'eussent fait de suite remarquer entre les autres jeunes gens de son âge.

On ne le connaissait que sous le nom de Gaétan. Il occupait dans cette ville un modeste logement, qu'il partageait avec un autre jeune homme, son intime ami, que l'on appelait Didier.

Malgré sa jeunesse, il avait eu déjà à subir les coups du sort. Son aïeul maternel avait jadis habité Pontoise ; Gaétan, fils de parents qui avaient embrassé la religion réformée, eut, dans son enfance, le malheur de perdre son père. Sa mère l'avait alors emmené en Languedoc, près de son aïeul paternel, où s'étaient écoulées ses premières années. Les vieux bourgeois de notre ville conservaient encore de ses grands-parents un des plus honorables souvenirs, mais personne ne soupçonnait que le rejeton de cette famille, que l'on commençait à oublier, fut le seigneur Gaétan.

Quand il eut atteint sa dix-septième année, il commença à apprendre le rude métier des armes, et, grâce à la protection et au crédit d'un de ses parents, il parvint à entrer dans les pages de Henri Ier de Condé, qui était un des défenseurs les plus acharnés de la nouvelle religion.

Ce prince n'avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy qu'en abjurant le calvinisme ; mais à peine fut-il libre, qu'il déclara son abjuration nulle, non avenue, et faite par violence. Il leva aussitôt des troupes contre les catholiques et fit alliance avec le roi de Navarre, Henri de Béarn, qui devait plus tard succéder à Henri III sur le trône de France (1).

C'est sous la conduite de cet illustre chef que le jeune Gaétan fit ses premières armes, et son intelligence, ainsi que le courage dont il fit preuve en diverses circonstances, ne tardèrent pas à le signaler aux yeux du prince de Condé. Il était bientôt devenu l'écuyer de celui-ci, lorsqu'un jour, s'étant imprudemment avancé avec une faible escorte de cavaliers, il tomba dans les mains d'un parti de catholiques placés en embuscade. Il essaya d'abord de se défendre, et dans le petit combat qui s'engagea il perdit quelques-uns des hommes qui l'accompagnaient ; entouré par les soldats catholiques, il fut fait prisonnier avec tous ses compagnons.

Les hasards de la fortune et les chances de la guerre firent qu'on l'envoya à Paris, prisonnier sur parole, il est vrai, sauf promesse de ne point servir contre la cause catholique durant l'espace de six mois ; mais bientôt le tumulte, les événements dont cette ville devint le théâtre, joints au peu de liberté dont il y jouissait, lui firent prendre le séjour de la capitale en horreur. Il désirait aussi voir le pays qu'il savait avoir été habité par ses aïeux ; ce furent ces raisons qui le déterminèrent à venir passer son exil à Pontoise, en compagnie de Didier, son ami dès l'enfance, et aussi son compagnon d'infortune.

Mais Gaétan était encore dans cet âge heureux où l'on est prompt à recevoir certaines impressions : je ne sais plus le nom de ce poète qui divisait l'espèce humaine en deux

(1) Cet Henri de Condé, dont il est ici question, fut tué quelques temps après, au siége de Saint-Jean-d'Angely.

classes, savoir : ceux qui sont amoureux et ceux qui ne le sont pas. Il en est certainement peu de la première de ces deux sections qui l'aient été autant que Gaétan le devint de la fille de messire Maurice Vaudoyers.

Claire était une blonde dont l'œil bleu ne reflétait que la douceur, son regard s'imprégnait même par instants d'un vague sentiment de mélancolie. Ses traits et son maintien complétaient l'idéal que célèbrent dans leurs ballades les poètes allemands. Elle avait perdu sa mère depuis quelques années. Dès lors, confiée aux soins d'un père dont les sentiments étaient au fond ceux de tous les pères, mais, plus sévère qu'aucun, elle n'avait pas eu comme Gaétan à courir les hasards de la guerre, mais à soutenir plus d'une fois, dans son intérieur, des luttes plus tristes, pour elle, que les combats de ce dernier sur les champs de bataille.

Son père, nous l'avons dit, voulait en faire l'épouse d'André Scarlet. — Pieuse, douce de caractère et d'un esprit agréable, elle n'avait pu souffrir, dès la première ouverture qui lui en fut faite, l'idée d'être unie à un homme qu'elle détestait, et dont les manières dénotaient l'esprit grossier et le caractère fourbe ; de là, une lutte continuelle contre les projets de son père, qu'irritaient de plus en plus ses refus obstinés. Ces combats lui firent plus d'une fois, en secret, verser des larmes ; elle n'avait pour toute confidente de ses chagrins qu'une vieille servante qui l'avait connue dès sa plus tendre enfance. Aussi, le cœur de la jeune catholique avait-il besoin de trouver quelque autre cœur où elle pût épancher les sentiments que lui faisait refouler la sévérité paternelle.

Qu'est-ce donc que l'amour ? — comment, — pourquoi, devient-on amoureux ? — « *Tot homines, quot sensus !* » — Chacun de nous, ici-bas, puise, selon ses goûts, la réponse à ces questions !

Un poète que la mort nous a trop tôt ravi, Alfred de Musset, ce chantre joyeux des plaisirs et des folies de la jeunesse, avait bien certainement eu une réminiscence de Ninon, quand il avança gaiement ce paradoxe, que l'amour est l'échange pur et simple de deux fantaisies. Qu'il y a loin de cette définition, faite pour les sceptiques et les réalistes de l'école moderne, aux vers harmonieux et tristes que ce

sujet inspira à l'auteur de Jocelyn, et qu'il grava sur les ruines de Jumiéges !

L'abbé de Bernis avait, lui, autrefois rimé un quatrain qui avait au moins le mérite d'être galant ; il s'adressait à madame de Pompadour :

L'amour est un enfant ; mon maître ;
Il l'est d'Iris, du berger et du roi.
Il est fait comme vous, il pense comme moi,
Mais il est plus hardi, peut-être.

Il s'est bien trouvé jadis un certain évêque d'Avranches qui faisait de l'amour une maladie comme la fièvre. Et il soutenait avec esprit cette théorie singulière.

Mais nous ne sommes plus au temps où l'on faisait encore des quatrains. Aux esprits pieux, aux libres penseurs même, qui voyaient dans l'amour une image terrestre de la tendresse du Créateur envers ses créatures, ont succédé les publicistes de notre époque qui se sont emparés de ce sentiment, et ont essayé, dans de longs traités, de le mathématiser et de le disséquer (s'il est permis de se servir de cette expression). — Pourquoi donc lui enlever, comme par lambeaux, toute sa poésie ? — Pourquoi chercher à faire tomber, une à une, de si charmantes illusions ? — C'est trop longtemps s'arrêter à ces conceptions imaginaires de matérialistes, ou de spiritualistes raffinés, j'en appelle à tous les cœurs de vingt ans : — interrogez-les : tous pourront vous répondre qu'ils savent comment l'on devient amoureux ; mais pourquoi ? aucun ne pourra vous le dire....

Quelques-uns, peut-être, se rappelleront intérieurement le mot du bon La Fontaine :

Amour est un étrange maître !
Heureux qui peut ne le connaître
Que par récit, lui ni ses tours.

S'il était donné aux hommes de connaître d'avance l'avenir de leur destinée, Gaétan se serait efforcé sans doute de comprimer les élans de son cœur ; mais la force de volonté la plus robuste eût succombé devant les charmes de la fille de messire Vaudoyers.

Les deux jeunes gens s'étaient compris ; « l'attraction »

existait, selon le terme d'un de nos modernes prosecteurs du sentiment. Claire avait remarqué le jeune homme qui se tenait continuellement sur ses pas. Elle s'informa de lui auprès de la vieille Marguerite, et apprit avec effroi qu'il était calviniste.

J'ignore comment il s'y prit, mais je sais que Gaétan trouva les moyens de lui faire connaître son amour. Son premier mouvement fut de repousser le jeune homme, mais quand celui-ci se fut fait connaître, qu'il lui eut fait le récit de ses infortunes, qu'elle se souvint de sa conduite et de la réputation dont il jouissait à juste titre, par une réaction qui s'opère souvent dans des circonstances semblables, le ton sincère de Gaétan modifia de beaucoup ses sentiments — deux existences qui souffrent ont une tendance immédiate à se rapprocher — aussi bientôt Claire partagea-t-elle entièrement sa passion.

Malheureusement les deux jeunes gens n'eurent pas de fréquentes occasions de se voir ; la sévérité de messire Maurice était un insurmontable obstacle, et quand sa vigilance parternelle eût été moins constante, il n'eût pu souffrir l'idée de voir un calviniste entrer dans sa famille.

La jeune fille communiquait avec Gaétan par l'entremise de sa servante ; mais elle était constamment triste et préoccupée. Messire Maurice, qui l'observait d'un air soucieux, finit par remarquer la persévérance de celui-ci à suivre Claire, soit dans les promenades publiques, soit dans les diverses réunions où ils se trouvaient tous deux. Il en conçut quelques doutes, et pressa tellement sa fille de questions que celle-ci finit par avouer, dans son trouble, les sentiments qui l'agitaient. Décrire la colère du capitaine des arquebusiers à cet aveu, est une chose impossible. Il ruina en quelques mots les espérances de sa fille. — Au désespoir, celle-ci fit parvenir à Gaétan un billet ainsi conçu :

« Tout est perdu — mon père sait tout — votre religion
» est un obstacle à la réalisation de nos espérances ; si vous
» me croyez, fuyez-moi et tâchez de m'oublier. »

La douleur de Gaétan fut grande à la lecture de ces lignes. — Six mois s'étaient presque écoulés depuis son

séjour dans Pontoise, et dans ce laps de temps il avait plus d'une fois montré que dans ses veines coulait un sang de gentilhomme. Il était aussi respecté qu'aimé, car il avait donné à plusieurs reprises des preuves de son courage et de son dévouement. Dans la semaine, notamment, qui précéda les faits que nous venons de raconter, il avait, au péril de sa vie, soustrait un jeune enfant à une mort certaine et l'avait rendu à sa mère à moitié folle déjà de désespoir; c'est de cette belle action que parlaient les compagnons de l'Arquebuse, le soir de l'élection de leur capitaine. Gaétan avait abandonné peu à peu ses belliqueux projets, et la paix ayant eu lieu, pour quelque temps, l'amour avait éteint presque complètement en lui les passions qui animaient son parti, lorsque tout à coup la lecture du billet de Claire changea de nouveau ses dispositions. Il était trop attaché à ses principes, en matière de religion, pour y renoncer spontanément, car il se faisait de cette idée une sorte de point d'honneur. Le cœur atterré, il pensa à aller rejoindre l'armée du roi de Navarre, qui n'allait pas tarder à recommencer les hostilités; mais, avant de s'éloigner, il voulut dire à Claire un adieu qu'il croyait certainement n'être pas le dernier.

Un soir, profitant de l'absence, à lui connue, de messire Maurice, il se dirigea vers le logement de Claire. Tel était le combat intérieur qui se livrait en lui, que lorsqu'il fut près de la maison, il s'arrêta, hésitant s'il entrerait; mille pensées confuses se croisaient dans son esprit; enfin il souleva, en tremblant d'émotion, le marteau de la porte; la vieille Marguerite vint lui ouvrir et l'introduisit dans le gothique logis du capitaine des arquebusiers.

Nous ne décrirons pas la scène de douleur qui eut lieu. Les deux jeunes gens s'assirent en silence l'un près de l'autre et restèrent quelque temps sans se parler; puis, ce silence fut rompu, et alors, au milieu de leurs larmes, ils se racontèrent mutuellement leurs peines et cherchèrent à s'en consoler. Gaétan, dans le cœur duquel bouillonnait de nouveau la haine du parti des Ligueurs, espérait que bientôt le roi, vainqueur, allait rentrer dans Paris, qu'il reverrait Pontoise et l'objet de son amour, et que, par la force des choses, il saurait bien devenir le gendre de messire Vaudoyers. Claire raconta à son tour les luttes que depuis longtemps elle sou-

tenait contre la volonté de son père, outré de sa résistance, et l'entretien se prolongea longtemps encore....

Ils en étaient là de leurs chagrins et de leurs espérances, lorsqu'un violent coup de marteau ébranla la porte. — Claire devint pâle, — Gaétan demeura impassible, — des pas précipités se firent entendre dans l'escalier, la porte s'ouvrit avec fracas et messire Vaudoyers entra furieux :

« — Que fais-tu ici, misérable, s'écria-t-il en montrant la porte à Gaétan, sors, et ne souille pas plus longtemps ma demeure de ta présence. »

A ces insultes, le jeune homme s'était levé ; un éclair avait passé dans ses yeux ; il avait porté instinctivement la main à la place du pommeau de son épée absente, mais il se calma subitement aux regards suppliants de Claire, et, demeurant immobile, il semblait défier le capitaine du regard.

Ils restèrent quelques secondes dans cette position ; le jeune homme allait rompre ce silence terrible, quand messire Maurice, de plus en plus irrité, fit mine de tirer son épée.

A ce geste, les yeux de Gaétan brillèrent de nouveau d'un éclat inaccoutumé : jetant rapidement un regard autour de lui pour chercher une arme, il saisit une vieille rapière qu'il aperçut accrochée au mur, au milieu d'une panoplie, et se mit en mesure de se défendre.

Un combat terrible allait s'engager lorsque Claire, se jetant entre les deux adversaires, se précipita aux pieds de son père, baignant ses genoux de ses larmes, le conjurant d'épargner la vie de Gaétan s'il ne voulait causer la mort de sa fille.

La douleur si vive de Claire, son accent sincère et ses pleurs, émurent quelque peu le capitaine et adoucirent sa colère. Il baissa la pointe de son épée et écouta, le sourcil froncé encore, les paroles de sa fille, qui lui raconta, au milieu de ses sanglots, quel était Gaétan et quelle était son origine.

Maurice se radoucit un peu ; mais l'idée d'avoir en face de lui un huguenot lui revint bientôt à la pensée :

« — Puisqu'il en est ainsi, dit-il à Gaétan d'un ton brusque, sors donc sain et sauf de chez moi ; mais j'espère, Dieu m'entende, que je ne te reverrai jamais !

— Peut-être, répondit le jeune homme d'une voix fière, peut-être plus tôt que vous ne le croyez, et jetant son épée à terre, il adressa un regard d'adieu à Claire éplorée, et disparut. »

A peine fut-il dans la rue, qu'il rencontra Didier, inquiet de sa longue absence, qui venait à sa recherche, craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque malheur.

Gaétan lui raconta brièvement la scène qui venait de se passer chez le capitaine des arquebusiers, et rentra chez lui fort indécis sur la conduite qu'il devait tenir.

Le lendemain, tous deux avaient quitté la ville.



III

LE SIÉGE

« Aux armes ! guerriers, aux armes, pour le combat !
» Voici l'ennemi !... Il vient aussi épais qu'une nuée,
» et je vois empreintes sur son visage la morne résolu-
» tion et la confiance !... »

MILTON (*Paradis perdu*, chant 6e).

Le 9 juillet 1589, un mouvement extraordinaire se faisait remarquer dans Pontoise. — Les visages étaient sombres; la ville pleine de soldats de la Ligue. — On ne s'abordait qu'en se questionnant. — De lourdes pièces d'artillerie, ébranlant les vitres des maisons sur leur passage, se dirigeaient en toute hâte vers les remparts. — On attendait à chaque instant des courriers ; si, par hasard, il en arrivait un, il était aussitôt entouré, pressé de questions, par une foule aux abois, sur des choses qu'il ignorait presque toujours. — Enfin, des hommes placés sur le haut des clochers des églises, interrogeaient au loin la campagne d'un œil inquiet.

Rien cependant ne faisait pressentir jusque-là les craintes que semblaient justifier les préparatifs de défense que l'on faisait avec précipitation de toutes parts. On était en plein juillet; la campagne était magnifique: une douce chaleur achevait de mûrir les blés qui couvraient la plaine ; la nature était partout riante et resplendissait au soleil d'été ; rien donc dans notre pays, ne faisait supposer encore les tristes événements dont il allait devenir le théâtre.

Tout-à-coup, les hommes placés en vigie signalèrent l'approche d'un corps d'armée qui s'avançait rapidement dans la direction de Poissy.

L'effroi fut grand parmi les habitants; car la défense n'était pas suffisamment organisée; aussitôt, le bruit sinistre du tocsin, sonnant à toutes les églises, auxquelles répondaient les cloches de nombreux couvents que possédait la ville, appela les bourgeois et les soldats aux armes; des moines, parcourant les rues, excitaient ceux qu'ils rencontraient sur leur passage à défendre la cause de la Sainte-Union.... Mais ce n'était encore qu'une fausse alerte: on reconnut bientôt, dans les troupes qui s'avançaient, les bataillons du duc de Mayenne, lesquels rentrèrent dans la ville en désordre, annonçant l'approche de l'armée des deux rois, de Navarre et de France, qui venaient de faire subir successivement plusieurs échecs aux troupes de la Ligue. Henri de Navarre accompagnait, disaient-ils, Henri III, avec une armée d'au moins quarante mille hommes.

A ces nouvelles, on redoubla de préparatifs. Les portes de la ville furent fermées et murées, à l'exception de trois. Les remparts furent réparés autant que le permettait le temps dont on pouvait disposer; les fossés creusés de nouveau, remplis d'eau à certains endroits; les tours et tous les lieux qui dominaient la campagne furent garnis de sentinelles et armés de pièces d'artillerie.

Pontoise était fortifié de tous côtés à cette époque : la ville était défendue naturellement par la rivière, qui baignait une partie de ses murs, et par le château qui la dominait. Au nord-est, de larges fossés partaient de l'Oise, près des jardins de l'Arquebuse, et s'étendaient jusque vers la porte d'Ennery. Ils faisaient sur ce point un nouveau coude et redescendaient vers l'Éperon. C'est sur ce dernier emplacement que s'étend aujourd'hui la grande pelouse du jardin de la ville, connue sous le nom de tapis vert. Toutes les autres parties étaient également défendues par des fortifications; les murs étaient couverts, dans certains endroits, par des ouvrages avancés que construisaient les hommes versés dans l'art militaire du temps. Les rues étroites et tortueuses qui gravissent la colline, et qui disparaîtront ou se redresseront peu à peu, grâce aux efforts de notre édilité actuelle, rentraient

aussi, il paraît, en ce temps-là, dans le système de défense de la place.

L'ennemi devait se présenter dans la direction où s'étend la plaine de Saint-Martin. Aussi ce côté fut-il l'objet de soins particuliers : on le garnit plus que tout autre de canons et de nouveaux ouvrages élevés à la hâte, pour empêcher l'approche des murs. Craignant que la défense n'y fût pas encore suffisante, Notre-Dame, cette belle église (non celle qui existe aujourd'hui, mais une autre qui, comme notre église actuelle, s'était élevée sur les ruines de la précédente (1), et que la tradition nous représente comme un monument à jamais regrettable), fut convertie en un poste élevé d'où les défenseurs de la ville pouvaient dominer les travaux de l'assiégeant. En cet état, la place pouvait braver, on le pensait du moins, les efforts des ennemis de la Ligue.

Le duc de Mayenne, qui, depuis la mort du Balafré, était devenu le chef de cette coalition, avait nommé deux de ses officiers les plus distingués, d'Alincourt et d'Hautefort, le premier, gourverneur de la ville, et le second commandant des forces militaires.

Deux jours après on put voir, du haut des tours de l'église, les tentes des armées du roi de France et de Henri de Bourbon couvrant au loin la plaine : à la tête des troupes qui venaient assiéger Pontoise, se trouvaient, en outre des deux rois, le maréchal de Biron, le duc d'Épernon, et toute la fleur des gentilshommes protestants ainsi que de la noblesse catholique restée fidèle au roi.

A la vue de l'ennemi, le gouverneur (2) fit un appel à tous les hommes en état de porter les armes, et notamment à la compagnie de l'Arquebuse : tous les membres de ce corps,

(1) Voir plus loin la note n° 1, sur les causes de la destruction de l'église Notre-Dame.

(2) Je ne crois pas inutile de donner ici les noms des officiers civils et militaires de Pontoise au moment du siége : au sire de la Bourdeisière avait succédé dans la place de gouverneur (1589), Charles de Neuville, baron d'Alincourt, ou de Halincourt. — De Hautefort était le chef de la garnison. Le prévôt-maire était Gabriel de Monthiers, écuyer et seigneur de Saint-Martin. — Enfin le lieutenant du bailli de Senlis (en résidence à Pontoise) était M. Jacques de Monthiers, appartenant à la même famille que le précédent, et dont les honorables descendants habitent encore aujourd'hui la ville.

Nous n'avons pas compris, dans ces officiers, le seigneur apanagiste de Pontoise, qui était, en 1589, Nicolas Aublin, ancien seigneur de Favelles. — Il céda son droit au baron d'Alaincourt (1593), lequel le céda plus tard (1626) au cardinal de Richelieu. — Ce grand ministre a donc été seigneur de Pontoise.

le capitaine Vaudoyers en tête, jurèrent de rester fidèles à la cause de la religion.

Pourtant un des compagnons manquait ce jour-là à l'appel : c'était André Scarlet. Le bruit courait qu'il s'était caché dans une cave aussitôt qu'il avait entendu sonner le tocsin. Son absence n'excita aucun étonnement dans les rangs des arquebusiers, excepté un mouvement d'impatience de la part du capitaine ; et tandis que les femmes, les enfants, les vieillards se pressaient aux pieds des autels, pour détourner par leurs prières les malheurs qui devaient fondre sur notre cité, bourgeois et soldats de la Ligue se disposaient à mourir pour la cause de la Sainte-Union.

Les ligueurs ayant, après avoir tenu conseil, repoussé les propositions d'un parlementaire envoyé par les princes, pour sommer la ville de faire sa soumission par arrangement, à l'effet d'éviter l'effusion de sang s'il était possible, ces derniers ne perdirent plus de temps en pourparlers inutiles et s'occupèrent activement des apprêts du siége et de l'investissement de la place. On distinguait parfaitement, du haut des édifices, les évolutions et les mouvements de l'ennemi, dont les différents corps se mettaient en marche pour aller occuper les positions que les chefs alliés leur avaient assignées. En peu de temps, ceux-ci eurent déployé tout leur front de bataille en un immense hémicycle dont une des ailes s'appuyait sur la rivière d'Oise et dont l'autre était soutenue par les derniers régiments de Navarre qui étaient venus renforcer les premières troupes du Béarnais. Les batteries des huguenots furent placées de manière à pouvoir ouvrir le feu au centre et sur les deux ailes à la fois. Tout étant enfin prêt, le maréchal de Biron n'attendit plus que l'ordre du roi pour donner le signal de l'attaque.

D'Hautefort avait cru sage de faire une sortie subite et fondre à l'improviste sur les assiégeants avant que ceux-ci ne fussent prêts à commencer leurs opérations ; mais cette tentative resta sans succès ; ses troupes furent repoussées et durent rentrer dans la place, non sans avoir subi quelques pertes.

Bientôt le bruit de l'artillerie couvrit celui du tocsin ; les arquebusades se succédèrent avec rapidité, et les assiégeants entreprirent l'action d'une manière vigoureuse. Toutes les

troupes dont pouvait disposer le gouverneur furent mises en réquisition et le combat s'engagea avec rage du côté du faubourg Notre-Dame, sur lequel le duc d'Épernon avait concentré toutes ses forces (1).

Durant le cours de ces événements, tandis que les compagnons de l'Arquebuse étaient à leur poste, et que catholiques et huguenots rivalisaient d'ardeur, un mendiant, parcourant lentement les rues de la ville à la faveur de la nuit qui commençait à tomber, heurta de son bâton la porte du logis du capitaine des Arquebusiers. Claire, toute tremblante du danger que courait son père en ce moment, vint elle-même répondre à son appel. Quelle ne fut pas son étonnement, quand, sous les haillons qui couvraient le corps de cet étrange visiteur, elle reconnu Didier, l'ami et le compagnon de celui qu'elle aimait.

Elle allait pousser un cri de surprise, quand le faux mendiant l'arrêtant d'un geste, franchit le seuil et lui raconta en peu de mots les causes de sa présence et les motifs qui l'amenaient : « Gaétan était là — dans l'armée : — le jeune calviniste avait pu rejoindre sans encombre l'armée du roi de France, dans laquelle il avait retrouvé quelques-uns de ses anciens frères d'armes ; il n'avait pas tardé à y conquérir l'estime de tous les gentilshommes qui le connaissaient. Dans une rencontre avec les catholiques, il s'était tellement distingué que sa conduite fut remarquée par le roi qui, connaissant ses mérites et sachant les apprécier, le combla d'abord de ses faveurs, et finit par lui donner le titre et le grade de capitaine ou chef de ses mousquetaires, place vacante alors par la mort de celui qui l'occupait, tué à un combat contre les troupes de Mayenne. »

Didier apprit ensuite à Claire qu'elle pourrait le voir avant l'entrée du roi dans la ville (car il ne doutait pas du succès de son parti), pourvu qu'il y eût une trève de quelques heures. Il était convenu, disait-il, avec Gaétan, qu'en pareille occurrence, pendant que les uns et les autres enseveliraient leurs morts et répareraient, autant que possible, leurs pertes respectives, celui-ci s'approcherait des murs à un certain endroit que Didier désigna ; et il décrivit en même temps à

(1) Voir plus loin la note n° 2, sur les fortifications du faubourg.

la jeune fille, et son costume et les signes auxquels elle le devait reconnaître.

Claire, prenant à son tour la parole, raconta à Didier quels avaient été ses tourments depuis le départ de Gaétan; comment, durant le cours de ces six longs mois, elle avait pu cependant recevoir de ce dernier deux messages secrets qui avaient un peu calmé ses inquiétudes. Le départ inopiné des deux amis l'avait d'abord surprise, mais quand elle vit les mesures sévères dont les réformés ne tardèrent pas à devenir l'objet, elle s'était applaudie intérieurement de les savoir à l'abri du fanatisme ligueur. Elle ne pouvait trouver d'expressions assez vives pour remercier l'ami généreux qui s'était dévoué jusqu'à emprunter le manteau de la misère pour venir, au péril de sa vie, ramener un peu de joie dans son âme et le sourire sur ses lèvres.

Elle regardait bientôt Didier comme un envoyé du ciel, quand celui-ci, entendant le pas d'hommes d'armes qui traversaient la rue, ajouta : « J'ai pu m'introduire dans la place à la faveur d'un déguisement et d'une issue secrète que j'ai découverte. Gaétan m'aurait accompagné s'il n'avait été retenu à son poste, incapable qu'il est de rester si près de vous sans vous voir. — Nous n'avons plus à nous deux qu'un cœur et qu'une âme, aussi me suis-je offert à lui rendre ce léger service, mais si je tardais plus longtemps je pourrais bien tomber entre les mains de gens qui ne me feraient pas grâce de la vie (1). Adieu donc et à bientôt. » Et il diparut.

Claire était remplie d'une indicible joie ; comme ces mots « à bientôt » retentirent doucement à son oreille ! Le combat ayant duré tout le jour et la nuit sans relâche, le lendemain il y eut une sorte de suspension d'armes de cinq heures, qui permit aux assiégés de se reposer un peu. Claire et sa vieille servante, ainsi que beaucoup d'autres femmes et d'enfants, allèrent aux remparts porter des vivres aux combattants et voir ceux dont le sort leur était cher.

C'était un mélange de joies et de douleurs : des mères trouvaient leurs fils blessés, des épouses les cadavres de leurs maris. — Des soldats, que personne ne venait encourager,

(1) Voir plus loin la note relative à l'origine de la place de la Belle-Croix.

regardaient avec une sorte de dédain ces scènes de tendresse et de pleurs.

Cialre eut la consolation de revoir son père sans blessure, et l'embrassa en tremblant; puis, sous le prétexte de contempler les travaux et le camp des assiégeants, elle gravit l'escalier de la tour au pied de laquelle les arquebusiers se reposaient; arrivée sur la plate-forme, elle jeta aussitôt les yeux sur le camp ennemi.

En deça des batteries calvinistes, à cent toises environ du point le plus rapproché du fossé, était arrêté, immobile, un jeune cavalier dont l'œil inquiet fixait tour à tour chaque point des créneaux. On eût dit qu'il examinait les progrès du siège et les ravages de l'artillerie — mais sa pensée était loin de là, — ce n'étaient pas les remparts qui attiraient ainsi son attention.

Quand il aperçut Claire sur le bastion, il la salua aussitôt et lui envoya de nombreux baisers de la main; il lui dit même quelques mots, parmi lesquels « bonheur et revoir » furent les seuls qui parvinrent distinctement à l'oreille de celle-ci. Elle répondit à ces signes, mais l'approche d'autres soldats et la limite fixée dans cette sorte d'armistice, qu'il était défendu de franchir, obligèrent Gaétan, car à son air et à son costume la fille de messire Maurice l'avait de suite reconnu, obligèrent Gaétan, disons-nous, à cesser cette pantomime; il fut même obligé de s'éloigner; toutefois, il se dirigea sur d'autres points d'où il pouvait être aperçu, et ne cessa de regarder et de faire des signaux vers l'endroit où était Claire, signaux compris bien vite, et aussitôt répétés. Durant cette conversation muette, mais où les deux cœurs savaient si bien se comprendre, les heures s'écoulèrent rapidement : tout à coup des roulements de tambours se firent entendre et se répétèrent à l'infini sur toutes les lignes des assiégeants : — la trève allait expirer dans quelques minutes. — Gaétan, contraint d'aller reprendre son poste près du roi, salua Claire une dernière fois, semblant quitter ce lieu à regret, et prit la route de l'abbaye de Saint-Martin. La fille du capitaine le suivit longtemps des yeux, le vit se retourner encore, et ne se décida à quitter la plate-forme où elle était que lorsque l'éloignement l'eut dérobé à ses regards.

Rentrée à son logis, Claire se jeta à genoux, remplie d'une

joie inexprimable, et se mit à prier, à la fois, pour l'auteur de ses jours et pour la vie de son amant. Soudain le tonnerre lointain de l'artillerie vint la rappeler à de nouvelles alarmes. N'ayant espoir qu'en Dieu, elle resta ainsi de longues journées dans une terrible alternative, passant des plus douces espérances aux angoisses les plus affreuses. Elle s'informait à chaque instant, avec anxiété, des moindres incidents du siége, tantôt elle s'arrêtait pour écouter le bruit du canon, dont chaque coup semblait la frapper, tantôt elle redoublait de prière, avec une nouvelle ferveur; elle eût pu s'écrier comme Camille :

.... Pour la paix, quels vœux a faits ma flamme !
Et quels pleurs j'ai versés à chaque événement,
Tantôt pour mon pays, tantôt pour mon amant !



IV

SCÈNE DE NUIT

« Si on me presse de dire pourquoy ie l'aymoys,
» ie sens que cela ne se peult exprimer qu'en res-
» pondant : Parce que c'estoit luy ; parce que c'estoit
» moy. »

(MONTAIGNE).

En ce temps-là, l'abbaye de Saint-Martin et l'hôtel seigneurial que Pierre de Gondi venait de s'y faire construire présentaient un étrange spectacle. Là où d'habitude le murmure monotone d'une fontaine, ou les pas légers de quelque bénédictin regagnant sa cellule, troublaient seuls le silence du vaste cloître, retentissaient et le cliquetis des armes et les piaffements des chevaux. Dans ce lieu d'où s'élevaient, quelques jours avant encore, de pieux cantiques vers le ciel, les jurements des soldats et les chansons huguenotes avaient succédé à la grave psalmodie du chant monastique. Les deux rois avaient fait leur quartier-général du principal corps de logis ; leur suite et divers officiers occupaient les dépendances ; tout avait été mis à réquisition ; chacun s'était logé à sa guise ; aussi, était-ce un désordre, un pêle-mêle effroyable, un encombrement complet de chevaux, d'hommes et de bagages, impossible à décrire. Le soir du jour durant lequel avait eu lieu la trêve, le monastère, plongé ordinairement à cette heure dans un calme silencieux, retentissait du choc des verres, de chansons bachiques, et ses fenêtres ouvertes laissaient entendre du dehors les éclats de rire d'une joyeuse compagnie.

Il se faisait déjà tard, lorsqu'un homme à cheval, après avoir parcouru en tous sens les lignes des alliés, interrogé d'un air inquiet tous les chefs de poste, se présenta à la principale entrée du couvent.

« Qui va là ? cria le hallebardier de service, en barrant le passage.

— Mousquetaire du roi, répondit-on.

— Quel mot d'ordre ?

— France et Navarre ?

— Entrez donc librement, dit le soldat en livrant passage. »

Le cavalier franchit la lourde porte de la demeure abbatiale et traversa la première cour ; là, il descendit de cheval, jeta la bride aux mains d'un valet et gravit un large escalier qui conduisait à la salle conventuelle et aux appartements alors occupés par les officiers du roi. Il suivit un long corridor éclairé de loin en loin par des lampes, et s'arrêta devant une porte qu'il ouvrit.

Une vaste salle, formant une des pièces composant le logement du prieur, et dont les murs étaient encore couverts de tableaux et de sujets tirés de l'Écriture, éclairée par quatre fenêtres ogivales ornées de vitraux losangés sur lesquels on voyait les armes de l'abbé (1), couverte d'un plafond dont le temps avait bruni les solives de chêne, tel était le lieu dans lequel entra le personnage dont nous parlons ; mais l'endroit n'avait rien en ce moment, qui rappelât le logement d'un prieur.

Autour d'une table garnie d'un certain nombre de fioles et de flacons vides, attestant des libations fréquentes, quatre personnes cherchaient à se distraire, par le jeu, des ennuis du camp. — C'étaient d'abord un jeune page, puis un vieil officier de lansquenet, un écuyer du roi de Navarre et un gentilhomme de la chambre de Henri III. Deux candélabres allumés projetaient leur clarté sur le groupe. Dans l'ombre des angles de la salle, sur les bancs qui en faisaient le tour, ainsi que cela se voit dans beaucoup de maisons claustrales, des joueurs moins acharnés avaient quitté leur partie pour

(1) L'abbé titulaire de Saint-Martin était, en 1589, Pierre de Gondi, 7e du nom, évêque de Paris, et 37e abbé de la communauté. Il ne se démit qu'en 1612 de ses fonctions, en faveur de François de Joyeuse, archevêque de Rouen.

se livrer au repos, et étaient plongés dans un profond sommeil ; les meubles composant le modeste mobilier du religieux étaient couverts de casques, d'épées, de pistolets et d'ustensiles fort disparates. Les quatre partners paraissaient fort émus ; le page Saint-Martial venait de risquer tout son enjeu contre l'allemand Munschwiller et avait gagné à celui-ci une somme assez ronde. Le lansquenet était furieux, et, s'en prenant au Béarnais qui était à son côté :

— C'est vous, de Sanluzac, dit-il avec un accent tudesque, qui êtes cause de ma ruine, vous m'avez passé ce coup, sans vous j'avais le brelan carré ; — nous réglerons cela !

— Par la barbe de Coligny ! répondit l'écuyer, si j'y suis pour quelque chose je veux être pendu sur l'heure ! — N'est-ce point, Chazerolles ?

— C'est de bonne guerre, dit le chambellan, la faute en est à Munschwiller. — Saint-Martial, empochez les écus, mon ami, ils sont bien à vous ! »

Le vieux lansquenet était un officier de fortune connu par son caractère envieux et qui ne laissait échapper aucune occasion de dire du mal de ses frères d'armes. — Il n'avait pu voir sans dépit les succès de Gaétan. Les autres étaient des camarades de ce dernier. — La passion de l'allemand pour le jeu était la seule cause qui les fit rechercher sa société.

Ils étaient tellement occupés de leur jeu que le nouveau venu s'était approché et assis près d'eux sans qu'ils y fissent attention.

Sanluzac l'aperçut tout à coup, et en fit un soubresaut !

« Que vois-je ! dit-il en se remettant ; mais c'est ce bon Gaétan ! Or ça, monsieur le mousquetaire, nous seriez-vous tombé du ciel, par hasard ?

— Qu'aviez-vous donc, lui demanda de Chazerolles, à vous promener ainsi tantôt par tout le camp ?

Gaétan laissant échapper un soupir ; hélas ! dit-il d'un air embarrassé ; je voulais trouver une personne que je n'ai pu rencontrer ; mais....

— Est-ce donc cela, dit l'espiègle Saint-Martial, que vous êtes si reluisant ? en montrant la boue et la poussière qui couvraient le mousquetaire.

— Hum ! hum ! reprit le lansquenet, le beau capitaine a

sans doute quelques raisons pour ne point faire ses recherches en plein jour....

— Voulez-vous quelques gouttes de ce vieux vin? dit de Chazerolles en montrant le reste d'un flacon?

Gaétan remercia du regard et refusa; il s'efforçait de regarder le jeu d'un air distrait; mais un sentiment invincible de tristesse se peignait sur son visage.

— Çà, quelle humeur vous prend? dit le gentilhomme en battant les cartes. — Depuis que nous sommes ici vous ne chantez plus, vous ne jouez plus, vous ne buvez plus! Il faut qu'il vous soit arrivé quelque aventure extraordinaire!

— Ce ne sont pourtant pas les papistes qui l'effraient, dit Sanluzac!

— Au contraire, reprit Saint-Martial; grâce à eux il obtient des grades!

Sur quoi l'allemand repartit:

— Oh! pour cela, si le vieux Peyrinhac ne s'était laissé occire à la grosse affaire, vous n'auriez pas sa place, bel officier; il y tenait trop bien! mais....

— Je tiens cette place de la confiance du roi et de nul autre! répondit Gaétan.

— Et vous la méritez plus que tous! dit Saint-Martial. — Pique et Trèfle!

Le mousquetaire conservait son air soucieux.

— Mais quelle sinistre figure! dit Chazerolles.... Ah! j'y suis!... je comprends,... je parie céans, messeigneurs, que notre ami est amoureux!

— Amoureux! — Ah! ah!

— Voilà donc le mot de l'énigme! dit le lansquenet en riant aux éclats, — et il se mit à fredonner sur un air ancien, en arrangeant ses cartes dans ses mains,

« Souvent femme varie !..... »

Capitaine, nous vous écoutons; narrez-nous donc vos prouesses; ah! vous êtes amoureux! et de qui, s'il vous plaît?

— Si l'on n'avait heureusement cent preuves du contraire, on dirait, monsieur de Munschwiller, que vous ignorez ce qu'est un amoureux! répondit Gaétan avec un sourire forcé.

— Allons! il avoue! dit Sanluzac, c'est quelque chose; l'objet de sa flamme est sans doute quelque noble damoiselle des environs; mais, où donc est votre inséparable Puiréaux? on ne l'a vu de la journée!

Gaétan allait répondre, quand le lansquenet, hochant la tête :

— Pour celui-là, dit-il, il peut compter que mes piquiers ne lui feront pas chère lie s'il tombe dans leurs mains! — Mordi! je n'ai que deux as!

Le mousquetaire tressaillit, et, se redressant vivement :

— Qu'est-ce? répliqua-t-il, votre seigneurie plaisante sans doute!

— Mais, au contraire, dit l'allemand, je parle très-sérieusement.

— Alors, que signifie...

— Ça, vous ignorez donc ce qui se passe? repartit l'allemand en regardant d'un air étonné les autres interlocuteurs, — il court de vilains bruits sur l'ami de messire que voilà. — Le grand écuyer l'a fait chercher vainement tout le jour, et des indices certains me prouvent que le mécréant a passé aux papistes!

— Ce n'est pas croyable, dirent les joueurs! — C'est impossible!

— Et moi je le tiens pour un traître!

— Didier, un traître! s'écria en se levant Gaétan d'une voix vibrante, un traître!... c'est faux! je réponds de lui comme de moi!

— Ah! je sais que vous êtes son ami, et que..... reprit l'allemand avec un ton d'insinuation malveillante, mais peu importe; messieurs, soyez juges. Didier n'est plus ici depuis hier. — Il devrait se trouver avec nous en ce moment. — Où peut-il être, si ce n'est au sein de nos ennemis? C'était un espion, je l'ai toujours cru du moins; je vois que je ne me suis pas trompé!

— Je ne puis entendre plus longtemps insulter un ami devant moi; et je puis, si je voulais, vous prouver...

— Le roi, reprit le lansquenet, coupant la parole à Gaétan, instruit de cette défection, est devenu inabordable; il lancera contre le traître une sentence de mort si celui-ci n'est

rentré ici dans la soirée et ne justifie son absence ; mais écoutez ; quelle est cette heure ?

Il se fit un instant de silence, — les dormeurs ronflaient toujours. L'horloge du monastère tinta lentement douze coups.

— Minuit ! dirent les joueurs ; le délai est expiré !

— Minuit ! et il n'est pas là ! murmura Gaétan.

Sa voix était brisée ; il retomba sur son siège.

— C'est dommage ; dit philosophiquement Chazerolles ; mais le fait est étonnant ; je le croirais si Didier n'était pas l'ami de Gaétan !

— Un si brave garçon jusque-là ! hasarda Saint-Martial.

— Les plus braves, dit Munschwiller d'un ton rogue, ne sont pas toujours ceux que l'on croit ; d'ailleurs, dit le proverbe, ce ne sont jamais ceux qui font la sauce qui la mangent, et je crois que je vaux hardiment et votre Puiréaux et ceux qui le défendent !...

Ce mot ranima la colère du jeune capitaine :

— Vous en avez menti ! s'écria-t-il, et menti par la gorge ! vous nous faites un conte à plaisir ; — le roi n'a pu condamner Puiréaux sans l'entendre !

— Prenez garde ! dit le lansquenet fronçant le sourcil, je n'ai pas dix aunes de patience, mais une bonne rapière...

— Et moi une bonne lame, à votre service !

— Allez aussi la porter aux papistes !...

— Vous êtes un imposteur et un envieux !

— Et vous, un faux frère !

Ils s'étaient levés en même temps et allaient vider leur querelle sur le lieu même, sans une apparition inattendue.

C'était un valet portant un flambeau ; grande fut sa stupéfaction de trouver les deux officiers flamberge au vent et prêts à se précipiter l'un sur l'autre.

— Monsieur de Munschwiller, dit-il, le grand écuyer vous mande près de lui sur le champ, — veuillez me suivre à l'instant auprès de sa seigneurie.

— Partie remise n'est pas perdue, dit le lansquenet d'un ton rageur, en passant près de Gaétan, nous nous retrouverons ! — et il suivit de fort mauvaise humeur le messager malencontreux.

Le tapage avait enfin réveillé les dormeurs ; ils se levèrent

et voyant la querelle apaisée, ils sortirent en chancelant, encore tout endormis, pour regagner leurs quartiers. Saint-Martial, le chambellan et Sanluzac oublièrent bien vite ce qui s'était passé ; ils avaient tous trois une légère pointe de gaieté ; aussi, eurent-ils quelque difficulté à régler ce que chacun d'eux avait de perte ou de gain. L'allemand avait perdu jusqu'à son dernier écu. — Ils terminèrent enfin leur débat, enlevèrent les flambeaux pour éclairer leur marche à travers le dédale du cloître, et oublièrent Gaétan, qui, après le départ de son adversaire, s'était assis dans l'ombre auprès d'une des fenêtres. Celui-ci entendit leurs rires retentir encore dans les corridors, et le bruit de leurs pas s'éteignit peu à peu.

Il lui eût été impossible, dans la situation d'esprit où il se trouvait, de goûter un seul instant de repos. Il s'accouda sur le large rebord de la croisée et s'enfonça dans une sombre rêverie. Devant ses yeux s'étendait le camp des alliés, dans lequel brillait encore un grand nombre de feux et qu'éclairait en outre un magnifique clair de lune. Quelques coups d'arquebuse tirés isolément à des intervalles éloignés, rappelaient de temps à autre que l'ennemi veillait encore. La brise lui apportait par instants les dernières notes de la chanson de quelque soldat regagnant sa tente. Hors cela, un silence profond régnait sur la plaine ; au loin s'élevait une masse grisâtre dans le brouillard de la nuit ; c'était la ville assiégée, qui semblait endormie dans le calme de la paix au milieu des instruments de mort et de l'appareil de la guerre.

Un vide immense semblait s'être fait désormais dans la vie de Gaétan. — Qu'était devenu Didier ? — En vain cherchait-il à se rassurer en se rappelant l'entrevue de la journée, preuve que son ami avait atteint le but qu'il s'était proposé, en vain essayait-il de rasséréner son esprit par des suppositions de toute nature ; son œil eût voulu percer les ténèbres. Tantôt, l'idée de Claire heureuse et pensant à lui, venait lui apporter un peu de calme ; il se laissait entraîner alors à une rêverie plus douce. Tantôt, il revoyait en imagination une populace furieuse massacrer son ami et traîner son corps sur la claie. — Quelquefois il lui semblait entendre appeler ; il prêtait alors une oreille attentive et son espérance était déçue aussitôt : il n'entendait que le vent

sifflant entre les flèches du monastère. — Puis le souvenir des événements de la soirée et l'idée d'avoir causé la mort de Didier étaient pour lui la source de tortures morales inouïes. Cette nuit ne fut qu'un long supplice durant lequel il entendit ainsi sonner une à une toutes les heures; mais la nature finit par reprendre le dessus; enfin le sommeil, qui est l'oubli de tous les maux, s'empara de lui, et l'aurore blanchissant les tours de la vieille abbaye, le trouva endormi dans la même position.



V

USURIERS ! A LA RESCOUSSE ! (1)

« Pif !... Paf !... »
« *Les Huguenots.* (Chanson de Marcel.) »

N'avez-vous pas, lecteur, désiré bien souvent, comme moi, qu'un bon génie, semblable à ceux des contes orientaux, vînt, comme au bûcheron de la fable, vous offrir de réaliser trois souhaits à votre gré ? N'auriez-vous pas émis le vœu, entre autres, d'être subitement enlevé aux affaires et aux soucis de notre époque, et d'être jeté par un pouvoir surnaturel en plein XVIe siècle, au milieu d'une génération éteinte depuis trois cents ans, au milieu de ce monde qui exhalait ce parfum, cette poésie, ce je ne sais quoi de mystérieux, que respire tout ce qui appartient à cette dernière période du moyen âge.

Oui ! le vieux Pontoise, le Pontoise de ce temps-là, avait une tout autre physionomie que de nos jours ! Dans ses rues, capricieusement dessinées en zig-zag et qui serpentaient dans un labyrinthe de maisons, le froc sombre du moine frôlait la riche cotte de mailles de l'homme d'armes ; c'était le temps du pieux solitaire de Saint-Michel, le temps du théologien André Duval, et de l'historien Taillepied. La ville

(1) « Usuriers » était un surnom donné à la compagnie de Pontoise : chaque corps des arquebusiers avait ainsi un nom différent et presque toujours grotesque : les Parisiens se firent appeler « badauds » (leurs descendants n'ont cessé de mériter depuis cette épithète) ; ceux de Beaumont « chaudronniers », &c. Les nôtres cherchaient à justifier leur nom de guerre, en disant qu'ils rendaient « avec usure » les coups que leurs ennemis leur portaient.

échelonnait gracieusement sur ses collines les tourelles de ses monuments, les toits pointus de ses logis gothiques et les clochers de ses monastères. Au second plan, le vieux château, d'apparence féodale, tout rempli des souvenirs encore récents de Saint-Louis et de Blanche de Castille, semblait le gigantesque piédestal des trois églises qui le dominaient ; une ceinture de remparts enveloppait l'ensemble de la cité, et au loin on voyait se dessiner sur l'horizon la silhouette élancée des flèches des abbayes de Saint-Martin et de Maubuisson.

Quelle bonne fortune pour le peintre sous le pinceau duquel se serait ranimé, pour quelques instants, ce magique tableau ! Avec quelle avidité l'artiste aurait-il saisi cette occasion merveilleuse de faire revivre sous nos yeux une page d'un chapitre fini — et oublié !

Les Romains nous ont laissé des portes triomphales, des cirques et des palais, qui ont survécu à tant de révolutions qui se sont succédé à leurs pieds ; c'est dans ces ruines, splendides encore, que les peuples ont appris à lire l'histoire de leurs aînés. Cicéron disait que l'histoire est la mémoire du passé et la leçon de l'avenir : hélas ! nous ne la connaissons guère que par tradition, notre histoire ; mais qu'est devenu le livre où chaque fait était rappelé ? je veux dire ces monuments, témoignages matériels de la grandeur d'un monde passé ; ces couvents et ces universités, berceaux de tant de sciences ; ces palais où des rois ont vécu, ces églises où ont prié tant de saints ? — que sont-ils devenus ? — Leur souvenir lui-même est presque éteint : c'est à peine si, dans la foule, quelques-uns de ceux qui ont conservé « la mémoire du passé » jettent encore un regard en arrière. — Le temps des croyances a fait place au culte de la prosaïque réalité. — Notre vie est devenue presque aussi mathématique que nos édifices — et ce n'est pas peu dire ; — nous ne voyons plus que désordre dans ce mélange apparent et poétique des arts au moyen âge : — la ligne droite, — toujours la ligne droite ! — et le livre voit ses derniers feuillets s'envoler un à un !...

..... Tel était pourtant le tableau qui s'offrait aux yeux des Compagnons de l'Arquebuse, du haut de la tour qu'ils occupaient durant le siége ; mais ils avaient en ce moment

autre chose à penser, que de s'occuper d'étudier la philosophie dans l'histoire. Cette tour elle-même était aussi un des types de l'architecture militaire aux xve et xvie siècles. Elle s'élevait près de l'église Notre-Dame, dont elle constituait une des défenses principales. Elle possédait sur le fossé une poterne très-élevée, d'un abord impossible à l'extérieur, mais qui permettait aux assiégés de faire subitement une sortie au moyen de ponts-levis volants. Un escalier à vis, étroit et sombre, conduisait dans l'intérieur du donjon. On rencontrait, en montant, plusieurs salles voûtées, éclairées par des embrasures et des meurtrières, et percées de machicoulis. C'est dans une de ces salles que l'on transportait les blessés ; les Usuriers avaient établi des postes couverts dans les autres. Enfin, la lumière du jour succédait à l'obscurité de l'escalier ; encore quelques marches, et on se trouvait sur une vaste plate-forme carrée, entourée d'un large parapet crénelé à ciel ouvert. De là, l'œil ébloui parcourait un immense panorama : la plaine et la ville entière, le château, les bords de l'Oise, et l'abbaye de Saint-Martin, qu'entourait le camp des Huguenots. C'est là que nous retrouvons les Arquebusiers et leur capitaine, car d'Hautefort leur avait confié la défense de ce point important. Ils avaient su se rendre dignes de cette distinction, et la tour était devenue redoutable pour les batteries et les soldats chargés de l'attaquer ; le feu des Arquebusiers faisait dans leurs rangs de tels ravages que les assiégeants osaient à peine se montrer et approcher du terrible bastion. Aussi le duc d'Épernon voulait-il tenter, sur ce point, un effort décisif.

Depuis sept jours, les Arquebusiers, auxquels le capitaine Vaudoyers n'avait cessé de donner l'exemple de son dévouement héroïque, résistaient à toutes les attaques et combattaient presque sans relâche. Toutefois, ils avaient subi quelques pertes : la tour était criblée de balles, et l'artillerie y avait causé des dégâts importants en divers endroits. Plusieurs pierres du parapet commençaient à se disjoindre, et le sol était jonché d'éclats enlevés par les projectiles de l'ennemi. Les Arquebusiers avaient vu tomber, sans frémir, plusieurs de leurs compagnons à leurs côtés. Les forces allaient enfin leur manquer, quand le feu fut suspendu durant la nuit du septième au huitième jour. Ils prirent

quelques instants de repos ; au point du jour, le combat se rengagea avec une nouvelle ardeur. Le capitaine dirigeait lui-même le tir de ses hommes et en examinait l'effet, lorsque, vers les dix heures du matin, l'un d'eux s'écria soudain, au moment de mettre en joue :

— Capitaine, voilà que l'on s'occupe de nous, ou je me trompe fort, — voyez plutôt !

Vaudoyers jeta les yeux sur les batteries calvinistes, et aperçut un cavalier, suivi de quelques soldats, qui s'avançait rapidement vers les retranchements ennemis ; à són costume et à la plume blanche qui décorait son chapeau, il ne tarda pas à reconnaître un officier de mousquetaires royaux, qui venait de ce côté évidemment porteur de quelque ordre concernant l'attaque de la tour. — A mesure que celui-ci approchait, la figure de messire Maurice semblait se rembrunir.

Il le fixait attentivement et restait à demi penché en dehors de l'embrasure, comme pour le voir de plus près.

— Usuriers ! mes enfants ! est-ce que le parpaillot va s'en retourner sans recevoir de nos nouvelles ? s'écria Guillaume Landryot en allumant sa mèche. — Attention ! — et surtout feu ensemble !

Il n'avait pas encore mis en joue que cinq ou six arquebusades éclatèrent presque à la fois. Guillaume s'arrêta et releva son arme.

Le capitaine suivait avec une sorte de malaise le résultat de cette scène : quand la fumée se fut dissipée, on revit le cavalier, arrêté cette fois, et ne paraissant pas se douter qu'il venait de servir de point de mire à messieurs de l'Arquebuse. Penché sur la bride de son cheval, il causait avec des officiers de Lansquenets auxquels il semblait donner des ordres ; il désigna même deux ou trois fois de la pointe de son épée la tour d'où étaient partis les coups de feu.

— Voilà ce qui se dit jouer de malheur ! dit Guillaume d'un ton railleur ; est-ce que ce mécréant aurait été trempé dans le Styx, comme feu Achille ?

— Par Belzébuth ! reprit un Usurier en rechargeant son arme, il faut qu'il ait le diable au corps, où je n'y connais rien.

— Maladroits ! murmura le capitaine entre ses dents.

Guillaume allait encore épauler la lourde arme à feu et humilier ses compagnons de la preuve de son adresse, quand cette exclamation le fit retourner. Il aperçut auprès de lui la figure contractée de messire Vaudoyers.

— Çà, Landryot, lui dit un de ses voisins, laissez donc au capitaine le soin de jeter à bas le parpaillot ! C'est à lui que revient de droit l'honneur de nous apprendre à manier l'arquebuse !

— C'est trop juste, repartit Guillaume.

Et, présentant l'arme à Maurice :

— A tout seigneur, dit-il, tout honneur !...

Messire Vaudoyers resta un instant interdit. — On eût dit qu'il eût voulu pouvoir refuser. — Il regardait tour à tour la batterie calviniste et son fidèle Landryot, qui ne comprenait rien à son hésitation.

Une décharge ennemie fit voler en éclats une des pierres du parapet et couvrit de poussière les Arquebusiers qui étaient auprès.

— Bon ! dit l'un d'eux en brossant de la main le revers de son habit, voilà les huguenots qui s'en prennent à mon pourpoint ! — Ce sont pourtant les lansquenets d'en face qui nous font cette galanterie. — A charge de revanche, messeigneurs !

— Je n'achèterais pas deux deniers parisis ce qui reste à vivre au mousquetaire, reprit Guillaume.

— Si le capitaine se met de la partie, reprit le premier, celui-là peut être bien sûr de ne jamais crotter son haut-de-chausses dans les rues de Pontoise !

Les Usuriers se mirent à rire.

Messire Vaudoyers parut enfin se décider. — Un feu sombre brillait dans ses yeux. — Il saisit en silence d'une main tremblante l'arquebuse que tenait Guillaume Landryot, regarda une dernière fois l'officier de mousquetaires du roi, et, abaissant le canon dans sa direction, il ajusta.

Tous les Arquebusiers, témoins de cette scène, s'arrêtèrent et se précipitèrent à toutes les ouvertures d'où l'on pouvait juger l'effet du coup. Et là, retenant leur respiration, ils attendirent avec anxiété le résultat de la leçon du capitaine.

Il se fit un long silence.

Enfin celui-ci fit feu.

Le huguenot allait s'éloigner ; il avait même déjà tourné bride quand le coup partit ; on vit alors, au travers de la fumée, le cheval se cabrer, l'officier au panache blanc, frappé mortellement, lâcher son épée, étendre les bras et vider les arçons ; son corps disparut derrière l'épaulement de la batterie, et le cheval effrayé s'en fut au loin, sans maître.

— Vivat ! — bien visé ! — vive la Ligue ! s'écrièrent avec un élan spontané tous les Usuriers en se relevant.

— En voilà un qui ne le portera pas en paradis ! ajouta malicieusement Landryot.

Mais le capitaine était sombre, et tourmentait d'une main nerveuse le rouet de son arme, sans détourner les yeux de la batterie calviniste.

— Est-ce donc lui ? murmura-t-il.

Et, rendant l'arquebuse à Guillaume, il gravit lentement le petit escalier de pierre, et monta sur le large bord du parapet. — Ses amis le suppliaient en vain de descendre et de ne point s'exposer ainsi inutilement, car la mousqueterie des huguenots redoublait ; mais, sans paraître les entendre ni même leur répondre, il restait à considérer d'un air rêveur un petit groupe qui s'était formé auprès du corps de sa victime, et dont il pouvait distinguer une partie. Tout à coup, on le vit pâlir, chanceler, et reculer de quelques pas en portant la main à sa poitrine. Guillaume et quelques autres n'eurent que le temps de se précipiter et de le recevoir dans leurs bras.

— Mes amis !... mes bons camarades !... dit Maurice d'une voix entrecoupée et déjà éteinte, je suis blessé... là... Landryot..... prenez ma place... ; portez-moi..... auprès de ma fille... ma pauvre Claire !... Mon Dieu !... Gaétan !...

Il n'en put dire plus long ; un flot de sang s'échappa de sa bouche et il s'affaissa sur lui-même ; les arquebusiers, pâles et muets de douleur, penchés sur le corps de leur capitaine, cherchaient en vain à le ranimer. — Celui-ci ouvrit les yeux encore une fois, regarda d'un air hagard autour de lui comme pour chercher quelqu'un, essaya d'articuler quelques mots, et perdit complétement connaissance. Une balle ennemie lui avait traversé la poitrine de part en part.

On emporta le blessé à son logis ; Landryot prit le com-

mandement de la compagnie, résolue désormais à venger son chef ou à mourir.

Mais ni la valeur des Arquebusiers, ni le courage qu'avait montré la garnison, ne pouvaient résister aux ressources que possédaient les deux rois ; leur attaque, concentrée sur trois points, y avait produit l'effet qu'ils attendaient ; les autres parties des remparts, moins bien fortifiées ou moins bien défendues que le bastion Notre-Dame, avaient beaucoup plus souffert du feu de l'artillerie; la brèche était prête à s'ouvrir en plusieurs endroits. — Un assaut avait été repoussé les jours précédents, mais un second eût été terrible dans ses conséquences. Le combat se prolongea pourtant tout le jour avec une égale furie de part et d'autre ; assiégés et assiégeants rivalisaient d'efforts ; mais les premiers, accablés par une force numérique bien supérieure, firent des pertes sensibles qui amenèrent rapidement la reddition de la place.

Le commandant d'Hautefort fut blessé mortellement et expira quelques instants après. — D'Alincourt reprend aussitôt le commandement de ce courageux officier. — Il redouble d'activité, — il est présent partout à la fois ; — plus le péril est grand, plus il s'expose ; — il encourage de son exemple ceux qui faiblissent, — il augmente encore la valeur de ceux dont le zèle ne s'est point ralenti ; — le grondement du canon et les décharges de mousqueterie couvrent les clameurs des combattants. Durant tout le jour, le vent chasse une épaisse fumée sur la ville. — La nuit, cette scène de carnage est éclairée par les sinistres lueurs de l'incendie qui dévore le quartier du faubourg exposé au feu des assiégeants. Des deux côtés les pertes sont égales ! Courage ! le feu des ennemis paraît se ralentir, quand soudain un bruit terrible, mêlé à des cris et à des imprécations, vient frapper d'effroi le cœur des assiégés : c'est une partie de l'église Notre-Dame qui, minée et criblée par l'artillerie, s'écroule avec fracas, tuant ou blessant tous ceux qu'elle entraîne et écrase dans sa chute.

A cette vue, les ligueurs sentent faiblir leur courage ; cependant tout n'est pas encore perdu : le brave d'Alincourt ranime ses soldats épuisés. Retranché derrière des ruines, il essaie encore de résister, malgré d'énormes pertes, malgré des remparts à demi détruits, malgré ses troupes exténuées

de fatigue et décimées par des combats sans relâche. Il fut blessé lui-même grièvement à l'épaule, vers le soir du huitième jour, et dès lors dans l'impossibilité matérielle de soutenir plus longtemps le feu. Il importait, du reste, pour la conservation de la vie et de la propriété de chaque habitant, de ne pas continuer une résistance désormais inutile.

On s'occupa donc de traiter, dans la nuit même, de la capitulation de la place, — capitulation à jamais désastreuse pour la cité qui va se trouver à la merci du vainqueur. On choisit à cet effet des officiers de la Ligue et des bourgeois de la ville, qui furent envoyés à Saint-Martin, vers le roi et Henri de Bourbon.

Les députés n'arrivèrent au but de leur ambassade qu'après avoir traversé tout le camp ennemi, au milieu des menaces de mort des soldats huguenots. Toutefois, l'accueil que leur fit Henri III les rassura promptement, car les deux princes les reçurent avec beaucoup de bienveillance. Une des conditions dictées par la clémence du roi était que les soldats de la garnison pourraient se retirer librement, pourvu que durant trois mois, aucun d'eux ne servît dans les rangs des ligueurs. Mais la plus ruineuse de toutes les clauses de cette reddition fut cette lourde contribution de 150,000 livres, qu'exigea le roi pour rançon. Encore fut-il convenu que la moitié en serait payée sur le champ. En outre, le roi exigea 700 écus pour les blessés de son armée et 600 autres pour le nouveau gouverneur de Pontoise, S. de Miraumont, qu'il choisit aussitôt parmi les siens.

Telles furent, pour notre infortunée ville, les conséquences des discordes religieuses : des deuils nombreux, une cathédrale détruite, les horreurs d'un siège, et un impôt qui la greva pour longtemps.

VI

LE DÉFILÉ

« Elle dit, et sa vue errante
» Plonge, hélas ! dans les rangs pressés ;
» Puis, dans la foule indifférente,
» Elle tomba froide et mourante :
» Les timbaliers étaient passés ! »

(VICTOR HUGO).

Henri III entra dans Pontoise, le 24 juillet 1589, à la tête de plus de trente mille hommes.

Malgré les vides laissés par la mort dans un grand nombre de familles, et malgré les malheurs de notre cité, un sentiment invincible de curiosité poussa beaucoup d'habitants à contempler le défilé de l'armée victorieuse. C'est qu'en dépit des pertes subies durant le siége, l'issue de celui-ci avait délivré de leurs craintes bien des citoyens qui avaient encore fait à cet égard de plus tristes prévisions. D'autres voyaient dans le triomphe du roi l'annonce d'une paix prochaine, et cette idée les consolait un peu des revers passés ; les catholiques zélés étaient seuls dans l'abattement et dans la tristesse.

On connut dans la matinée le résultat des négociations avec le roi et les clauses de la capitulation ; aussi bientôt la ville, sans avoir repris son aspect ordinaire, perdit-elle une partie de cette physionomie sinistre qui caractérise une place assiégée. Les rues n'étaient plus désertes ; les maisons, fermées et muettes comme des tombeaux pendant le siége, commençaient à se rouvrir ; le bruit courait qu'avant de marcher sur Paris, le roi allait passer toute son armée en

revue et faire une entrée solennelle dans Pontoise. Enfin, on venait d'apprendre que les troupes de Mayenne, qui étaient sur la rive gauche de l'Oise, se repliaient précipitamment sur Paris à la nouvelle de la reddition. On pensait que la capitale, devenue le dernier retranchement de la Ligue, ne pourrait résister longtemps, et que tout tendait dès lors à une solution pacifique et à une conciliation des partis. Telle était la modification apportée par les événements dans l'opinion des vaincus.

Aussitôt que la convention avait été signée par les parlementaires, les alliés avaient fait occuper les ouvrages extérieurs et les portes de la ville par des détachements qui y avaient remplacé les troupes de la Ligue, devenues prisonnières ; mais ce ne fut guère avant midi que le roi quitta Saint-Martin pour entrer dans la place avec le gros de l'armée.

Des groupes nombreux s'étaient formés dans les rues et sur les places que devait traverser le cortége. Dans cette foule, où s'étaient mêlés les secrets partisans de la Réforme et beaucoup d'oisifs, comme on en a tant vu dans les troubles politiques de tous les temps, on eût pu voir le vaillant André Scarlet, qui, après s'être tenu caché pendant tout le siége, parlait haut ce jour-là, et qui, après avoir crié jadis si héroïquement à l'arquebuse : « vive la Ligue ! » était aujourd'hui tout prêt à crier : « vive le Roi ! » Mais apercevant la figure grave et triste de maître Guillaume, il se tut prudemment, craignant à juste titre de devenir l'objet de ses railleries. On causait autour de lui des derniers événements : on comptait les morts, on nommait les blessés ; on parlait de la belle défense des Arquebusiers, restés à leur poste jusqu'au dernier moment; chacun racontait un détail nouveau ; comme on s'informait avec inquiétude de l'état de messire Vaudoyers, quelqu'un répondit qu'il était mort; un autre dit qu'au contraire sa blessure n'inspirait plus de craintes ; un troisième appuya cette assertion, affirmant qu'il venait de voir la fille du capitaine dans un des groupes voisins.

Cependant on annonce l'approche du cortége. Un bruit confus de cliquetis d'armes et de pas de chevaux se fait entendre au loin. Les rangs se resserrent ; tous les regards se tournent du même côté. Le bruit éclatant des trompettes

retentit : un frémissement secret s'empare de tous les spectateurs. Des cavaliers paraissent : c'est l'avant-garde de l'armée royale. Un silence profond s'établit dans la foule.

Les gens d'armes du roi ouvrent la marche.

Ce beau corps de cavalerie était armé de lances : son uniforme se composait d'une armure recouverte d'une tunique flottante retenue par l'écharpe blanche que les huguenots avaient adoptée comme signe de ralliement.

Puis, les compagnies catholiques, dont l'écharpe était de couleur.

Voici venir maintenant les légions de l'infanterie : hallebardiers, piquiers, lansquenets, arquebusiers, reîtres, soldats Suisses et Allemands.

Derrière, suit l'artillerie royale conduisant d'énormes pièces, et avec elle les carrosses et les voitures contenant les bagages de l'armée et les munitions de guerre.

De nombreux escadrons de cavalerie lui succèdent : voici les arquebusiers à cheval, sorte de dragons de cette époque ; les argoulets, qui composaient la cavalerie légère ; puis les chevau-légers, armés de pistolets, arme en usage depuis peu alors dans l'armée française.

Une fanfare joyeuse annonce l'approche du roi.

Des chevaliers recouverts d'armures brillantes le précèdent de quelques pas.

Enfin paraît le monarque : Henri III était vêtu de noir. Une plume blanche ornait son chapeau. On voyait scintiller sur sa poitrine le collier de l'ordre du Saint-Esprit, dont l'emblême était également brodé sur le pan gauche de son manteau court. Il avait mis l'épée à la main : son visage rayonnait de l'enivrement de la victoire. Il ne se doutait guère alors que quelques jours plus tard, le poignard de Jacques Clément éteindrait en lui la dynastie des Valois, et que Pontoise voyait son dernier triomphe !

A ses côtés et derrière lui, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, se trouvaient le duc d'Épernon, le maréchal de Biron, ses officiers principaux, le chef de ses mousquetaires et les gentilshommes de sa maison.

Tout à coup, alors que quelques-uns applaudissaient sur son passage, quelque tumulte se fit entendre dans l'un des groupes placés à un carrefour près du logis de messire Vau-

doyers : on emportait une jeune fille qui venait de s'évanouir au moment où défilaient les derniers rangs des mousquetaires du roi, qui fermaient la marche de l'armée française, et précédaient les troupes du roi de Navarre.

Claire, on l'a deviné, c'était elle, avait en vain cherché à reconnaître son cher Gaétan dans celui qui commandait cette troupe d'élite : un autre occupait cette place. En vain son regard avait plongé dans les rangs pressés des soldats ; ses yeux inquiets ne l'avaient point aperçu parmi eux. Les dernières compagnies passaient devant elle, et aucune main ne s'était levée pour la saluer... Alors, prise d'un pressentiment sinistre, sa vue s'était obscurcie, elle avait senti ses forces l'abandonner, et s'était évanouie.....

Et les soldats défilaient toujours ! . . . .

Le lendemain de la capitulation, on trouva le corps de Gaétan parmi les morts. Un coup d'arquebuse parti du bastion Notre-Dame l'avait atteint à la tête au moment où il venait de porter un ordre du roi à l'un des chefs des batteries établies sur ce point. On reconnut en lui le cavalier au panache blanc qu'avait frappé le capitaine des Arquebusiers.

Celui-ci mourut des suites de sa blessure dans la nuit du quatorzième jour qui suivit le départ de Henri III.

Guillaume Landryot lui succéda dans sa place de capitaine et vécut à Pontoise jusque dans un âge avancé.

On raconte qu'André Scarlet, bafoué par tout le monde, fut exclu de la compagnie de l'Arquebuse, qui ne souffrait pas de lâches dans son sein, et devenu dès lors l'objet de railleries incessantes, il fut bientôt forcé de quitter la ville, et alla traîner ailleurs ses écus et sa couardise.

On ignore ce que devint l'allemand Munschwiller ; cependant on sait qu'il n'avait pu vider sa querelle avec Gaétan ; car cette nuit-là même, le grand-écuyer l'avait chargé de diriger une attaque pour le lendemain, dans laquelle il fut fait prisonnier par les Pontoisiens.

Le chambellan de Chazerolles se maria honnêtement dans la suite et quitta la cour pour aller occuper une lieutenance de province.

Sanluzac le Béarnais fut tué sous les murs de Paris un peu avant l'abjuration du roi de Navarre.

L'espiègle Saint-Martial eut un sort tout différent : on prétend qu'il eut une jeunesse des plus orageuses. Il était devenu cornette aux gardes quand Ravaillac assassina Henri de Bourbon. Il changea de conduite, dit-on, à la suite de cet événement, se convertit au catholicisme et finit par devenir sur ses vieux jours prieur d'une abbaye de franciscains.

Quant à Didier, il avait été reconnu, malgré son déguisement, au moment où il allait franchir le rempart, près de l'Oise. Arrêté aussitôt et conduit devant un officier pour être jugé comme espion, il allait être traité comme tel, quand, par le plus grand des hasards, il reconnut dans son juge un gentilhomme catholique qu'il avait arraché jadis aux mains de soudards furieux, alors qu'il n'était encore que dans la petite armée de Henri de Condé. Grâce à la reconnaissance de ce militaire et à son crédit, il obtint la vie sauve et fut, pour la seconde fois, emmené prisonnier à Paris.

Ce fut tout ce que put faire pour lui son libérateur.



ÉPILOGUE

« C'est dans Dieu que nous devons chercher
» des consolations à nos maux ».

(PASCAL).

Bien longtemps après les événements que nous venons de raconter, on confia, à la suite d'une guerre, aux soins d'une sœur Augustine, nommée sœur Sainte-Clotilde (1), un vieil officier blessé dans un combat. Les traits et l'accent de la voix de la religieuse, qui, malgré son âge avancé déjà, avait conservé encore presque toute la fraîcheur de la jeunesse, éveillèrent en lui des souvenirs confus. Il resta longtemps indécis s'il devait éclaircir ses doutes. Enfin, vint le jour qu'il dut prendre congé d'elle ; n'y pouvant tenir plus longtemps, il pria la religieuse de lui faire le récit de sa vie. Cette demande la surprit ; elle s'y refusa d'abord, comme si cette idée eût paru évoquer en elle de tristes souvenirs ; puis elle hésita, et enfin, après bien des questions et des prières, elle y consentit.

Sœur Sainte-Clotilde était en religion le nom de la fille de messire Vaudoyers, ainsi que l'avait soupçonné le militaire. Après la mort de son père, n'ayant ni parents, ni protecteurs, abandonnée de tous et n'ayant devant elle qu'une vie pleine de regrets et d'amertume, cette triste perspective, jointe à la piété naturelle de Claire, lui fit prendre le parti d'aller chercher aux pieds des autels un refuge et une paix que lui refusait la vie mondaine ; elle résolut de quitter son pays natal, laissant à la vieille Marguerite, qui avait pris soin de sa jeunesse, le peu qu'elle possédait, afin qu'elle pût

(1) Les sœurs Augustines, comme les religieux Augustins, faisaient remonter la règle de leur ordre jusqu'à saint Augustin ; elles avaient pour mission de soigner les malades.

terminer tranquillement ses jours. Mais, au lieu d'un ordre cloîtré, ses généreux instincts lui firent faire le sacrifice de sa vie pour soulager les misères humaines, en faveur d'une de ces confréries de sœurs hospitalières qui venaient de se former ; ce furent elles qui répondirent plus tard si noblement aux appels de Saint Vincent-de-Paul, ce grand modèle de la charité chrétienne, qui peut être considéré comme leur fondateur, et dont bientôt elles prirent le nom.

La jeunesse doit bien des folies et des fautes à son inexpérience de la vie ; elle s'écoule souvent sans aucun souci, regardant l'avenir d'un front serein, brisant l'idole que la veille elle adorait encore, et se faisant parfois à plaisir sceptique ou railleuse ; mais elle s'arrête devant un pareil sacrifice ; elle seule peut, elle seule doit comprendre ce qu'il faut avoir dépensé de charité, de désintéressement et d'amour pour le faire ; mais aussi elle seule sait l'accomplir !

Dans sa retraite, Claire vivait heureuse, et si elle conservait au fond de son cœur le souvenir de ses affections et de ses chagrins d'autrefois, elle y avait du moins trouvé des consolations nombreuses et un adoucissement à ses peines.

Le militaire l'écouta et se tut, pouvant à peine maîtriser son émotion ; mais, quand elle eut terminé son récit, qu'il avait feint d'ignorer, et qu'elle se fut retirée, il pleura sans qu'on s'en aperçut ; depuis lors, elle ne le revit jamais, mais quelques jours après, un inconnu lui remit un léger paquet et se retira sans donner d'explication. Claire vit avec étonnement son nom écrit sur l'enveloppe. Elle l'ouvrit d'une main tremblante et faillit s'évanouir en voyant apparaître l'image de Gaétan. C'était bien lui ! lui, jeune et beau comme autrefois, qui revivait à ses yeux ! Tous les souvenirs du passé lui revinrent à la fois : de douces larmes coulaient sur son visage... elle ne pouvait en détacher ses regards. Elle aperçut enfin une lettre tombée à terre ; elle la prit, l'ouvrit, et y lut ce billet, dont nous conservons intactes la tournure et l'orthographe :

« *Si je vous ay rappelé à des pensers amers, en vous priant*
» *de me raconter vos infortunes, vous aussy, avez, sans vous*
» *en doubter, rouvert la playe de mon ame. Je suys une victime*
» *de l'amytié vraye, comme vous en estes une de l'amour*

» *sincère. Depuis qu'il n'est plus, j'ay erré vainement, trais-*
» *nant en tous lieux ma douleur, croyant que Dieu vous avoit*
» *aussy rappelée à luy. — Aucun sacrifice ne m'eust, lors,*
» *déterminé à me séparer de l'image de celuy qui vous a*
» *aymé plus que tout au monde ; mais puisque je vous retrouve,*
» *je vous l'offre avec joye ; j'en ay d'ailleurs une autre,*
» *ineffaçable ; elle est gravée au fond de mon cœur. — Nous*
» *ne nous reverrons sans doubte jamais ; acceptez-la en*
» *souvenir de moy, et puisse mon offrande adoucir vos*
» *regrets.*

» *DIDIER.* »



APPENDICE

NOTE I

Sur la destruction de l'église Notre-Dame

On sait que cette église fut plusieurs fois détruite et rebâtie ; mais il n'est ici question que des causes de sa destruction en 1589. Le curé de cette paroisse était alors dom Arnault, trésorier et prieur de Finguerolles ; il avait pu emporter hors de l'église et mettre en lieu de sûreté tous les vases sacrés et les objets précieux qu'elle contenait.

Mais il existe, sur la nature et les causes de la ruine de l'édifice, différentes versions que je crois devoir rapporter.

La plus commune et la plus accréditée, est que le monument fut détruit, ainsi que nous l'avons raconté, parce qu'on en avait fait une forteresse et par les hasards de la guerre. D'autre part, la tradition rapporte que le roi l'aurait détruit avec intention, à l'effet de démasquer une batterie que l'on croyait exister dans l'Éperon, et dont le tir pouvait être très-nuisible aux assiégeants.

Enfin, une troisième version, moins vraisemblable, nous apprend que les bourgeois de la ville auraient eux-mêmes mis le feu à l'église, après en avoir démoli les piliers, pour l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi.

La chute de cet édifice donna lieu aux vers suivants :

« *Annis mille suprà quingentis octo décemque*,
» *Ultrà novem*, *cum sol ferventiùs ardet Iulo*,
» *Isara terribili tremuit perterrita fato,*
» *Virgineœque domûs rupit bombarda columnas*,
» *Octo globis centum violento fulmine missis*,
» *Corruit indè sacræ illustris structura Mariæ !* »

NOTE II

Sur les fortifications du faubourg

Voici quelles étaient réellement les défenses de la place dans la partie qui fut attaquée :

Près de la porte dite du Bar existait une tourelle, l'un de ses côtés allant jusqu'à la tour (du Bar). Les deux courtines, depuis la porte du Bar jusqu'à la porte Chappelet, défendaient l'église Notre-Dame. Il y avait, sur le rempart de cette dernière porte, une batterie donnant sur la tour aux Prêtres. Puis les bastions suivants : la tour aux Prêtres, la tour Percée et la tour Penchée ; enfin la tour du Friche, située près du Bucherel, près de l'endroit où était à cette époque le marché aux Bœufs, qui joignait la rivière. Les abords de ces murs étaient partout défendus par de larges fossés remplis d'eau.

En temps de guerre, trois seulement des portes de la ville étaient ouvertes ; les autres étaient murées ; on mettait des canons jusque dans l'Hôtel-Dieu.

On sait que Pontoise fut repris par le duc de Mayenne, l'année suivante. Ses troupes sortirent enfin à la paix, à la suite de laquelle la ville se soumit à Henri IV.

NOTE III

De l'origine de la place de la Belle-Croix

C'est aussi à ce siége que la tradition fait remonter l'origine du nom de Belle-Croix donné à cette place. On raconte qu'un certain magistrat nommé Beaucervoise ou Boicervoise, lieutenant du bailli de Senlis, et appartenant, dit-on, à la religion réformée, aurait eu quelques intelligences secrètes avec les assiégeants. Accusé de ce crime, il fut mis en jugement et condamné à être pendu, ce qui fut exécuté à Paris le jour même (23 juillet). L'arrêt portait, en outre,

que ses biens seraient confisqués et que, pour apprendre à la postérité comment l'on en agissait envers les traîtres, il serait élevé devant sa porte une « haute croix » qui rappellerait à la fois le crime et l'expiation; d'où le lieu aurait pris et conservé le nom de « place de la Belle-Croix. »

Plus tard, lorsque Henri IV fut devenu roi de France, il paraît que des lettres-patentes furent données, par lesquelles sa mémoire fut réhabilitée et ses biens rendus à sa veuve. (Il avait eu pour successeur dans sa charge M. Jacques de Monthiers, seigneur de Boisroger et bailli d'épée de Mantes). Je sais que l'on fait aussi remonter encore plus haut ce fait (en 1562). D'autres personnes, au contraire, prétendent qu'il existait autrefois deux croix à cet endroit, dont l'une, ou même toutes les deux, auraient été élevées par les PP. Jésuites, dont la maison avoisinait ce lieu. Je laisse aux auteurs plus favorisés que moi, le soin de vérifier le fait, vu le peu de documents dont j'ai pu disposer. Peut-être s'est-il passé deux faits analogues, qui ont donné lieu à confusion; cependant je tiens d'une source que je crois certaine, que le fait ci-dessus relaté aurait eu lieu durant le siége. Quoi qu'il en soit, cette petite anecdote peut nous servir de preuve que nos ancêtres étaient, ou de très-zélés catholiques, ou, en tous cas, des ligueurs acharnés.





UNE EXHUMATION

2 OCTOBRE 1866



La curiosité du public pontoisien a été vivement excitée la semaine dernière par un événement très-simple en lui-même, mais sur lequel, à défaut de renseignements précis, on n'a pas tardé à faire, selon l'usage, les conjectures les plus éloignées de la vérité. Nous sommes en mesure aujourd'hui de fournir à ce sujet quelques explications qui, sans doute, satisferont l'opinion ; que nos lecteurs nous pardonnent d'entrer dans des détails un peu funèbres ; si le sujet n'est pas gai, il a du moins un intérêt historique qui rachète de beaucoup ce côté fâcheux.

D'après la demande faite à M. le Curé de Saint-Maclou par lord Carington, qui a Londres pour résidence actuelle, il s'agissait de retrouver le lieu de la sépulture et d'exhumer les restes mortels d'un de ses ancêtres, qui avait dû mourir assassiné à Pontoise, il y a deux cent un ans, et qui avait été enterré dans l'église Saint-Maclou.

Nous empruntons d'abord aux *Recherches historiques sur Pontoise* de M. l'abbé Trou, le passage suivant, qui explique

clairement les circonstances dans lesquelles ce personnage vint à Pontoise, et y perdit si malheureusement la vie :

« Dans le même temps, Louis XIV délivra des lettres patentes pour autoriser *Christine Forster*, fille de *Richard Forster*, trésorier général de la reine mère de Charles II, et supérieure de Bénédictines anglaises de Boulogne-en-Mer, à venir s'établir à Pontoise. Depuis quelques années, ces pieuses étrangères avaient eu à souffrir de rudes épreuves. Touché de compassion, l'abbé commendataire de Saint-Martin de Pontoise, *Milord Montaigu*, leur compatriote, les avait déterminées à faire choix de notre ville pour leur demeure, se proposant de les aider ; et l'Archevêque de Rouen, vu les lettres du roi et la recommandation de l'abbé, approuva leur établissement par un acte du 20 mai 1658.

« Le chevalier *Forster*, père de la supérieure, fit les premiers frais de leur établissement, et de nouveau Louis XIV le confirma par des lettres patentes de 1659. Quelques autres seigneurs Anglais vinrent aussi au secours de cette maison naissante. *Milord Charles Carington*, père d'une des religieuses, se disposait à élever une partie de leur habitation, quand il tomba mort, au milieu de la Coutellerie, sous les coups d'un de ses valets. Cette illustre victime fut inhumée dans l'église de Saint-Maclou. Le frère du *comte de Bristol*, *Jean d'Ingley*, qui avait quitté le parti des armes pour entrer dans le sacerdoce, s'intéressa également aux Bénédictines, et dans l'espace de quelques années elles reçurent, de divers bienfaiteurs, plus de trois cent mille francs. Avec cet argent, elles firent l'acquisition d'un grand terrain, qu'elles enfermèrent de murs. Le couvent fut bâti dans un bout de cette propriété, au sud-ouest de la ville, près de la porte Saint-Martin, et la nouvelle maison prit le nom de « *monastère de la Grâce de Dieu.* » (1)

Il restait donc à fixer le lieu précis de la sépulture de cet illustre étranger ; l'église Saint-Maclou, qui renferme déjà bien des richesses artistiques et qui tend à s'embellir de plus en plus, grâce au zèle persévérant de M. l'abbé Driou, ne

(1) Le couvent des religieuses Bénédictines anglaises était situé au bas de la rue Saint-Martin, non loin de l'endroit où passe aujourd'hui le chemin de fer de Dieppe. Le moulin occupé actuellement par M. Saintard est encore désigné sous le nom de *Moulin des Anglaises.*

fournissait par elle-même aucun renseignement sur cet endroit; il existe bien dans l'église un certain nombre de pierres tumulaires sur les bas-côtés, et derrière le chœur; il y en a même encore une, entre autres, près de l'entrée donnant sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, qui reproduit d'une façon assez curieuse les costumes de l'époque à laquelle elle remonte, mais les principales dalles qui recouvraient les sépultures de la nef, c'est-à-dire qui pouvaient fournir quelques renseignements sur le point en question, ont été enlevées en 1783. C'est à cette époque que l'on a mis le dallage actuel de la nef, et un an plus tard, les fonts baptismaux, qui se trouvaient près de la porte située au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville furent enlevés et transférés dans la chapelle où on les voit aujourd'hui.

On dut donc rechercher sur les anciens registres de la paroisse Saint-Maclou, faisant partie des archives de la ville, la trace de cette inhumation, et voici ce qu'on y découvrit: (Nous reproduisons textuellement).

« *Mars 1665.* »

« *Le sixième* (jour) *fut inhumé, au milieu de la nef,*
» *vis-à-vis les fonts baptismaux, Charles Carington, milor*
» (sic) *d'Angleterre, assassiné par son valet, Antoine Damain,*
» *liégeois.* »

Et d'une écriture différente ajoutée postérieurement, on lit à la suite de ces derniers mots :

« *Exécuté en Grève à Paris.* »

Le mardi 2 octobre, après avoir reconnu et découvert, à titre de point de repère, la piscine qui se trouvait sous les anciens fonts baptismaux, M. le Curé, avec l'autorisation de l'autorité et en présence du commissaire de police de Pontoise, fit ouvrir une tranchée parallèlement à cette place dans la nef: ces fouilles amenèrent la découverte d'un tombeau placé à environ 1 mètre 75 centimètres de profondeur, composé de pierres taillées et ayant absolument la forme des sarcophages des anciens; les pieds étaient tournés vers le chœur, c'est-à-dire au levant ; c'est un usage ancien, pour toutes les sépultures chrétiennes. Durand, évêque de Mende au XIII[e] siècle, en donne ainsi la raison :

« La tête doit être placée au couchant et les pieds au

» levant, comme si le mort était en prière ; cette position » indique qu'il est prêt à passer du couchant au levant, de » ce monde à l'éternité. »

En examinant le langage que l'église met dans la bouche du défunt, on reconnaît qu'on ne doit pas lui faire tourner le dos au sanctuaire qui représente le tribunal du souverain juge.

L'entourage de la tête était taillé dans un seul morceau de pierre, et les pieds appuyés sur un mur massif dans toute la largeur. Après avoir enlevé les pierres qui recouvraient cette sépulture, M. le docteur David, présent à cette exhumation, reconnut que les ossements renfermés dans le sarcophage avaient dû appartenir à un individu fortement constitué, qu'ils pouvaient se trouver dans cet endroit depuis deux siècles, et que la tête n'existait que par fragments (morcellement dû probablement à l'autopsie ou à toute autre cause de fracture).

On trouva près de l'épaule gauche, les restes d'une petite fiole en étain, et aux pieds, deux morceaux de cuir parallèlement placés, qui indiquent que le défunt avait dû être inhumé avec ses chaussures, et sans doute revêtu de ses habits. Il n'y avait aucune trace de cercueil en bois ou en métal. Il faut savoir, pour expliquer ce qui précède, qu'à cette époque il était d'usage d'enterrer les morts le corps découvert ; le tombeau était préparé à l'avance, et on y descendait le mort dès le commencement des cérémonies religieuses. Pour combattre l'effet des émanations cadavériques, il était d'usage de mettre dans le tombeau, à côté même du corps, des vases de terre plus ou moins bien travaillés, contenant des charbons allumés, et dans lesquels, pendant la cérémonie, on répandait de l'encens.

Ces vases étaient renfermés avec le corps, lorsque les funérailles étaient terminées ; enfin dans les sépultures d'un ordre plus élevé, on plaçait des burettes ou des flacons de métal qui contenaient des parfums ou des préparations antiseptiques ; c'est ainsi qu'on explique la présence de la petite fiole dont nous avons parlé plus haut, et que, d'abord, on avait prise à tort pour les restes d'un pommeau d'épée.

Une des preuves qui établissent l'usage où l'on était d'en-

terrer les personnages de distinction tout habillés, se trouve dans l'église Saint-Thomas, à Strasbourg, où l'on voit un comte de Nassau et sa fille, qu'on a trouvés embaumés en fouillant les caves de ce monument. « Ces deux morts, dit Victor Hugo, dans le *Rhin,* dorment là au grand jour, couchés dans leurs cercueils dont on a enlevé le couvercle; le cercueil du comte de Nassau est orné d'armoiries peintes. Le vieux prince est vêtu d'un costume simple, coupé à la mode de Henri IV. Il a des gants de peau jaune, des souliers noirs à hauts talons, un collet de guipure et un bonnet de linge bordé de dentelle... sa fille porte le splendide costume d'Élisabeth.... »

Au moyen âge, et même postérieurement à cette époque, la mode des effigies funéraires subsista en France, non seulement pour le roi ou pour les princes, mais aussi pour les personnages de distinction. Quelquefois même, et on en a des exemples jusqu'au XVIIe siècle, un vivant, couvert des armes ou vêtu des habits du défunt, se plaçait sur le lit de parade, et on trouve des notes ainsi conçues dans de vieux comptes de dépenses: « *Tant à un tel pour avoir fait le chevalier mort.* »

Un détail montre avec quel soin les recherches faites dans Saint-Maclou ont été dirigées. Outre la fiole d'étain dont nous avons parlé, et qui nous a entraîné à cette digression sur les usages funéraires des derniers siècles, on a trouvé dans les terres remuées par les fouilles, une petite pièce de monnaie, qui, soumise à l'examen de M. le Conservateur du cabinet des médailles, à Paris, a été reconnue pour être un denier parisis (1) du règne de Philippe-Auguste (fin du XIIe siècle), et par conséquent, *antérieure à la construction même de Saint-Maclou,* ou du moins beaucoup plus ancienne que cette partie de l'église. Nous ne chercherons pas à expliquer

(1) Quelle qu'ait pu être l'exactitude des recherches faites pour parvenir à cette exhumation, le récit qu'on vient de lire, et où l'auteur s'est simplement fait l'écho de la commune opinion des témoins, ne semble nullement probant en ce qui touche l'attribution de la sépulture découverte à la tombe de lord Carington.

Un sarcophage fait de pierres assemblées, dont l'une est entaillée pour recevoir la tête; — dans ce sarcophage un vase d'étain, — et tout auprès, un denier de Philippe-Auguste, — tout cela paraît assurément nous reporter à plusieurs siècles avant l'ensevelissement du noble anglais, en 1665. Il n'en était pas moins très important, à notre avis, de conserver les détails précis d'une opération très minutieusement faite et qui présente un réel intérêt pour l'archéologie de Saint-Maclou.

J. DEPOIN.

la présence de cette monnaie dans cet endroit : elle peut être due à différentes circonstances qu'il est sans intérêt d'indiquer. Grâce à M. l'abbé Driou, qui a l'intention de la donner à la ville, cette pièce pourra faire partie d'une collection dont on possède déjà les éléments.

Le tombeau qui fait le sujet de cet article s'étant effectivement trouvé à la place indiquée par l'acte mortuaire de Charles Carington, les ossements ont été recueillis avec soin, et à la suite de cette opération, qui a eu lieu en présence d'un certain nombre de témoins, ils ont été déposés provisoirement dans une des chapelles latérales de Saint-Maclou.

Dans tous les temps, chez les anciens comme de nos jours, le respect dû aux morts a été un principe qui n'a fait que se fortifier en passant à travers les âges ; mais lorsqu'à ce pieux sentiment vient s'ajouter une tradition de famille, la preuve d'un passé honorable, le souvenir d'une illustration, c'est par des actes destinés à perpétuer la mémoire de ceux que l'on désire honorer, qu'il doit se manifester; aussi nous espérons que la famille de lord Carington, qui occupe, nous a-t-on dit, dans l'aristocratie anglaise, une place distinguée, et qui semble professer à un si haut degré le désir de conserver les traditions de son passé, consacrera à la mémoire de son ancêtre, dans l'église qui depuis deux cents ans lui a servi de tombeau, un monument digne à la fois de celui qui l'élèvera et de celui auquel il sera élevé, et qui en transmettra le souvenir aux générations futures.





NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

§ I

Pendant les guerres de la Fronde, Pontoise servit de théâtre, non plus à des luttes aussi tristes que celles de la fin du XVIe siècle, mais à des dissensions civiles et à d'importants événements politiques.

En 1652 les troubles de la Fronde, qui avaient commencé en 1648, touchaient bientôt à leur fin, puisqu'en février 1653 Louis XIV rentra à Paris fortifié par cette lutte, qui avait menacé la monarchie elle-même.

Nous ne reviendrons pas sur les faits généraux de cette période de l'histoire de France; nos études *bibliographiques* porteront seulement sur une partie des documents imprimés qui nous sont restés de ces événements, et qui ont été publiés soit à Pontoise, soit à Paris, ayant trait à ce qui se passait dans cette ville ; encore, dans cette très nombreuse collection, ne parlerons-nous que des pièces rares ou qui pourraient avoir quelque attrait pour nos lecteurs.

Ces documents imprimés nous viennent donc de deux sources, les uns connus sous le nom de *Mazarinades*, étaient publiés à Paris pendant le séjour à Pontoise de la cour et du Parlement; dans ces pièces on raillait, *on frondait* le

cardinal Mazarin et la minorité du Parlement, qui, demeurée fidèle, avait obéi aux injonctions royales et s'était transportée à Pontoise ; d'autres pièces plus sérieuses rapportaient, en forme de gazette, les événements contemporains ; on attaquait vertement le ministre, mais on respectait encore l'autorité du roi !

Les autres documents, ceux-ci publiés à Pontoise, sont les pièces officielles et les publications faites par ordre du Gouvernement ; quelquefois les récits des événements. La plupart des pièces sont imprimées par Julien Courant, imprimeur du roi qui avait suivi la cour, et dont les presses étaient établies vis-à-vis Saint-Maclou, dit-on. C'est là qu'en août 1652 il imprima un certain nombre de pièces ; dans le mois suivant il quitta Pontoise, avec la cour, pour se rendre à Compiègne, et Pontoise n'eut plus d'imprimerie qu'à l'époque de la Révolution.

Julien Courant imprime successivement *la Déclaration du Roy portant translation du Parlement de Paris en la ville de Pontoyse, avec l'arrest d'enregistrement d'icelle ;* (7 août 1652) (1) ; plusieurs arrêts du conseil d'État cassant et annulant les actes du Parlement de Paris ; la *Déclaration du Roy portant injonction à tous les officiers du Parlement qui sont à Paris de se rendre dans trois iours dans la ville de Pontoise, à peine de suppression de leurs charges* (16 août) ; *l'Édict du roy portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre dans trois iours dans l'obéissance du roy, vérifié en Parlement* (26 août). Puis enfin, *l'arrest de la Cour de Parlement portant injonction à tous les subjets du Roy de courir sus et tailler en pièces les troupes qui sont es environs de Paris et ailleurs, sous les ordres du Roy et contre son service* (2 septembre).

Il imprime encore nombre d'autres pièces dont il est inutile de donner l'énumération ; ce sont, soit des édits royaux, soit des réfutations des actes du Parlement de Paris.

(1) Sur la pièce, que nous avons sous les yeux, de la translation du Parlement, se trouve cette mention autographe :

Collationné aux originaux par moy C[re] ord[re] du roy et de ses finances.

Signé : *Cossart.*

Toutes ces pièces sont d'un format ancien petit in-quarto, ce qui correspondrait à peu près aujourd'hui à un in-octavo carré. Plusieurs sont d'une typographie laissant beaucoup à désirer. Les actes du Gouvernement portent les armes de France et de Navarre accolées, le tout entouré des colliers des ordres du roi et surmonté de la couronne.

Pendant ce temps, que faisaient les Parisiens? Ils imprimaient dans le même format des pièces volantes en prose ou en vers, des chansons ou des nouvelles qui plaisantaient et raillaient le Parlement de Pontoise, qui pourtant était *le vrai;* c'est ainsi qu'ils éditèrent *le **Parlement burlesque de Pontoise, avec les noms des renégats — et asnes rouges**, etc.*, en vers et en quatre parties, dont certaines sont assez bien faites, et autres pièces de ce genre.

« Ils chantent la canzonette, disait Mazarin, mais ils paieront. »

Pour donner à nos lecteurs une idée des ***nouvelles « à la main »*** que l'on faisait circuler dans Paris, nous en reproduisons une en entier ci-après ; nous en montrerons d'autres plus méchantes que celle-ci ; mais, en la lisant, on sera frappé de certains rapprochements avec notre époque, de ces temps troublés qui ne sont pas sans une certaine analogie avec les nôtres. Ce n'est pas une des plus caustiques ; elle est imprimée en très gros caractères et ne forme pas moins de 7 pages dans le texte original.

HISTOIRE VÉRITABLE *d'un accident tragique arrivé à* PONTOISE, *en la maison du sieur de Bordeaux, intendant des finances.* A PARIS, *chez Nicolas le Drut, au mont Sainct-Hilaire.* M. D. C. LII, *avec Permission.*

« Le sieur de Bordeaux, intendant des finances, tient table ouverte à Pontoise, et il s'y trouve souvent des personnes de toutes conditions.

Le deuxième iour du présent mois d'aoust, le sieur Zungododei, secrétaire confidant du Mazarin, s'y rencontra à disner avec le sieur Catelan, secrétaire du Conseil.

L'entretien ordinaire de Pontoise est, de ce qui se passe à Paris, comme celuy de Paris est, de ce qui se faict à Pontoise.

Pendant la meilleure partie du repas, il y fut parlé de la Garde-Bourgeoise de Paris (1), de la difficulté des Passeports, de la manière dont on pouvait sortir sans passeport, de la levée des tailles, et l'entretien estoit pacifique, iusques aux fruicts, où le sieur Zungododei dit qu'il fallait ruiner Paris, que c'estoit une ville rebelle, qui s'opposoit à la grandeur du Roy et à toutes ses volontés, et que ce seroit un grand bien si elle étoit bruslée.

Catelan ayant ouy ce discours, lui répartit qu'il ne pouvoit demeurer d'accord de cette proposition, que tant que le Roy ne seroit pas Roy de Paris, le Roy seroit peu de chose.

Zungododei regarde Catelan, et lui demande quel intérest il y prenoit.

Catelan respond, que son intérest est pour la conservation de sa famille, et de ses enfans, de ses parens, et de son bien.

Zungododei demande ou il a gagné son bien.

Catelan respond qu'il l'a gagné par son travail et ses veilles.

Zungododei luy dit, qu'il le tenoit du Roy et que pour ses parens, ils étoient fort obscurs.

Catelan se trouvant offensé prend une assiette et en donne à travers la teste de Zungododei (2), le coup porta au-dessus de l'œil gauche, et causa une contusion assez apparente.

Zungododei se trouve surpris, il veut répartir, mais Bordeaux l'empescha et le retint, Mazel se saisit de Catelan et luy dit qu'il a tort ; Bordeaux luy fait reproche d'avoir frappé Zungododei en sa maison, Catelan gronde entre ses dents et dit souvent : Ruiner Paris, et sort du logis répétant ces mots.

Cependant la tumeur de Zungododei augmente, et Bordeaux, qui a quelquefois passé par les mains du chirurgien, lui appliqua un cataplasme d'Olicrate, au moyen duquel l'enfleure ne reparut pas si grosse.

Peuples, iugez de ce discours, Zungododei est l'organe de Mazarin. Il en veut à une belle et grande ville, et il ne tiendra pas à luy qu'il n'allume la colère du Roy contre tous ses habitans. Mais s'il est si hardy, que d'y entrer avec tous ses supposts, ie le recommande à vos prières et oraisons, et aussi le vénérable Zungododei, lequel ie vous prie de traiter selon ses mérites.

Et en attendant trouvez bon que ie vous die, que Catelan mérite remerciment.

Le Mazarin ayant apris ce démeslé, dit : que l'authorité Royale estoit blessée en la personne de son secrétaire, et ne vous estonnez

(1) On n'avait pas encore inventé *la garde nationale*.

(2) ...... Et sans plus de langage,
Lui jette pour défi son assiette au visage.
Le Repas ridicule (BOILEAU).

pas de ce discours, il a tellement accoustumé de mesler les intérest du Roy avec les siens; que l'autre iour, le Broglio ayant été encloué — c'est un cheval qui est dans son escurie, que Broglio luy a donné — il dit que l'Authorité Royale estoit enclouée. »

(*Écho Pontoisien* du 30 octobre 1873.)

---

§ II

UNE PRÉTENDUE CONSPIRATION

Au mois de mars 1652, il y eut à Pontoise une sorte d'émeute assez bizarre dont les détails nous ont été conservés par une précieuse plaquette intitulée: *Relation de tout ce qui s'est passé dans la ville de Pontoise entre les vrais serviteurs du Roy, et les partisans du cardinal Mazarin*, « avec » la conspiration secrette de certains des plus apparens, pour » livrer la ville aux troupes du duc d'Elbeuf, afin d'exécuter » leur rage descouverte par la vigilance de quelques habi- » tants, lesquels on devoit ruiner et égorger. Ensemble les » noms des conspirateurs. »

Le commencement de l'affaire est d'abord dépourvu d'intérêt jusqu'à un certain point; nous apprenons que c'est à propos de *tailles* et d'impositions dont quelques particuliers étaient parvenus à s'exempter, que s'élevèrent des contestations et des réclamations tranchées ensuite, au détriment des privilégiés, par un arrêt du Parquet du Roi.

Voilà le point de départ de l'affaire. Pour se venger, les mécontents voulurent essayer de livrer la ville au duc d'Elbeuf, qui s'était avancé vers Mantes pour s'opposer au passage du duc de Nemours, et se repliait; ils s'entendirent et avisèrent au moyen de les faire entrer dans Pontoise, contrairement à la volonté des habitants.

Voici un des passages de la brochure qui raconte ces événements :

Le lendemain 5 de mars, les troupes du duc d'Elbeuf arrivèrent d'abord sur la contrescarpe de la ville, à l'endroit des fossés le plus foible, y étant tombé 40 pieds de largeur du mur de la ville, et fort facile, à cause de ce, à l'escalade, les pierres taillées étant dans le fossé ; aussitost, sans aucun ordre, le Prévost en garde, avec quelques escouades de sa compagnie, monta sur le rempart où le parapet était tombé, et vis-à-vis le poste des troupes arrivées, faisant feinte d'être en colère. Mais comme ceux des habitants qui étoient préposés pour l'observer virent la pierre, et qu'il avoit fait rompre un mur dans l'hostellerie des *Trois-Poissons*, et fait faire un passage pareillement dans celle du *Lyon-d'Argent*, pour aller de ces deux ouvertures facilement de la place sur le rempart, et d'iceluy à la place, et qu'ils virent que dans ces logis se filoient et devoyent couler quantité *de noblesse* et leurs valets armés, ils iugèrent qu'ils vouloient s'emparer des deux côtés de la brèche du rempart, pour faciliter l'escalade, et pour empescher les secours des habitants ; d'autant qu'en cet endroit, vingt hommes armez empescheront facilement deux cents d'y approcher, n'ayans en cet endroit les rempars, que trois pieds au plus pour toute largeur.

Pourquoy aussitost on fit monter dans le fort appelé l'*Esperon*, attaché au dehors des fossés de la ville de ce côté là, et qui deffend entièrement la brèche, cent hommes des fauxbourgs avec environ cinquante garçons qu'on amassa sous le nom de leur capitaine, auxquels aussitost qu'il les eust apperçus, comme du lieu on découvre facilement à l'entrée, il commanda en iurant d'en sortir promptement sinon qu'il iroit les charger, menaçant les uns et les autres de prison.

Ce qui causa un grand bruit, pourquoy l'on ferma les portes, dont les habitans refusèrent les clefs au lieutenant général (M. de Monthiers), non pas que iamais on ait eu sujet d'aucun soubçon de sa fidélité, de son honneur, et de sa bienveillance vers le peuple, mais crainte, comme il a touiours esté trop persuasif envers ces présomptueux, il ne les leur abandonnast. On mit les habitans en bataille aux advenues des hostelleries en question, et l'on retint prisonniers dix ou douze officiers, qui déjà sur l'adresse de nos perfides s'étoient coulez dans la ville.

Voilà donc la conspiration déjouée en partie ; le prévôt en garde, qui paraît être à la tête, fait prévenir les troupes du duc d'Elbeuf que la mine est éventée. Après des pourparlers assez longs, les troupes logèrent *dans les faubourgs.* —

Le duc d'Elbeuf pourtant entra avec trente personnes, logea au vicariat sous parole d'en sortir le lendemain matin, et de faire évacuer les faubourgs par ses soldats. Un ordre du roi défendait de recevoir aucune garnison.

Les troupes se logent alors dans les environs, et les pauvres vignerons sont à peu près ruinés par cette occupation militaire. Pendant ce temps les Pontoisiens font bonne contenance et montent la garde à l'Hôtel-de-Ville ; tout à coup arrive au poste de l'Hôtel-de-Ville, Jean Lefèvre, prévôt en garde, avec quatre ou cinq hommes armés pour se rendre maître du poste. Les hommes de garde étaient allés « prendre réfection » et il n'y avait que dix hommes commandés par « un simple homme » faisant fonctions de caporal, lequel est frappé et maltraité et n'ose faire résistance.

Le maréchal de camp Villambray accompagne le prévôt dans cette étrange expédition.

Sur quoi, un mouvement considérable se déclare dans la ville ; on se raconte l'un à l'autre, que quelques jours avant, le prévost en garde étant « en débauche », entre « la pleure et le fromage » avait juré, avec quelques autres, qu'avant peu de jours il tirerait raison de l'injure qu'on lui avait faite en l'imposant pour la taille, et qu'il mettrait plutôt la ville à feu et à sang. Émoi général ; les maisons se ferment ; on court aux armes ; la milice se rassemble, le tocsin sonne ; onse réunit, on arrête Villambray et Lefèvre et on les mène à la prison du grand Vicariat. Villambray reçoit publiquement des réprimandes du duc d'Elbeuf lui-même, qui quitte Pontoise, protestant qu'il rendra compte à Sa Majesté de son séjour à Pontoise, et les conspirateurs en sont quittes, en somme, à bon marché !

Ledit prévôt en garde fit seulement une reconnoissance verbale, teste nue, sans espée, ny baudrier, demanda très-humblement pardon à toute l'assemblée, les pria de pardonner au vin, leur protesta de ne iamais rien entreprendre contre la ville et le gré des habitans, lesquels il embrassa tous les uns après les autres, demandant de rechef pardon à chacun en particulier, et les baisant par plusieurs fois, *pacis osculum ferebat quod in pectore non habebat ;* après ces protestations, de leur consentement, il fust élargi, et les habitans résolus de demeurer dans la deffiance et de faire bonne garde tant

pour le service du Roy que pour la conservation de leurs personnes et de leur patr.

Cette curieuse plaquette historique entre dans des détails sur la conspiration et sur les propos tenus par divers habitants à ce sujet. Elle ne porte pas de nom d'imprimeur, — mais elle se termine par une *liste de noms de Pontoisiens de l'époque*, qui offre quelque intérêt. Elle les divise d'une manière naïve en diverses catégories ; nous reproduisons cette liste curieuse à plus d'un titre :

Ceux qu'on croit estre de la conspiration sont :

« Le sieur de Villambray ; maistre Iean le Fèvre, prévôt vicomtal » en garde ; le sieur d'Uss, son beau-frère ; maistre C. Cossart, » advocat du Roy, son cousin ; maistre François Deslyons, son » cousin germain, procureur du Roy ; la dame de Charmont, belle- » mère du prévôt en garde. »

Ceux dont on n'est pas absolument asseurez, mais qu'on soupçonne fort :

« Le sieur d'Andrésy, beaucoup ; le sieur de Blain, un peu ; de » Marchemont, en tant qu'il a pu. »

Les colporteurs et reporteurs de paroles, dont les habitans doivent se deffier, sont :

« Guesdon, procureur ; More, notaire ; Nivel, meunier à la » Foullerie ; Thomas du Vivier ; maistre François Le Cousturier ; » Chesneau, apoticaire ; Moreau, sacristain des Carmélites ; de » Romecant, vicaire à Saint-Maclou ; les Dufour, père et fils. »

Ceux qui devoient estre poignardez et leurs maisons pillées et bruslées, sont :

« Maistre Mathieu Lescombart, éleu ; maistre Charles Duhamel, » advocat en Parlement ; Michel Villot, drapier, et ancien pair de » Ville ; Jean Cossart, apoticaire. »

Ceux dont on devoit piller les maisons, sont :

« Guid et Claude Chevalier ; les deux Lacorés, cousins ; Foubert ; » le sieur Laisné ; Levasseur ; les Fredins frères (dont un est aux » abboys de la mort) ; Jean Charles ; les Seigneur, père et fils ; » Dupré ; Perroton ; Favée ; Masver (Mazière) ; Leroy ; les Duval » frères ; Dubois et autres. »

Lecteur, qui avez eu la patience de lire jusqu'au bout cet article, vous serez au moins désabusé pour votre peine. Apprenez donc que tout cela est faux, tout cela est inventé à

plaisir ; c'est une aimable plaisanterie de la Fronde, destinée à cette époque à propager de fausses nouvelles dans Paris ; c'est un des pamphlets anonymes qui, cette fois, sous une forme sérieuse, essaie de jeter le trouble dans les idées, et de faire supposer que Pontoise est divisé en deux camps prêts à se jeter l'un sur l'autre.

L'auteur cependant doit être un Pontoisien, ou du moins, quelqu'un qui connaissait parfaitement la ville, car certains détails sont d'une grande exactitude, ainsi que les noms, les dates et les lieux cités. En tous cas, il a prudemment, ainsi que l'imprimeur, oublié de mettre son nom sur le titre.

Dans une assemblée du 23 avril 1652, le syndic et les échevins de Pontoise réunis, s'occupent de cette brochure, qui est qualifiée de *libelle diffamatoire.* Ils déclarent que Pontoise a gardé au roi une inviolable fidélité, que le récit du passage du duc d'Elbeuf est falsifié (bien que quelques détails fussent exacts). Voici comment se termine l'arrêté de nos échevins :

L'assemblée a donc examiné ladite relation, et l'imprimé ; le tout a été trouvé faux, scandaleux, séditieux ; elle a condamné le mauvais dessein des auteurs, et a arrêté que pour les découvrir, les échevins et le syndic *mettraient tous leurs soins*, *feraient informer et même fulminer monitoires partout où il appartiendra*, *pour être le procès fait et parfait à de telles gens,* et pour empêcher le cours de semblables injures, la compagnie a dès à présent *supprimé ledit libelle*, *fait défense de le produire, et faire paraître,* à peine d'être convaincu d'avoir mis la main à icelui.

Bien qu'entachée de nullité, la relation de la prétendue conspiration est bien curieuse encore ; un peu plus tard, le roi va venir à Pontoise avec les *asnes rouges* du Parlement ; nous allons voir alors les Frondeurs changer de système, et ne pouvant plus faire douter de la fidélité de Pontoise, ils vont s'escrimer contre cette ville en prose et en vers.

(*Écho Pontoisien* du 6 Novembre 1873.)

---

§ III

Commençons aujourd'hui par adresser nos remercîments à l'érudit lecteur qui a bien voulu nous communiquer d'utiles éclaircissements sur l'affaire Boicervoise. Nous complétons en deux mots ce qui se rattache à cette affaire; la légende de Boicervoise, que nous avons rapportée, sous réserves d'ailleurs, se trouve dans une *notice inédite sur l'église Notre-Dame de Pontoise et sur la Confrérie aux Clercs*, qui a été publiée à la suite d'une réimpression de *l'abrégé historique de Notre-Dame de Pontoise appelée la santé des malades ;* ce dernier ouvrage est bien connu de tout Pontoisien qui sait un peu sa bibliographie locale; il a eu un certain nombre d'éditions, entre autres celles de : P. Michelin, *Troyes*, sans date, in-8°. — *Rouen*, P. Cabut, 1718. — *Paris*, Imbert de Bats, rue de la Bouclerie, 1721. — *Paris*, P. Gissez, 1727. — Et enfin celle de 1838, de M. A. Pihan de la Forest, in-8°, dont nous venons de parler.

L'auteur de la notice inédite fait suivre le récit de la mort de Boicervoise de cette réflexion :

« Cette exécution me fait croire que la ville de Pontoise était » très-catholique et très-ligueuse, et qu'ainsi, il y a peu d'apparence » que ses habitans ayent eux-mêmes détruit leur plus belle église. » (Notre-Dame, dans le siège de 1589).

Et maintenant quittons définitivement l'infortuné Boicervoise, et revenons au Parlement de 1652.

Parmi les pièces les plus grotesques qui furent publiées à l'époque de la Fronde, figure « l'arrest du Parlement de » Pontoise du cinquième octobre 1652, rendu sur les plaintes » faites en iceluy, par les principaux de la Cour, contre trois » sortes de créatures, iouxte la coppie imprimée à Pontoise » par les imprimeurs ordinaires de la Cour. »

Nous rappelons pour mémoire qu'il s'agit d'une pièce que l'on qualifierait aujourd'hui de *tintamarresque*, et à laquelle fait défaut l'*illustration*, que l'on ne manquerait pas d'y ajouter de nos jours ; nous allons citer quelques passages de cette *charge* de l'époque, afin de donner un spécimen des productions de l'esprit Parisien de 1652.

L'arrêt commence ainsi :

Veu par la Cour la requeste a elle présentée par Lionne, Servieu, et Le Tellier, substitut du Cardinal Mazarin, disans, qu'en cette Ville de Pontoise si fidelle au Cardinal leur maistre, estoit survenu une si grande quantité de Poux, Puces et Punaises, qu'il estoit impossible de s'en deffendre ny pouvoir éviter leurs mauvais traitements, qui sont si cruels qu'ils ont le col et les épaules toutes déchiquetées et lardées, et que ces maudits animaux montoient iusques dans les greniers pour les dévorer ; et que, pour preuve de leur dire, ils se sont allés planter dans un cabinet fort haut où estoient les habits du Cardinal Mazarin, dans les quels ils ont engendré une si grande quantité de landes qu'il est impossible de s'en jamais servir, ce qui causoit une grande perte audit Cardinal.

Autre requeste a elle présentée par le Conseil Privé disant que lesdits Poux, Puces et Punaises, le dévorent, et courent si fort sur leurs robes que par après ils montent à la teste en si grande quantité, que le Premier Président, nostre chef, en voulant, selon sa coutume, passer sa main sur sa barbe, en fist tomber plus de quatre cents sur le greffier, et autant qui tombèrent sur la place, qui par après montèrent le long des juppes de la Reyne, qui s'estonna de la hardiesse de ces animaux, et demanda d'où venoit cette engeance maudite......

Autre requeste, présentée par les cabaretiers de Pontoise, requérant diminution de leurs termes à cause que personne ne vouloit loger chez eux, etc., etc. (Nous supprimons ici les considérants pour ne pas *effaroucher* les lectrices du journal)...........

Le Conseil délibère, et chacun émet son avis, comme d'usage ; chaque conseiller donne une raison plus ou moins fantastique de ce fléau d'un nouveau genre ; un bon prélat dit enfin que c'est une punition de Dieu, venant de ce qu'on essaie d'inculquer dans l'esprit du jeune roi la haine de son peuple et de sa capitale, et de ce que le cardinal Mazarin entretient la guerre civile en France :

« Madame, que vostre Majesté tienne pour certain que tous ceux
» qui ont entrepris contre Paris n'y ont jamais réussi, mais bien au
» contraire y sont péris, et leurs trouppes y ont été consommées.......
» car toute reyne que vous estes, il faut mourir........... et sy vous
» n'y prenez garde, vostre corps royal ensevely dans les entrailles
» de la terre......, sera la pasture, comme celuy d'Hérodes, des
» poux, puces et punaises. — Voilà ce que ma conscience m'oblige
» à vous dire ! »

On voit que c'est un Parisien qui parle — ou plutôt qui écrit.

Parmi les autres avis émis, on en trouve un dicté par la peur :

« Un autre dit qu'il falloit avoir patience, et qu'ils en seroient
» bientost délivrés, attendu que le Prince de Condé nous poursuit,
» et nous tient au cul et aux chausses et viendra nous faire griller
» dans Pontoise, avec les dits sieurs Poux ! »

Le Procureur général se lève ensuite, et résumant l'opinion émise par chaque membre du Parlement, sur les causes premières de l'invasion, il prend des conclusions tendant à ce que les insectes fussent menés prisonniers dans la nouvelle Conciergerie, créée à Pontoise « dans une estable à pourceaux, » il requiert un arrêt sévère contre ces infectes créatures.

En conséquence de cette délibération, la Cour a rendu l'arrêt suivant :

La Cour, a ordonné et ordonne, que deffences seront faites aus dits sieurs Poux, Puces et Punaises, de s'attroupper, ny se venir planter sur le col et les espaules d'aucuns conseillers, seigneurs, et habitans de Pontoise, à peine d'estre déclarez perturbateurs du repos public, et d'estre écrasés tout en vie entre les ongles. Fait commandement aux communes de leur courir sus et de les tuer et massacrer. A fait deffenses à tous Messagers et autres d'en apporter aucuns pour quelques sommes que ce soit, à peine de 100 livres d'amende pour la première fois, et de punition corporelle pour la seconde. Et que le présent Arrest sera leu et publié à son de trompe par tous les coings et carrefours de la ville de Pontoise, et coppies envoyées en tous les bailliages du ressort dudit Parlement à la diligence du substitut du Procureur général, et à tous Sergents, Archers, et leurs Records de tenir la main à l'exécution d'iceluy,

afin que les dits poux, puces et punaises qui sont en ces pays, n'en prétendent cause d'ignorance, et qu'ils ne puissent s'excuser d'estre venus en cette ville de Pontoise.

Fait en Parlement, le 5 octobre 1652.

Signé : BOVLERAVT.

On vient de juger par les citations faites tant dans ce numéro que dans les précédents, ce qu'étaient ces pièces appelées depuis *Mazarinades ;* tels sont dans trois genres différents : le récit du dîner et de la querelle chez de Bordeaux, — la prétendue conspiration de mars 1652, — et enfin l'arrêt contre trois sortes de créatures.

Nous avons parlé du *Parlement Burlesque ;* c'est une collection trop connue pour que nous ne la citions pas, mais en même temps trop longue pour pouvoir l'analyser ou en donner des extraits ; c'est une suite, en vers, de portraits des membres du Parlement de Pontoise, et une description des occupations auxquelles ils se livraient ; on en trouve de très bizarres. *Le Parlement Burlesque* comprend plusieurs parties, avec réponses également en vers ; il y a des parties assez bien faites, et d'autres plus grossières. Cette collection est généralement imprimée sur deux colonnes, sans nom d'imprimeur.

Parmi les pièces en vers de l'époque, mentionnons aussi *la Toilette ployée de Mazarin sortant du chasteau de Pontoise,* à Paris chez Nicolas Serrein, près du collège d'Aras.

Et en prose, *la liste des Réprouvez assemblez dans la grange des Cordeliers de Ponthoize et y tenant séance le septiesme jour d'aoust 1652, en leur ordre.*

Dans un prochain article, nous parlerons encore d'autres publications relatives à Pontoise à l'époque de la Fronde, et après quelques mots sur des documents historiques ultérieurs, peu connus, nous terminerons cette première série d'études bibliographiques locales.

(*Écho Pontoisien* du 13 Novembre 1873).

---

§ IV

Lorsqu'on examine les plans et les vues de l'ancien Pontoise, on voit, à gauche de l'observateur, ou, si on le comprend mieux, sur la droite de la hauteur qui commande le pont, un édifice qui se détache des autres bâtiments voisins, et qui est composé de deux corps de bâtiments, dont l'un, notamment, est surmonté d'un toit fort élevé; cet édifice n'est autre que le château royal qui existait encore à l'époque de la Fronde.

Nous le voyons, d'abord, dans un très ancien plan des abords du pont de Pontoise, puis dans la gravure de Chastillon; nous le trouvons encore dans le *Profil de la ville de Pontoise*, par Israel Silvestre. Mais dans la gravure de Moreau l'aîné, de la collection Delaborde, qui date du siècle dernier, nous n'apercevons plus que des ruines informes. Aujourd'hui il n'en reste pas de traces.

C'est dans ce château qu'habitèrent, pendant leur séjour, le roi, la reine mère et les officiers de la Cour; nous trouvous quelques détails sur l'intérieur de cette habitation princière, dans la *Relation véritable de ce qui s'est passé à Pontoise en la réception des six corps des marchands.* (A Paris, chez Antoine Chrestien, imprimeur, rue des Sept Voyes, devant le collège de Fortet, 1652.)

Les députés des marchands de Paris arrivèrent à Pontoise le 29 septembre, de trois à quatre heures après midi; ils étaient environ soixante-dix: drapiers, épiciers, merciers, bonnetiers, orpheuvres, etc., conduits par le sieur Patin, Ancien et grand-garde de la draperie.

Au moment où cette députation arriva à l'entrée du pont, le roi était accoudé à une balustrade, en train de causer avec M. de Vitermont et d'autres officiers des gardes, qui venaient de Dunkerque et lui racontaient les incidents de leur voyage. Les députés marchands étaient escortés de cent cinquante cavaliers, ce qui, joint aux voitures qui les amenaient, formait une sorte de cortège qui excita la curiosité de Louis XIV.

Il demanda ce que c'était que ce défilé, on lui répondit que c'étaient les députés des bourgeois de sa bonne ville de Paris, qui venaient le supplier d'y retourner ; le roi contempla les nouveaux arrivants, et alla ensuite se promener dans un des jardins du château, puis monta « dans sa chambre. » *(Le grand roi* avait alors quatorze ans.)

La reine, à ce moment, était allée entendre les vêpres aux Carmélites ; elle revint au château aussitôt, « en carrosse. » Il fut décidé, après conseil, que le lendemain, lundi, vers midi, on donnerait audience aux députés des marchands ; la matinée fut employée par ceux-ci à des visites aux principaux personnages du Parlement, qui les reçurent fort bien et leur expliquèrent les motifs qui pouvaient encore retenir loin de Paris, le roi et son conseil. Vers midi, les marchands se réunirent dans le jardin des Cordeliers, et se rendirent de là, en corps et en robe, au château. Ils furent introduits dans ce qu'on appelait la *Galerie neuve*, partie restaurée depuis peu de l'antique édifice, et là attendirent une demi-heure le roi, qui était à la messe de midi. Enfin le roi parut accompagné de la reine mère, des ducs d'Anjou et de Vendôme, du chancelier, du garde des sceaux, du surintendant des finances, et d'autres officiers de la couronne.

La relation de l'entrevue est assez touchante, et témoigne de l'affection sincère que portaient à leur souverain les dignes représentants du commerce de Paris ; on leur répondit parce qu'on appellerait aujourd'hui des paroles *bien senties*, mais peu concluantes ; et tout en les remerciant de leur démarche, M. de Saintot, introducteur des ambassadeurs, les fit sortir par une autre pièce du château, et ils furent reconduits aux Cordeliers par le comte de Nogent, qui les assura que *tout irait à leur contentement* dans l'avenir.

Tel est le résumé de cette relation, qui est *rédigée à Pontoise*, si elle n'y fut pas imprimée, témoin ce passage de l'auteur, qui termine ainsi :

J'espère, Dieu aidant, donner à ma patrie la satisfaction qu'elle pourra désirer des véritables relations de ce qui se passera à la Cour pendant que j'y ferai séjour, espérant continuer celle cy-dessus avec autant de vérité que d'affection pour mes compatriotes.

On nous a demandé si, à défaut *d'imprimeur*, il existait à Pontoise, avant l'arrivée de la typographie royale, des éditeurs ou des libraires. Nous pouvons répondre qu'on trouve au bas de *l'histoire véritable de l'antiquité et prééminence du Vicariat de Pontoise et du Vexin le françois*, servant de réponse à l'histoire supposée de son origine et fondation, la mention que l'ouvrage en question se trouve à Pontoise, chez Jean de la Varenne, marchand libraire, près le collège, 1637. — *Les règles et statuts de la Confrairie aux Clercs*, érigée en la ville de Pontoise, recueillis par maître Jean Auroux, prêtre et vice-gérant de l'officialité de la même ville, 1642, ouvrage fort répandu à l'époque, à Pontoise, ne portent ni le nom de l'imprimeur ni celui du libraire. Ce précieux opuscule est précédé d'une intéressante notice sur la Confrérie et sur les personnes illustres qui en faisaient partie.

Nous nous étions promis de ne plus entrer dans de plus amples détails sur les *Mazarinades*, mais pour en finir avec le premier séjour du Parlement à Pontoise (il y fut transféré *trois fois)*, donnons un dernier spécimen de ces pièces satiriques. Il s'agit de dix nouveaux conseillers au Parlement, créés récemment par ordonnance royale; voyons comment les Parisiens racontent la chose dans leurs gazettes :

Pour en venir à la création de dix nouveaux conseillers au Parlement ambulatoire de Mazarin, les musniers de Pontoise (maintenant *Pont-aux-Oisons*), voyant que ces meneurs estoient trop peu de gens, qu'ils ne pourroient pas remplir les chambres... et même qu'ils étoient sans robbes rouges, ordonnèrent à quelques Plastriers de cette même ville de choisir *dix asnes rouges* des plus nobles et des mieux coiffés qu'ils ayent pour être conduits et présentés à ce Parlement.... ce qui fut fait; ils furent reçus sans examen, opinèrent en brayant fortement comme les anciens de cette *grange*, et sachant que ces officiers estoient sans sacs, mais non sans cordes, ils en portèrent chacun trois sur leur dos pour les leur offrir... (à l'effet de plastrer et déguiser bien des choses qu'ils auroient peine à cacher).

Le premier président en prend douze pour lui, afin de fournir aux emplâtres dont il a besoin pour masquer sa conduite à double face, étant tantôt pour le roi, tantôt contre, trompant tantôt les uns, tantôt les autres ; c'est une politique qui a réussi dans tous les temps, paraît-il ; malheureusement, on finit quelquefois par tomber du côté où l'on penche trop ! Les autres membres du Parlement en prennent à leur tour pour telle ou telle raison, entre autres :

Le Président le Coigneux en prit un, pour asseurer le Mazarin qu'il en vouloit couvrir et effacer tout ce que deffunt son père avoit faist contre luy en servant les Princes et le Roi.

Le sieur Baradas, évesque de Noyon, déclara qu'il vouloit bien devenir d'Évesque musnier, pourvu qu'il pu prendre d'un sac double mouture...

Le maréchal de l'Hospital dit qu'il avoit plus besoin de sacs que de plâtre pour enfermer ce qu'il avoit de trop, et que si ces MM. avoient oublié leurs cornes à Paris, il offrait de leur en fournir autant qu'il en faudroit, en ayant suffisamment pour tous !

Le maréchal de Villeroy n'en voulut point, car il veut être neutre.

Molé Champlâtreux remontra que si son père se perd et hazarde tout pour lui, il est bien juste qu'il prit la part qu'il lui fera, etc., etc.

Le Procureur général Fouquet requiert que le Mazarin, le ministre des asnes et des asnesses, ait à donner promptement et sans délay l'évesché qu'il a promis à l'abbé Fouquet, son frère, et à le décharger du cautionnement de 100,000 livres qu'il a fait pour luy, afin de parvenir plus facilement à la charge qu'il fait si mal ; après quoy il concluera à ce qu'on le chasse définitivement du royaume, n'empêchant point que la reyne fasse dix Parlements pour un, si bon lui semble, pourveu qu'il soit payé de ses pensions et de ses appointements..........

Cette pièce ne porte pas le nom du libraire ni celui de l'imprimeur. Nous ne parlerons pas plus longtemps des *plaisantes singeries* du Parlement de Pontoise ; le recueil général des *mazarinades* ne forme pas moins de 16 gros volumes in-4°, comprenant *de quinze à dix-huit cents pièces.* On comprendra que nous n'ayons pas le désir d'analyser une aussi formidable collection ; encore moins avons-nous voulu écrire l'histoire de la Fronde, mais seulement faire un résumé sommaire et donner quelques spécimens des

documents imprimés de l'époque, dans lesquels Pontoise figure et joue un certain rôle.

Restant donc dans notre modeste attribution de chroniqueur bibliographique, nous quittons cette période pour arriver à quelques derniers renseignements qui termineront ces notes.

(*Écho Pontoisien* du 20 Novembre 1873.)

---

§ V

On se souvient qu'environ à pareille époque, l'année dernière, l'Oise déborda une première fois, et que, dans le commencement de cette année, cette première crue fut suivie de deux autres plus fortes encore; cette inondation partielle n'était rien en comparaison de celle qui eut lieu quelques années après les évènements de la Fronde, c'est-à-dire en 1658.

Nous prions les lecteurs qui ont bien voulu nous prêter une bienveillante attention de nous pardonner cette légère digression au sujet principal de nos études précédentes; des documents inédits de l'époque nous ont conservé d'ailleurs le souvenir de cet épisode de l'histoire locale; mais nous nous bornons à transcrire ce que nous rapporte à ce sujet l'ouvrage de l'abbé Trou :

« Un an plus tard, ce monastère (les Carmélites) et toutes les habitations de la rue Basse étaient inondées. De mémoire d'homme on avait vu à Pontoise, une crue de la rivière aussi considérable et aussi subite. En moins d'une nuit, les caves, les jardins, le rez-de-chaussée des maisons et toute la rue, depuis le pont jusque vers la porte de Rouen, furent submergés. L'église de Notre-Dame se trouva si remplie d'eau qu'il fallut aller de grand matin, *avec des bottes*, retirer le Saint-Sacrement, et au péril de la vie; car l'eau, ayant soulevé les pierres tumulaires, il fallait sonder en marchant, pour ne pas tomber dans des fosses profondes.

« Les magistrats de la ville, accompagnés d'experts, se mirent incontinent à visiter les lieux, et il fut arrêté que si la crue ne cessait pas dans l'espace de quarante-huit heures, il fallait déserter toutes les maisons de la rue Basse, parce qu'il y avait danger pour la vie des habitants. Heureusement, la rivière baissa avant que l'on en fût réduit à cette extrémité ; mais il y eut partout à réparer de grands désastres; la chapelle funèbre du cimetière de l'Hospice, située près du pont, fut entièrement détruite. »

Ce fut la même année que l'on rétablit la fête de Saint Gautier, premier abbé de Saint-Martin, célébrée dans les premiers temps de sa canonisation, puis tombée en désuétude par la suite.

Autre digression, avant de terminer les présentes notes, — et en même temps un problème à résoudre.

En démolissant la partie ancienne des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, que l'on rescinde et que l'on met à l'alignement en vertu d'une récente décision municipale, on a découvert une pierre, de forme carrée, qui porte dans une sorte de cadre cette inscription :

F N R G

et au-dessous, la date :

1331.

Que signifient ces quatre lettres ?

Un personnage sérieux et érudit a traduit ainsi l'abréviation :

Fundatum Nomine Regis Galliæ (fondé au nom du Roi de France.)

Un autre, plus plaisant qu'archéologue, n'a pu trouver d'autre solution que celle-ci :

Faudra Nous Rétrécir Graduellement !

Nous doutons que celle-ci soit la bonne ; en tous cas, avis aux chercheurs !

Nous trouvons inutile d'énumérer les nombreuses publications de la fin du XVII[e] siècle, et celles du XVIII[e] siècle, dans lesquelles il est question de Pontoise, du Collège et des Hospices de cette ville, etc., etc. Une brochure des plus connues et des plus recherchées en même temps, à cause des renseignements qu'elle contient, est le « Factum pour les Échevins et Habitans de Pontoise appelants comme d'abus, contre M. Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, 1694, in-folio. » La plupart des livres et publications de ce genre utiles au point de vue de l'histoire générale du pays, n'ont pas été publiées à Pontoise et nous ne nous en occuperons pas plus longuement.

La seconde translation du Parlement, en 1720, donna lieu à moins de polémiques locales, et les faits sont d'ailleurs bien mieux connus à cette époque, pour que l'on ait besoin de recourir à de grands détails. Un des Cordeliers du couvent de Pontoise a fait, du séjour de cette assemblée, une sorte de journal assez complet qui nous a été conservé dans les papiers de M. Pihan de la Forest, et que M. A. de Marsy a publié chez l'éditeur Dumoulin, en 1853.

Quand à la translation du Parlement en 1753, signalons, pour mémoire seulement, *les très-humbles remontrances du Parlement au Roi,* avec la déclaration de celui-ci portant translation de la Grand'Chambre à Pontoise, un volume in-12 — sans nom d'imprimeur.

On sait que c'est de cette période de notre histoire que vient l'origine du mot : *Comme en revenant de Pontoise;* l'histoire en est trop connue pour que nous insistions sur ce point.

Nous arrivons ainsi jusqu'aux premiers jours de la Révolution française, époque à laquelle nous voyons l'imprimerie reparaître à Pontoise, et s'y maintenir dès lors jusqu'à nos jours presque sans interruption.

En 1790, Perreault, imprimeur de la municipalité, place du Martroy, imprime *le règlement de la Société des Amis de la Constitution*, brochure in-32.

Le but de cette société établie à Pontoise et taillée sur le patron de celle de « *la capitale* » est, nous apprend l'opuscule, de s'instruire à fond des droits et des devoirs de l'homme, d'étudier les lois de l'État, de les suivre dans leurs détails, et de les réduire par une discussion raisonnée, aux termes les plus simples, de telle sorte qu'elles puissent être saisies même par les esprits les moins cultivés.

La préface ajoute que la connaissance approfondie des lois et de la Constitution manque jusqu'à présent à la plupart des Français; en résumé, la société est une espèce d'école mutuelle politique qui doit dissiper les ténèbres de l'ignorance, vivifier dans tous les cœurs l'amour de la patrie, et former entre tous les Français les liens sacrés d'une confiance, d'une estime et d'une fraternité réciproques et durables.

Les statuts sont divisés en vingt articles arrêtés et rédigés dans l'Assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise le jeudi 22 avril 1790. Ils sont signés par MM. Massieu, président, Néel, Arnal, vicaire de Notre-Dame, Bréchot, docteur en médecine, et Féret, secrétaires.

Citons encore une autre pièce de l'époque: un peu plus tard, en 1791, le même Perreault, qui prend cette fois le titre d'imprimeur du District, publie le compte rendu de l'assemblée électorale pour la nomination aux cures vacantes; on y lit le discours prononcé par M. Soret, procureur-syndic du district de Pontoise, et on y trouve également la liste des ecclésiastiques nommés aux cures vacantes des environs, lesquelles étaient au nombre de dix-neuf.

Cette assemblée fut tenue le 10 avril 1791, dans l'église Saint-Maclou; le procès-verbal est signé: Le Pelletier, président, et Vanier, secrétaire.

Il y a d'autres pièces de l'époque imprimées, mais qui ne jettent pas une grande clarté sur les événements de ce moment.

C'est en 1793, que M. Dufey, Edme-Nicolas, père du directeur-gérant de ce journal, qui veut bien donner l'hospitalité à ces notes, fonda la maison actuelle, qui n'a cessé de fonctionner depuis.

Ce fut des presses de cette imprimerie que sortit, en 1841, l'ouvrage de l'abbé Trou, dont nous avons déjà parlé;

malgré bien des côtés défectueux, c'est encore jusqu'ici la seule histoire à peu près complète de Pontoise que nous possédions, ou du moins le seul ouvrage qui embrasse tout ce qui a trait à notre histoire locale, dans le même exposé.

1848 vit paraître l'*Impartial*. Ses luttes avec le journal concurrent, *le Républicain*, qui s'imprimait à Paris, sont restées célèbres. Il n'est pas sans intérêt encore aujourd'hui de feuilleter la collection des deux adversaires et de relire, à vingt-cinq ans d'intervalle, l'écho des passions et des événements de ce moment; la collection en question, à défaut d'autre mérite, aurait toujours celui d'être extrêmement rare et difficile à se procurer quelque peu complète.

Nous nous arrêtons ici dans cette esquisse des productions typographiques de l'ancien Pontoise et dans l'examen rapide de quelques livres qui traitent de l'histoire du pays ; nous nous estimons heureux si nous avons pu fournir quelques renseignements à ceux de nos lecteurs, — et il s'en trouve, nous le savons, — qui étudient notre histoire locale. On trouvera peut-être que nous nous sommes renfermés dans un cercle peu étendu, mais, c'était la conséquence de notre programme, et puisqu'aujourd'hui, on ne vit plus que de *l'esprit des autres*, cherchons notre excuse ailleurs, et ne craignons pas qu'on nous démente, en disant avec J.-B. Rousseau :

Un instinct né chez tous les hommes,
Et chez tous les hommes égal,
Nous force tous, tant que nous sommes,
D'aimer notre pays natal !

(*Écho Pontoisien* du 27 Novembre 1873.





A PROPOS D'UN COLLABORATEUR

DE DULAURE

L'historien Dulaure était en train de composer un ouvrage assez considérable, intitulé : *Description de la France par provinces*, lorsque la Révolution vint interrompre le cours de ses travaux. Ce ne fut que plus tard que parurent *l'Histoire de Paris et l'Histoire des environs de Paris*, qui, d'ailleurs, sont ses œuvres les plus connues.

C'est sans doute à cette *Description de la France* qu'ont trait les deux lettres que nous publions ci-après. Nous les avons trouvées, avec d'autres manuscrits, dans les environs du quai Malaquais, et il ne nous semble pas absolument dénué d'intérêt, à bientôt un siècle d'intervalle, d'exhumer la collaboration du Pontoisien Guériteau au travail de Dulaure, en ce qui concerne du moins la partie relative à Pontoise; nous pensons qu'il n'y a pas d'indiscrétion, à présent, à livrer à la curiosité de nos lecteurs ces deux pièces,

d'autant plus que M. Guériteau paraît tenir beaucoup à être *nommé* dans l'ouvrage.

Voici le premier autographe de M. Guériteau ; il s'adresse à *l'éditeur ;* nous le reproduisons textuellement :

Pontoise, le 13 septembre 1785.

Monsieur,

Je travaille sans relache aux nottes de Pontoise que vous m'avez fait demander par M. Dubray, et que je vous ai promises à Paris le 23 aoust dernier. Je n'ai pû etre libre que ces jours-cy ; mon travail sera constament fini sur la fin de la semaine. Marquez-moi si il est encore tems de vous l'envoyer, et par quelle voye je le ferai ; si c'est à vous directement, où à l'auteur de l'ouvrage (du nom du quel je ne me rappelle pas) que je l'addresseraî. J'ose croire qu'il sera content de mes nottes, qui sont toutes fondées sur le témoignage des historiens français, et sur le trop court auteur des antiquités de Pontoise. Les différents sièges que cette ville a éprouvé y sont rapportés. En un mot je n'ai rien oublié, et j'insérerai tout ce qui me paraîtra intéressant.

L'auteur, auquel je vous prie de communiquer ma lettre, retranchera ce qui pourra lui paraître inutile ; corrigera les fautes de style qu'un travail trop rapide m'aura fait commettre. J'exige seulement de sa reconnaissance, qu'il insère à la fin de l'article de Pontoise que je lui ai fourni les matériaux.

. . . . *ne moveat cornicula risum*
Furtivis nudata coloribus.

Vous voudrez bien lui demander s'il veut que je mette en marge les noms des auteurs, les pages citées dans mes nottes. Lors de mon achat de cet ouvrage, j'ose croire que vous me ferez une legere remise.

J'ai l'honneur d'etre, avec les sentiments de la plus entiere considération, Monsieur, votre trés humble et trés obeissant serviteur,

GUÉRITEAU,

Pr aux sieges royaux et en l'officialité.

Mais M. Dulaure s'impatiente, — M. Guériteau de son côté, redouble de zèle — et passe la nuit au besoin — et tout finit à la satisfaction générale :

Pontoise, ce vendredy 16 septembre 1785.

Monsieur,

Voicy de quoi calmer l'impatience de Monsieur Du Laure. J'ai passé la nuit entiere pour remplir vos vües et les siennes, n'ayant reçu l'honneur de votre lettre du 14 qu'hier au soir. J'aurais été trés personnellement fâché qu'on eût traité succinctement l'article d'une ville qui m'a vû naitre, et où ma famille existe avant l'epoque de 1528.

J'ose croire que Monsieur Du Laure sera content de mes recherches, de leur exactitude, et de leur fidelité. Il retranchera tout ce qu'il voudra. Je n'ai pas voulu me restraindre, dans la crainte de passer sous silence des faits qui m'ont parû interessants, et voici ma raison :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

Communiquez-lui ma lettre, presentez-lui l'hommage de mon respect, et engagez-le bien vivement à me communiquer sa façon de penser sur mes recherches. J'aurais bien voulû avoir plutot connaissance de son ouvrage, je lui aurais procurer des extraits fideles sur Mantes et Meulan.

A votre égard, Monsieur, recevez mes trés humbles remercîments sur le don que vous voudrez bien me faire de l'ouvrage de Monsieur Du Laure. Madame Du Bray que j'ai eû l'avantage de voir ce matin, m'a chargé de vous dire mille choses.

J'ai l'honneur d'étre, avec les sentiments de la plus respectueuse considération, Monsieur, votre trés humble et trés obeissant serviteur,

GUÉRITEAU,

Procureur aux sieges et en l'officialité de Pontoise.

(*Écho Pontoisien* du 2 Avril 1874).

6



LES DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE

A PONTOISE

Nous recevons la lettre suivante au sujet de l'article de M. A. Chennevière, publié dans notre numéro du 22 novembre :

Pontoise, 25 novembre 1877.

Mon cher Directeur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les *Souvenirs rétrospectifs* de M. Chennevière : voulez-vous me permettre d'ajouter quelques mots aux renseignements fournis par votre spirituel correspondant, à propos de l'introduction de l'imprimerie à Pontoise ?

J'ai publié précisément dans votre feuille, et cela du temps de M. Dufey (IIe du nom), ce que l'on pourrait appeler un *Essai sur l'histoire de l'Imprimerie à Pontoise* (1873) : je ne vais pas recommencer, rassurez-vous ; je veux seulement essayer de compléter ce qu'a dit — et fort bien dit d'ailleurs, — M. Chennevière, dans votre dernier numéro.

On peut dire, en thèse générale, que c'est M. Dufey père qui a fondé *sérieusement* l'imprimerie à Pontoise ; toutefois, on avait, bien avant lui, fait *gémir les presses* dans cette ville.

Je ne parlerai que pour mémoire d'un certain catéchisme exécuté, dit-on, à Pontoise, par les ordres d'un archevêque de Rouen.

En 1652, lors des troubles de la Fronde, Julien Courant, imprimeur du roi, transporte ses presses à Pontoise et s'y établit vis-à-vis de Saint-Maclou, place du Petit-Martroy.

Il imprime là un assez grand nombre de pièces volantes, dont la plus célèbre est *l'édit de translation du Parlement;* mais il quitte Pontoise au bout d'un mois pour se rendre à Compiègne. Pontoise semble n'avoir plus vu d'imprimeur jusqu'à la Révolution.

Mais en 1790, Perreault, « imprimeur de la municipalité », s'établit place du Grand-Martroy, et imprime entre autres pièces, le *Règlement de la Société des Amis de la Constitution*, établie à Pontoise (1) ; l'année suivante (1791), le même Perreault, qui prend cette fois le titre d'*imprimeur du district*, publie diverses pièces et notamment le compte rendu de *l'assemblée électorale pour la nomination aux cures vacantes* (2).

C'est en 1793 que s'établit M. Dufey, père de votre prédécesseur. M. Chennevière, qui, du reste, a peut-être négligé ces détails, eût encore pu citer parmi les œuvres sorties de la nouvelle imprimerie :

L'ALMANACH HISTORIQUE DE PONTOISE, ETC., *contenant les noms des communes qui composent cet arrondissement, celui des citoyens qui y occupent des places, et quelques anecdotes historiques sur les endroits les plus considérables*, — An X de la République, prix 50 centimes. — A PONTOISE, chez DUFEY, imprimeur et commissionnaire en librairie *aux ci-devant Cordeliers* (3).

Ce petit ouvrage renferme d'assez curieux détails sur la ville et sur les cantons de notre arrondissement, notamment sur celui de Montmorency, qui s'appelait, ou plutôt s'était appelé *canton d'Émile*, nom qu'il porte encore dans l'Almanach Dufey.

Mais ce qui égale et dépasse de beaucoup la notoriété de

(1) In-32, 24 p.

(2) In-8°, 8 p.

(3) In-16, 144 p. — L'année suivante (1803), parut un almanach à peu près semblable : même format, 126 p. (même titre).



l'Histoire de France de Pigault-Lebrun, c'est un petit volume imprimé la même année, par le même M. Dufey ; c'est :

LE SIÉGE DE PONTOISE,

OU

L'arrivée de Charles VII à l'abbaye de Maubuisson, en 1441,

Comédie en quatre actes, représentée en la dite ville le 20 ventôse an VIII ;

Par le C. L.-D.-C. GUÉRITEAU, homme de loi.

Prix, 1 *décime* (2 *sous*).

Se trouve A PONTOISE,

Chez l'imprimeur, local des ci-devant cordeliers,

ET A PARIS,

Chez les marchands de nouveautés du Palais du Tribunat.

AN 10. (1)

Ce *Siège de Pontoise* est une composition ridicule, dont la représentation fut absolument grotesque.

Nous ne ferons pas ici l'analyse de cette désopilante pièce, que M. Dufey, toujours spirituel, — « un peu taquin, mais sans méchanceté », — comme le dit très justement M. Chennevière, fit ***précéder*** en forme de ***tête de page*** de sept points d'exclamation :

! ! ! ! ! ! !

et suivre de cette déclaration solennelle :

(1) Ancien in-8°, 36 pages. — Nous avons cherché à reproduire aussi exactement que possible la disposition typographique originale du titre.

« En vertu de mon droit de propriété, et jaloux de propager, autant que possible, tout ce qui peut *faire honneur* (1) aux sciences et à la littérature, je permets solennellement à tous les imprimeurs, libraires, éditeurs et traducteurs de l'univers, d'imprimer, vendre et colporter le présent ouvrage partout ou bon leur semblera, de le traduire en toutes les langues, mortes ou vivantes; en un mot, lui donner, par tous les moyens dignes de lui, la célébrité qu'il mérite; déclarant dès-à-présent renoncer à intenter aucune action pour contre-façon, pourvu toutefois que leurs éditions ne soient point *maculées*, ni vendues au rabais. »

D....

L'infortuné Guériteau, pour nous servir d'une expression aujourd'hui usitée quoique triviale, « *coupa dans le pont* » et prit au sérieux une chanson intitulée : *l'Injustice des Contemporains*, qui lui fut adressée, et dans laquelle on lui disait :

Contre le *Siège de Pontoise*,
Eh! pourquoi donc se récrier?
En vérité, c'est chercher noise,
Alors qu'on devrait admirer;
Mais l'auteur qui brave l'envie,
Obtiendra justice du temps :
Il l'a juré par son génie,
Plus sûr que nos vains jugements *(bis)*.

La chanson fut insérée en tête du volume et Guériteau termina sa préface en disant :

« Si mes ennemis, ou de justes critiques m'attaquent
» clandestinement, et par des écrits éphémères, je ne leur
» répondrai point. J'ose croire qu'ils seront surveillés par
» l'administration et l'activité vigilante de la police. »

» Pontoise le 5 fructidor an 8. »

Le nom de Guériteau resplendit seul sur cette curieuse plaquette qui fait aujourd'hui la joie de quelques bibliophiles

(1) M. Dufey (père) eut la ... cruauté d'indiquer en italique les mots les plus ... étranges qui émaillent la *tragédie en prose* de M. Guériteau ; cela n'empêche pas ce dernier d'être un des collaborateurs de Dulaure, pour son *Histoire des environs de Paris*.

pontoisiens. M. Dufey n'y inscrivit pas le sien ; il se borna à y mettre son adresse et son initiale. Peut-être craignait-il que la postérité ne prit au sérieux *la déclaration*, rapportée plus haut, que sa verve un peu caustique lui avait inspirée, et qu'on ne confondit plus tard l'auteur et l'éditeur.

Que M. Chennevière veuille bien me pardonner cette digression sur une époque qu'il doit, je le reconnais, connaître beaucoup mieux que moi.

Je m'arrête, et vous prie d'agréer, etc.

(*Écho Pontoisien* du 29 Novembre 1877.)

LETTRE DE M. A. CLAUDIN

L'*Écho Pontoisien* du 13 décembre 1877 a publié la lettre suivante, adressée par M. A. Claudin à M. Le Charpentier, à propos de cet article sur les *Débuts de l'Imprimerie à Pontoise :*

Paris, 6 décembre 1877.

Cher Monsieur Le Charpentier,

Le numéro du jeudi 29 novembre, de l'*Écho pontoisien*, contient un article de vous sur les *Débuts de l'Imprimerie à Pontoise*, article qui a frappé mon attention.

Vous parlez d'un certain catéchisme imprimé à Pontoise par les ordres d'un archevêque de Rouen, qui serait en effet le premier livre imprimé en votre ville.

Comme vous n'en indiquez ni le titre, ni la date, intéressante à connaître, je me fais un plaisir de compléter votre indication d'une manière plus précise, en vous donnant une description du volume en question, livre des plus rares, et que bien peu de bibliophiles peuvent se flatter d'avoir vu et tenu.

Voici le titre exact, d'après l'exemplaire qui fait partie de ma collection particulière :

« L'ŒUVRE DE PACIFICATION, ou CATÉCHISME des controverses en » forme de décision par le Religiosissime François, archevesque de » Roüen, primat de Normandie. (Suivent ces épigraphes) : « *Le* » *Ministre propose et l'Archevesque résout. — Que personne n'envie* » *mon loisir, parce que mon loisir est une grande et importante* » *occupation sans loisir* (sainct Augustin en l'acte de son successeur » Eradius), lorsqu'après quantité de telles actions pour le service de » Dieu et à la semonce de l'Eglise, il se retira aux champs pour » composer. » AU CHASTEAU ARCHIEPISCOPAL DE PONTOISE par » HENRY ESTIENNE, IMPRIMEUR ordinaire de Mondit Seigneur, » et se vendent à Paris par Antoine Estienne, imprimeur et libraire » ordinaire du Roy, (1) rüe S. Jacques, au Collége Royal, devant » S. Benoist. M. DC. XXXIX. Avec privilége du Roy. » (In-4°, de 505 pages, plus 18 feuillets (36 pages) pour le titre, la préface et les pièces, dites liminaires, au commencement.)

Comme vous le voyez, c'est de 1639 (2) que date la première imprimerie de Pontoise. Le présent volume fut achevé d'imprimer le 26 septembre de ladite année, ainsi qu'on peut le lire à la fin du livre, que je tiens à votre disposition pour que vous puissiez l'examiner. Ce fut Henry Estienne, IIIe du nom, de la célèbre famille des typographes de ce nom, qui fut chargé par François de Harlay, IIe du nom, d'installer une presse avec le matériel nécessaire à imprimer dans le château ou maison de campagne des

(1) Antoine Estienne, dont il est ici question, était, en effet, le descendant de la famille célèbre qui a fait briller dès la fin du XVe siècle l'art typographique d'un si vif éclat.

Henri, l'imprimeur du *Catéchisme,* devait être son fils ; il fut lui-même nommé plus tard imprimeur à Paris et avait obtenu la survivance dans la charge d'imprimeur du Roy ; mais il mourut 13 ans avant son père (en 1661).

C'est à cet Henri Estienne que fut concédé, en 1651, le privilège de l'impression des *Essais de Montaigne,* comme « continuateur des belles impressions de Robert, Charles, et Henri, *ses ancêtres.* » Il en donne deux éditions qui portent l'*olivier* des Estienne.

M. Claudin ne nous dit pas si cette *marque* se trouve sur le volume imprimé à Pontoise. H. L. C.

(2) Il y avait, vers cette époque (1637), à Pontoise, un *marchand-libraire*, habitant près du collége, et nommé Jean de la Varenne ; peut-être ce libraire a-t-il concouru à la vente du livre dont parle M. Claudin ? H. L. C.



archevêques de Rouen, à Pontoise (1). Cette petite imprimerie fonctionna jusqu'en 1640 ; le même catéchisme y fut réimprimé en cette année dans le format in-8°.

Le matériel typographique de Pontoise fut transporté ensuite à Gaillon, vaste château et demeure vraiment princière que Harlay venait de faire restaurer, dont il fit sa résidence qu'il ne quitta presque plus. C'est là qu'Henry Estienne imprima, à l'instigation et sous les yeux de l'archevêque lui-même, diverses pièces et volumes, de 1640 à 1649, notamment le *Mercure de Gaillon*, recueil bien connu des bibliophiles normands.

L'établissement d'une imprimerie à Pontoise, en 1639-40, n'a donc été qu'un fait passager, (2) et voici les causes qui l'ont déterminé : on ne pouvait, dans le XVIIe siècle, faire imprimer un ouvrage à Rouen sans que l'autorisation en eût été donnée par le Parlement de cette ville. Cette mesure s'étendait même sur le haut clergé, tout puissant qu'il était. L'archevêque de Rouen, en dissentiment avec le Parlement qui lui avait infligé un blâme, résolut de se soustraire à des démarches qu'il considérait comme humiliantes et vexatoires pour sa dignité. Comme sa juridiction s'étendait sur une partie du Vexin français, et que là il ne relevait plus du Parlement de Normandie (3), il fit venir un matériel typographique de Paris, et installa dans son château une petite imprimerie qui ne servit qu'à imprimer ses propres ouvrages.

Si ces détails peuvent intéresser vos lecteurs, je vous autorise à les porter à leur connaissance, et en attendant, veuillez me croire votre très-dévoué,

A. CLAUDIN,

Libraire, expert et paléographe, à Paris.

(1) C'est le *Grand-Vicariat* actuellement le Palais de Justice, bâti en 1468, par G. d'Estouteville, et réparé depuis par deux archevêques de Rouen.

(2) On remarquera que c'est dans une circonstance analogue, quoique d'un autre ordre, que l'imprimerie de J. Courant fonctionna à Pontoise pendant les troubles de la Fronde.

(3) Pontoise, en effet, bien que faisant partie du diocèse de Rouen, était compris dans le ressort du Parlement de Paris, situation singulière qui a été la source d'une foule de discussions et de procès.

H. L. C.

(*Écho Pontoisien* du 13 décembre 1877.)



LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

DU VEXIN

ET DES ENVIRONS DE PONTOISE

L'étude des monuments de l'âge de pierre est une science toute spéciale et qui remonte à peine à cinquante années. Les études faites depuis un certain temps ont démontré que la date de 6,000 ans environ, généralement assignée à l'apparition de l'homme sur la terre, était une évaluation erronée, et que cette date devait être de beaucoup plus reculée.

De même que les sept *jours* de la Genèse représentent des périodes probablement considérables, le classement adopté par les savants de notre époque, qui ont divisé les temps préhistoriques en ***âge de pierre*** et ***âge des métaux***, comprend un laps de temps immense, et dont il ne nous serait pas possible de donner une évaluation même approximative.

L'âge de pierre, par opposition à celui dit des métaux, est cette période primitive dans laquelle l'homme n'avait pas encore trouvé le moyen d'utiliser le bronze, le fer, etc. Figuier divise cet âge en trois époques : l'époque des ***animaux des espèces éteintes*** (mammouth, etc.), l'époque du ***renne*** ou des animaux émigrés, et enfin l'époque de la ***pierre polie*** ou des ***animaux asservis;*** c'est de cette époque que

l'on rencontre le plus fréquemment des traces et des souvenirs matériels.

L'âge des métaux se divise à son tour en époque du *bronze* et en époque du *fer*; cette dernière période, si l'on peut employer cette figure, nous conduit au seuil des temps *historiques*, c'est-à-dire ceux sur lesquels des traditions ou des écrits nous ont conservé un ordre plus ou moins régulier des faits; et l'on sait que, sous ce rapport, les peuples de l'Orient, les Indous, les Chinois, etc., ont une chronologie qui remonte au-delà de celle des peuples d'Occident.

Tout ce qui se rapporte à ces périodes préhistoriques a donc maintenant pour l'archéologue un irrésistible attrait; comme nous venons de le dire, c'est depuis peu de temps seulement que l'on s'est préoccupé de sauver de la destruction les derniers débris de ces constructions primitives; il n'y a pas encore longtemps que, par des recherches, des fouilles, des remarques et des comparaisons, on est parvenu à établir enfin les bases d'une nomenclature résultant d'un ordre d'observations; on a créé alors, dans le cercle des études archéologiques, une branche nouvelle, qui certainement est l'une des plus curieuses.

Faisons des vœux pour que la nouvelle Société historique de Pontoise et du Vexin ait, quelque jour, l'honneur de concourir à son tour à la découverte et à la conservation de l'un de ces précieux souvenirs!

Nous avons dit que c'est l'époque de la pierre polie qui nous fournit le plus d'éléments anciens : selon les temps, les formes ou les lieux, on a donné à ces monuments les noms de *celtiques*, *druidiques*, *mégalithiques*, etc. Malheureusement, il ne subsiste guère plus de cette période que des tombeaux; ces constructions funéraires, en effet, grâce à leur ensevelissement sous d'épais *tumuli*, ont pu quelquefois échapper à la détérioration causée par l'action du temps, ou à la destruction de ces « Sarrasins de l'intérieur, » qui, nous le disions dernièrement, ont parfois anéanti ce qu'avaient respecté les révolutions et les guerres. Combien de monuments, qui seraient aujourd'hui précieux pour l'étude, ont été détruits par des mains inconscientes et ignorantes à la fois!

Pendant l'été de 1873, je visitais le célèbre *alignement des Menhirs* de Carnac; tout en me promenant au milieu de ces mystérieuses allées de hautes pierres, qui ont pour décor de fond la nappe bleue de l'Océan, la presqu'île de Quiberon et le gracieux golfe du Morbihan, j'écoutais les lamentations de l'honnête sacristain de Carnac, qui, à ses fonctions, ajoute encore celles de cicerone de tous les étrangers, amateurs de *cromlechs* et de *menhirs*. Le sacristain racontait d'un ton navré les désastres que les paysans de la contrée ont fait subir aux antiques pierres. « Mais, ajouta-t-il, depuis quelque temps cela rapporte, et on a plus d'égard pour les monuments de la plage bretonne ! »

J'ajouterai, pour en finir avec mon brave cicerone, qu'il tombait lui aussi dans un excès de zèle compromettant pour le caractère d'un alignement ou d'un cromlech. Il eût voulu, disait-il, planter « la croix du Christ » en haut de chacune de ces pierres « païennes ! » Ce sentiment est assurément celui d'un bon chrétien, mais il est absolument en contradiction avec les idées de l'archéologue, qui tient avant tout à conserver, et vise même souvent à restituer à chaque monument, le sentiment et le type immaculé de son époque respective.

Les monuments de Carnac et de Locmariaker sont certainement des spécimens les plus intéressants en ce genre ; mais je désappointai quelque peu mon guide en lui apprenant que la Bretagne n'avait pas le monopole des dolmens et des menhirs. Il en existe, il est vrai, 500 dans le Finistère et 250 dans le Morbihan ; mais on en trouve aussi 500 dans le Lot, 155 dans l'Ardèche, 125 dans l'Aveyron, 100 dans la Dordogne, etc.

Sans pouvoir préciser combien il existe de ces *prétendus* autels druidiques dans les départements de Seine-et-Oise et de l'Oise, nous pouvons affirmer qu'on y en a trouvé un assez grand nombre, quoique, à la vérité, les régions de l'ouest et du sud-ouest soient plus avantagées sous ce rapport que les nôtres.

Nous ne ferons que signaler en passant ceux de Conflans-Sainte-Honorine (allée couverte), Presles (dolmen de la *Justice)*, Villers-Saint-Sépulcre, Hérouval, Montjavoult ; on

a trouvé, en faisant des fouilles, à Nucourt et dans nombre d'autres endroits, des souvenirs indéniables de l'âge de pierre; mais nous nous attacherons plus particulièrement, dans cette étude, à deux monuments *mégalithiques* situés en plein Vexin, et sur lesquels deux publications récentes viennent d'attirer l'attention des archéologues.

Il y a déjà dix ans, — c'était en 1867, — M. de Caix de Saint-Aymour (parent de M. de Caix de Rembures, ancien membre du conseil municipal de Pontoise et allié de la famille de Boisbrunet), M. de Caix de Saint-Aymour, disons-nous, avait exploré les *monuments de la vallée de l'Oise;* mais ce n'est que tout récemment qu'il a résumé et publié le fruit de ses recherches; les circonstances l'auront sans doute empêché de le faire plus tôt.

On peut dire qu'il existe au moins *trois* monuments mégalithiques, dans cette délicieuse vallée. Nous citerons d'abord la pierre dite du *Fouret*, à Gency.

Cette pierre a une légende, on l'appelle le *Palet de Gargantua.*

Ce personnage gigantesque, un certain jour, aurait, paraît-il, déclaré la guerre à l'un de ses collègues, — autre géant *esjusdem generis*, — et qui habitait les hauteurs de la butte de Cormeilles-en-Parisis, là précisément où depuis on a construit un fort assez redoutable, mais non en vue, cette fois, d'une agression de Gargantua !

Bref, ce dernier entreprit le siège de la montagne de son adversaire. Il alla, à cet effet, s'installer à Courdimanche, « le plus beau pays de *Franche*, » — et de là, — j'allais dire ouvrit le feu, — lança force rochers sur le fort du géant de Cormeilles ; par suite d'un défaut d'adresse, une des pierres, mal dirigée, tomba à Gency, et le projectile s'enfonça dans la terre dans la position où peuvent le voir encore tous les Pontoisiens qu'une promenade n'effraiera pas.

M. de Caix, sans pouvoir l'affirmer, estime que cette pierre pourrait bien être le dernier reste d'une *enceinte circulaire.* « L'emplacement, dit-il, au fond de ce cirque magnifique, abrité du vent du Nord par les collines de l'Oise, et rafraîchi par la rivière qui coule à ses pieds, eût fait honneur aux constructeurs de ce *cromlech.* »

Sur le territoire de Jouy-le-Moutier, non loin des *Grandes-Pierres*, se trouve une autre *pierre levée*. Nous ne ferons que la citer pour arriver plus vite au troisième monument, le plus digne d'intérêt sans contredit : *l'Allée sépulcrale* ou *Tombelle* (?) de Vauréal.

On l'a appelée *le Cimetière des Anglais*, ce qui est une erreur considérable ; erreur partagée par *l'Annuaire de Seine-et-Oise* de 1868, dans lequel M. de Caix eût pu lire que « les Anglais avaient enterré leurs morts dans ce lieu lors du siège de Pontoise. » (?) A la rigueur, on eût encore pu admettre qu'en 1589, les morts des armées de Henri III et de Henri de Navarre eussent trouvé là leur dernière demeure, mais les sépultures de Vauréal remontent à une antiquité bien autrement reculée que la Ligue et même la guerre de Cent-Ans !

Quoique le monument ait été déjà notablement détérioré, l'explorateur reconnaît immédiatement la forme des *allées couvertes*, et le résultat des fouilles qui furent faites vint confirmer cette assertion.

Le monument est orienté à l'est, et tous les squelettes qui s'y trouvaient avaient les pieds tournés dans cette direction.

M. de Caix entre dans une description étendue des objets qui furent recueillis, et qui forment une curieuse nomenclature : des hachettes de pierre polie, des pointes de lance en silex, des canines de cheval, percées, ayant servi d'amulettes ; une dent de loup, avec trou de suspension ; un collier en os, avec amulettes en jadéite ; des bouts de flèches avec tranchants en silex, etc., etc.

Un détail qui démontre l'époque reculée de ces sépultures : le docteur Pruner-bey, qui assistait aux fouilles, trouva près de la tête d'une jeune femme le bout supérieur d'une omoplate humaine, dans laquelle une incision très nette avait été pratiquée. Cette incision avait été remplie d'une rondelle en os, semblable à celles du collier, et cette rondelle servait à suspendre « ce singulier scapulaire au cou de cette dévote primitive ».

L'usage de porter des os d'un défunt aimé se retrouve chez certaines peuplades australiennes. Ajoutons, pour compléter ces détails, que, sur dix-neuf crânes qui furent examinés dans la sépulture de Vauréal, deux avaient des trous indi-

quant des traces de blessures. Les cadavres avaient dû être placés *accroupis* et au nombre d'environ quarante ; ils dormaient depuis des *milliers* d'années quand l'archéologue vint troubler leur repos.

M. de Caix ne peut malheureusement nous fournir aucune donnée précise sur la date, ou plutôt la période extra reculée, à laquelle remonte la construction de cet ossuaire, dont l'origine, pour nous servir d'un mot usité, trop usité peut-être, mais ici fort en situation, se perd dans ce qu'on est convenu d'appeler la *nuit des temps !*

Un dernier mot sur cette fouille et un détail sur lequel M. de Caix de Saint-Aymour reste muet, mais que nous connaissons : c'est que M. Léon Thomas lui a prêté un concours utile dans cette excursion archéologique, l'a accompagné à Vauréal, et lui a facilité l'exploration.

Depuis que M. de Caix de Saint-Aymour a fait ses recherches, deux autres archéologues, M. Léon de Vesly, professeur à l'école supérieure des sciences de Rouen, et M. Alfred Fitan, de Trye-Château, un des membres fondateurs de notre Société historique de Pontoise, ont fait une exploration sur un nouvel emplacement : au dolmen de Trye-Château.

Cette nouvelle fouille dans le sol de l'antique Vexin a, elle aussi, produit d'intéressants résultats. M. Fitan, qui, comme M. de Vesly, s'attache à tout ce qui a trait au Vexin, prépare une *histoire de Trye-Château*, qui, dans un délai plus ou moins éloigné, viendra augmenter le nombre des monographies qui ont déjà été publiées sur notre contrée.

Le résultat des recherches de MM. Fitan et de Vesly, a été consigné dans un mémoire lu, à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes, au mois d'avril dernier. Cette étude a été ensuite publiée sous la forme d'une brochure, ornée d'une jolie planche qui représente le dolmen exploré et de deux plans annexés. (1)

Trye-Château appartient au canton de Chaumont, chef-lieu autrefois de l'ancien doyenné du même nom, qui dépendait du Vexin. Les trois villages de Trye-la-Ville, Villiers-sur-Trye et Trye-Château formaient jadis une même communauté.

(1) Paris, 1877, libr. Ducher et C[ie], Br. gr. in-8°, pl.

C'est là, dans le bois dit de *la Garenne*, que se trouve le monument mégalithique appelé *les Pierres des Druides* par les gens du pays. Il nous semble utile de signaler les dimensions de ce dolmen ; elles sont considérables : la table mesure $1^m 85^c$ de largeur et 1^m d'épaisseur ; les pieds-droits ont environ $1^m 90^c$ de hauteur sur $1^m 40^c$ de largeur. Une autre pierre, qui forme cloison, mesure $1^m 60^c$ de hauteur, 2^m de largeur et $0^m 40^c$ d'épaisseur.

Les fouilles pratiquées par M. Fitan ont amené également la découverte d'ossements humains. Ceux-ci reposaient sur une sorte de sol artificiel, composé de pierres plates de 8 centimètres d'épaisseur ; le mémoire contient une savante dissertation sur la méthode employée pour l'introduction des corps dans ces monuments funèbres et primitifs.

Les explorateurs ont aussi trouvé plusieurs objets dignes d'intérêt ; ils émettent le vœu que le dolmen de Trye-Château soit classé parmi les monuments historiques. Ce monument est, en effet, un des plus beaux de notre contrée, en ce genre, et mérite d'être l'objet de la restauration, dont un projet accompagne le mémoire que nous signalons à l'attention des curieux.

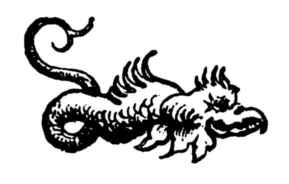
Le rédacteur du mémoire fait remarquer que tous les dolmens de l'Oise sont situés à peu de distance de la butte de Montjavoult *(Mons Jovis)*. Carnac, d'après Cambry, aurait été le principal séjour du druidisme, et Autun, Dreux, Chartres et Montjavoult les principaux de ses collèges. Je rappellerai ici que notre vieil historien Taillepied n'a pas seulement écrit les ***Antiquités et Singularités de la ville de Pontoise ;*** il a aussi composé un autre livre, des plus bizarres, il est vrai, mais aussi des plus curieux, et qui n'est pas le moins remarquable des ouvrages du cordelier pontoisien. C'est une ***Histoire des Druides***, dans laquelle, au milieu d'une foule de fables et d'idées singulières, surgissent des passages du plus haut intérêt.

A propos de ces pays qui se nomment actuellement Montjoye, Montjavoult, Montjors, etc. : « On trouve, dit-il, aussi » en ce païs de Gaule, plusieurs lieux qu'on appelle Montiove, » pour ce que sur ces montaignes on sacrifioit à Iupiter, » estimé Dieu, recteur du ciel. »

Noël Taillepied écrivait cela en 1585, c'est-à-dire à une époque depuis laquelle l'étude des sciences et de l'histoire a fait des progrès considérables.

Il est sans doute hardi de traiter ici des questions de la nature de celles soulevées par les publications que nous venons d'analyser ; nous avons cru utile, cependant, de faire connaître ces curieux détails à ceux qui liront cet exposé. Il nous a semblé intéressant d'apprendre, à beaucoup qui peuvent l'ignorer, qu'à côté de nous existent des vestiges de ces temps préhistoriques ; et enfin il nous a paru juste d'adresser des remercîments à ceux dont les recherches et les patients travaux ont découvert, ou conservé, d'aussi précieux documents pour l'étude de la science archéologique dans notre pays.

(*Écho Pontoisien* du 27 Décembre 1877.)





A propos de la Construction des Abattoirs

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE CORPORATION DES BOUCHERS

DE PONTOISE

La construction d'abattoirs publics à Pontoise, mise à l'étude et en projet depuis de bien longues années, va enfin entrer dans le domaine des faits accomplis; cette question, fort importante pour la salubrité de notre cité, eût dû, déjà depuis longtemps, recevoir une solution rapide; dès 1867, en effet, la Ville avait gratuitement à sa disposition, grâce à une combinaison résultant d'un arrangement intervenu entre M. Seré-Depoin, alors maire, et la Compagnie du Gaz, le terrain sur lequel vont s'élever les constructions actuellement adjugées; mais les circonstances ne permirent pas jusqu'ici de donner suite à l'exécution de ces projets.

Nous n'avons pas, dans ce petit travail, à nous occuper d'une vive controverse qui s'est élevée récemment au sein du Conseil municipal, au sujet des devis et des conditions

de la construction des abattoirs ; notre but est seulement, à l'occasion de cette amélioration municipale, de rechercher quelle était dans le passé la situation de la Boucherie à Pontoise, et quels étaient les règlements qui régissaient l'exercice de ce commerce important.

* * *

La création d'abattoirs, construits *hors de la ville*, n'est pas une mesure administrative d'invention contemporaine, comme on pourrait le croire.

Une très vieille coutume, d'origine romaine, excluait des villes les artisans dont la profession était « infecte et sale ; » l'abbé Lebeuf rapporte à ce sujet que la rue de la Pelleterie, située à Paris, en face de la Cité, au long de la Seine, fut, dans le principe, attribuée à l'église Saint-Jacques, en vertu de cette ancienne loi.

Cette église, dédiée à saint Jacques *le Majeur*, reçut le surnom de *la Boucherie*, ou *en la Boucherie*, à cause de l'ancienne boucherie de Paris, auprès de laquelle elle était bâtie, et peut-être, dit l'abbé Villain, comme ayant été élevée pour l'usage des nombreux bouchers qui habitaient le quartier où elle était située.

Ajoutons qu'un pontoisien célèbre, Nicolas Flamel, dota, après sa mort, de biens importants cette église, dont la tour subsiste encore, et dont, de son vivant, il avait fait élever le petit portail. Il laissa également une rente à Notre-Dame de Pontoise, sur la paroisse de laquelle il était né, dit-on ; ce que confirmerait une signification relative à une créance faite, vers 1432, à un habitant de notre ville.

Dès 1567, et notamment en 1577, des règlements de police avaient ordonné que les établissements *insalubres, tels qu'abattoirs*, etc., fussent établis « *hors des villes*, » et à « proximité d'eau courante. »

Les abattoirs particuliers devaient, *en tous cas*, être « clos de murs, » et le sang et les immondices jetés dans la rivière, « pendant la nuit ; » mais ces ordonnances, ou restèrent sans effet, ou furent mal exécutées ; et l'on a vu les tueries et les immondices, qui sont un véritable foyer d'infection, subsister au milieu des villes, et dans Pontoise en particulier.

On reconnaîtra qu'il est temps, en plein XIXe siècle, de remédier à cet état de choses, et de mettre en vigueur des ordonnances qui datent de trois siècles.

Nous n'avons pas de données précises sur l'époque exacte à laquelle le corps des marchands bouchers de Pontoise se constitua en Société; sans entrer ici dans des détails sur l'histoire des Corporations, de leurs avantages, de leurs inconvénients, ce qui nous entraînerait dans une étude beaucoup trop longue, bornons-nous à dire que cette association dut se former dès une date des plus anciennes.

La corporation était une nécessité au moyen âge, c'est-à-dire à une époque où la loi ne protégeait pas les individus, et où ceux-ci étaient forcés de s'unir pour la défense de leurs droits ; c'était en quelque sorte une garantie contre la violence, et une Société de secours mutuels dont profitaient, dans certaines conditions, les veuves et les orphelins de l'association.

« La corporation des bouchers (en général), » dit M. Chéruel (1), « date d'une époque si reculée, qu'il est impossible » d'en marquer l'origine ; elle remontait probablement jus- » qu'aux corporations romaines. » Une charte de 1162 invoque déjà « l'ancienneté des coutumes » de cette association.

Malgré son utilité indéniable, on lui attribuait un caractère pour ainsi dire infamant; n'était pas boucher qui voulait: c'est ainsi que les ordonnances et coutumes (2) interdirent le métier de boucher ***aux notaires***, aux clercs, et même aux bourgeois de certaines villes : « Les bourgeois, » dit la Coutume de Bruxelles (3), « peuvent exercer tous mestiers » dans la ville... excepté le métier de boucher, auquel ne » peuvent être admis que ceux qui sont du sang. »

On voit, actuellement, bien peu de notaires devenir bouchers; toutefois, de nos jours, aucun règlement n'empêcherait un officier ministériel de vendre son étude et de débiter ensuite des beefsteaks et du foie de veau à ses anciens clients.

Il y a plus: en Angleterre, une loi spéciale, prise, disait-

(1) *Institutions*, I, 87.
(2) *Ordonnances des Rois de France*, I, 417.
(3) *Nouveau Coustumier général*, tome I, p. 1251.

on, dans un but d'humanité, interdisait aux bouchers l'exercice des fonctions de juré, leur profession, sans doute, étant de celles dont on ne saurait dire :

Emollit mores nec sinit esse feros ! (1)

Mais revenons à nos moutons, ou plutôt à nos bouchers.

C'est au XIVe siècle que nous trouvons, pour la première fois, une trace sérieuse de l'existence de la corporation Pontoisienne.

En 1327, les maîtres bouchers de Pontoise prirent une part importante à la reconstruction de l'église Saint-Maclou; ils firent notamment rétablir à leurs frais le premier pilier de la nef et y mirent leurs armoiries, en mémoire de cette réfection; ces armes disparurent, en 1784, sous l'inintelligent et affreux badigeonnage dont on barbouilla l'église entière à cette époque.

Les armes des *Bouchers de Pontoise* ne paraissent pas avoir été enregistrées dans le grand armorial de 1696.

Nous n'avons pu retrouver autre part leur description exacte; elles devaient contenir, ainsi que cela existait dans la plupart des écussons de corporations, un emblème relatif à l'exercice de la profession : c'est ainsi que les Bouchers de Gisors portaient sur leur bannière un écu « *de gueules, à un couteau d'argent*, *emmanché d'or.* »

On voit, par ce qui précède, que, dès le commencement du XIVe siècle, les marchands bouchers de Pontoise constituent une association parfaitement organisée, et suffisamment riche pour pouvoir contribuer, pour une part relativement importante, à la réédification d'un monument public.

Aussi, la corporation avait-elle obtenu de faire inhumer ses membres dans un cimetière particulier, dont l'emplacement est en grande partie occupé aujourd'hui par la maison de M. Bouvry, quincaillier, au-dessous du chevet de l'église; on appelait cette partie *Cimetière des Bouchers*, nom qu'elle a longtemps conservé.

La grande corporation des *Maistres Bouchers de la ville*

(1) Sans aller si loin, un ancien rapport, fait au Conseil municipal de Pontoise, vers 1863, sur le projet de créer des abattoirs, invoquait entre autres motifs le vœu philanthropique : « de faire cesser, pour les enfants, l'habitude déplorable d'assister.... au « grand dommage de leur sensibilité naturelle.... à l'abattage des bœufs.... !!! »

de Paris était considérable, et naturellement beaucoup plus importante : plusieurs fois, on la voit intervenir dans les affaires publiques, notamment à l'époque de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons.

Nous avons comparé son règlement avec celui de la corporation de Pontoise; celui de Paris, révisé en 1381, comprenait 42 articles très étendus et beaucoup plus détaillés que les règlements pontoisiens; il faut dire que ceux-ci, en vigueur depuis fort longtemps, n'avaient pas été l'objet, comme les statuts parisiens, de modifications notables et d'additions importantes.

Nous publions ici le texte de ce document, que l'on peut considérer comme ayant constitué, dès une époque très reculée, les bases du commerce de la Boucherie dans la ville de Pontoise.

Il fut confirmé officiellement par lettres du roi Charles VI, données à Paris, en 1403.

Statuts et Règlement de la Corporation des Maîtres Bouchers

DE LA VILLE DE PONTOISE

M. CCCC. III.

KAROLUS, etc., Notum facimus universis presentibus pariter et futuris, Nos quasdam litteras infrascriptas, dilecti nostri Majoris, Prepositi et Viarii Ville PONTISARE (sic), *vidisse, formam que sequitur, continentes.* (1)

A tous ceulx qui ces lettres verront, SYMON PAINE (2), Maire, Prévost et Voyer de la Ville et Commune de Pontoise : salut.

(1) Trésor des Chartes, reg. 158., p. 203.

(2) Simon Payne, avocat du Roi en 1370, paraît avec le titre de *garde des sceaux royaux*, de 1396 à 1403. Un autre Payne (Pierre) remplit les mêmes fonctions vers 1430. — Cette famille paraît avoir possédé des terres à Gérocourt, près Pontoise.

Savoir faisons que par devant nous, en Jugement, le Jeudi, sixième jour de Décembre, l'an de grace mii cccc et trois, vindrent et furent présents en leurs personnes :

Gautier Lemaire, Pierre Lebarbier, Jehan Carré, Jehan Charron l'aisné (dit *Garnison)*, Guillaume Le Chars, Oudin Brongnet, Denis Delaplanche, Guillaume du Moulin, Jehan de l'Isle (dit *Hellebic*) (1), Jehan Charron le jeune, Noël Martin, Jacques Galeran, Jehan de Chars, et Jehan Regnart ;

Tous Bouchers, demeurant à Pontoise, *faisant la plus grande, notable et saine partie des Bouchiers de la dicte Ville de Pontoyse*, que les Coustume, Poins, Ordonnances et Usages, dont on avoit *d'ancienneté et de très longtemps* usé, et accoustumé de user sur le faict du maistier de la dicte Banlieue de Pontoise, estoient et sont telz, comme cy-après s'ensuit ; c'est assavoir :

I. Que toutes bestes aumailles (2) gouteuzes, mortes de loup (3), ou fy courant (4), ne doivent estre vendues en la dicte Boucherie.

II. *Item*. Se il y a quelques Vaches qui requièrent le Toreau, ou qui y ait esté de nouvel, il esconvient qu'elle soit résidiée (5) de trois sepmaines et trois jours, avant qu'elle soit disirée de vendre.

III. Le Tor coullu (6) ne doit estre vendu en la ville de Pontoise, depuis Pasques jusqu'à la Saint-Remi ; mais, depuis la Saint-Remi, le peut estre s'il advient que on en tue.

IV. Le Veau ne doit estre vendu en la dicte Boucherie, se il n'y a xvii jours francs, et si ne doit estre plus haut de une nuit en sa pel (7) ; et n'en doit-on oster quelque membre, jusqu'à ce que la pel en soit toute hors.

V. Le Porc ne doit estre vendu en la dicte Boucherie, pour tant qu'il soit venu et nourri de chez barbier, huilier, mareschal, ne de maladerie.

VI. Une Truie qui est en rut, ou qui a nouveau cochonné (8), il esconvient qu'elle soit résidiée de trois sepmaines et trois jours avant qu'elle soit disirée de vendre.

VII. Que tout Mouton, Brebis, bon et loyal, ayant loy, peut estre vendu.

(1) *Hellebic* était le nom d'un droit spécial qu'on levait à Paris sur le poisson de mer que l'on y vendait.

(2) *Bêtes aumailles ;* on désignait ainsi, non-seulement les bêtes à cornes, mais en général tous les animaux de basse-cour, chèvres, cochons, moutons, etc., etc.

(3) C'est-à-dire mordues ou égorgées par un loup.

(4) *Fy*, *Fi* (ou fil), maladie du bétail ; *courant* pour épidémique.

(5) Négligée, retardée, de *Residere* (Du Cange).

(6) *Tor coullu*, taureau non privé de la faculté de la reproduction.

(7) C'est-à-dire plus longtemps qu'une nuit, avec sa peau.

(8) Mis bas récemment.

VIII. Tous Boucqs et Chèvres, si ils ne sont de lait, ne se doivent vendre.

IX. Que toutes les bestes devant dictes ne doivent estre piquées, soufflées ni fardées; c'est assavoir que on ne doit mettre aucun paremant que de leur gresse même, comme de leur raignon, et de leur coulle, et iller (1), et de telle gresse comme ils en ont autour eux reservé, la tenir telle, la resche et le milieu que on ne doit point mettre, et aussi que on peut bien piquer au boullon pour mieulx lever l'épaule de une beste aumaille, et non ailleurs.

X. Toutes les bestes ci dessus déclarées, admenées à Pontoise, en chariot, charette, ou autre instrument, ne doibvent estre vendues plustôt que les Jurez Bouchiers les aient veuës manger, et revisitées, reservé Veaulx et Moutons.

XI. On ne doit tuer chair en la ville de Pontoise, à jour de feste annuel, ni au Dimanche que il soit heure de nuict; et si aucune deffaute de chair (2) y avoit, et que il esconvenist tuer, on doit en prendre congé aux Jurez de la dicte Boucherie, et qui fait le contraire il commet amende, et si doit retarder de vendre icelle chair tuée à iceux jours, de une journée franche.

XII. Nul ne doit mettre sur le feu, cieu cler (3) pour fondre qu'il ne soit soleil rescouché.

XIII. La gresse noire aussi, qu'il ne soit une *lieue* (4) de nuyt.

XIV. La gresse pour manger, à toute heure.

XV. Si aulcuns Taverniers, Boulangers ou autres, veulent faire tuer chair pour vendre à gens en leurs hostels, faire ne le peuvent si les Jurez Bouchers ne visitent en vie la beste.

XVI. Nul ne doit estre receu à lever son mestier en la dicte Boucherie de Pontoise, plustost et jusqu'à ce qu'il ait servi comme apprenti quatre ans.

XVII. Nul ne doit lever son mestier sans le congé du Maire de Pontoise et des Jurez Bouchers, et sans paier son paast (5) accoutumé.

XVIII. On ne doit jeter boyaux, sang, ni tripes emmy (6) la *rue de la Boucherie.*

XIX. On ne doit vendre chair à la Boucherie si elle n'est tuée à la dicte Boucherie.

(1) Entrailles; du latin *ilia.*

(2) Si la viande faisait défaut.

(3) *Cieu cler*, suif.

(4) *Lieue,* espace d'une heure; de *leuca.*

(5) *Paast*, ou *past,* repas de corps ou de bienvenue; le nouvel établi devait offrir à manger et à boire : *le paast et l'abreuvement.*

(6) *Emmi*, parmi, au milieu (de la rue).

XX. Quiconque fait le contraire des choses cy dessus dictes, commet amende du taux de dix sols parisis, moitié à la Ville de Pontoise, et moitié aux Jurez; reservé les chairs mauvaises, qui doivent estre jetées en la rivière d'Oise.

XXI (et dernier). Qui désobéit aux Jurez, commet amende de soixante sols parisis; et doit avoir audit mestier *quatre Bouchers faits Jurez* par le Maire de Pontoise, et renouvellez chascun an, pour visiter les choses cy dessus dictes, et pour tenir le mestier en loy et ordonnance.

Suit la formule ordinaire des suppliques, à l'effet d'obtenir du Roi la confirmation de ces statuts.

La pièce se termine par ces mots : « *En tesmoing de ce,* » *nous avons mis à ces Lettres le séel de la dicte commune* » *de Pontoise, l'an et le jour de Jeudy dessus dictz.* »

Ce règlement fut approuvé par une ordonnance royale de Janvier 1403 (sans indication du quantième du mois) :

« *Per Regem et relacionem Consilii*, signée :

» Maulone. »

Le nombre des boucheries établies dans Pontoise, au commencement du xve siècle, semble avoir été environ d'une vingtaine.

Nous allons encore voir ce nombre s'élever dans le siècle suivant, proportionnellement, sans doute, au chiffre de la population de la ville et de ses faubourgs.

*
* *

Il résulte d'un intéressant travail de statistique, publié en 1875, par M. de Boislisle, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, qu'en 1332, c'est-à-dire peu de temps après la mort de Philippe-le-Bel, la ville de Pontoise comptait 2150 feux, non compris, dans ce chiffre, les *privilégiés* et les *exemptés;* à l'aide de ces indications, on a évalué à plus de 10,000 habitants la population de la ville, vers cette époque.

Cet état de choses paraît subsister pendant le cours des deux siècles suivants.

On trouve encore aujourd'hui, rassemblés dans certains quartiers de Paris, les représentants de la même industrie : c'est ainsi que la rue de Paradis-Poissonnière appartient aux

faïences, aux porcelaines et aux cristalleries; et le faubourg Saint-Antoine aux marchands de meubles. De même, au XIIIe siècle, dans notre petite ville, on voyait se presser l'une contre l'autre les boutiques du même commerce.

Il semble que les boutiques, groupées auprès de Saint-Maclou, durent donner au pourtour de ce monument l'aspect d'une halle: non loin du chevet, on voyait installés les « estaulx au pain (*stalla ad panes*) » et les « estaulx à bouchier (*stalla ad carnes*) où l'on vend chair le samedi, » jour de la semaine qui semble avoir été, dès une époque très reculée, le jour choisi pour le marché. (1)

Au Martroy (de *Mercatorium*, marché), on voyait les « estaulx à poisson » (*stalla ad pisces*) ; au *Pont-aux-Tripes* (2), étaient installés les « rostissoeurs ; » enfin, tenant au « Moustier Saint-Maclou, » et joignant le cimetière, le *Porche aux Pelletiers ;* au faubourg était *la foulerie*, commerce également fort important dans le passé.

En 1365, J. Dailly vend à P. Garnier 40 sous parisis de « cens cotage de rente » annuelle, à percevoir sur une rente de 70 sols parisis, appartenant au vendeur, à cause de deux étaux de bouchers, assis au chevet de l'église Saint-Maclou, « ès quiex on vend char le samedi, et mouvans des Doyen et Chapitre de l'église de Saint-Mellon. » On trouve, en effet, la trace des droits de ce Chapitre sur les étaux de boucherie dans un obituaire de la collégiale : « *Obiit* » *Guilhelmus Decanus qui dedit 4 solidos, super stallum ad* » *carnes*. »

Les mêmes établis de bouchers sont l'objet d'autres contrats de vente, passés devant Andrieu Poupart, maire de Pontoise, en 1367; et Mathieu Luillier, « garde, de par Madame la Reine Blanche, du scel de la chatellenie de Pontoise, » en 1375. (3)

Toutefois, avec le temps, toutes ces échoppes, ordinaire-

(1) D'après les Archives de l'Hôtel-Dieu, et des notes (manuscrites) de M. J. Depoin.

(2) La rue du *Pont-aux-Tripes* était l'entrée de la rue de la Bretonnerie actuelle; on passait alors sous deux arches, ayant formé pont autrefois; il n'y a pas encore bien longtemps que l'un de ces deux vestiges du vieux Pontoise a disparu.

(3) Archives de M. de Joursanvault, n. 206. T. I, p. 232. — Il s'agit ici de la reine Blanche d'Evreux, veuve de Philippe VI de Valois, et non de la mère de Saint-Louis, morte, alors, depuis environ un siècle.

ment désignées sous le nom de ***Hériquets***, disparaissent peu à peu ; des établissements nouveaux se créent dans le faubourg et dans la basse ville, où semble se transporter le plus important siège du commerce de la viande.

Au XVI[e] siècle, en effet, la Boucherie paraît être plus florissante que jamais ; Noël Taillepied ne manque pas d'en parler dans sa description de notre ville :

« Sur le pont d'Oyse, » dit-il, « il y a *six* boutiques de bouchers, qui sont louées au profit de la Ville, comme aussi les cinq ou six maisons qui sont au bout dudit pont ; il y a aussi deux grands moulins à eau sur ce mesme pont, sur lesquels la Ville ne prend rien.

» Hors la porte de Chapelet, il y a *une autre* boucherie (1) de laquelle la Ville prend le louage à son profit.

» Tout au milieu de la ville, à la rue Basse, il y a UNE GRANDE BOUCHERIE de *dix-huit à vingt boutiques* de bouchers, sur lesquelles la Ville ne prend rien que l'estalage.

» Ces marchands Bouchers ont telle police entre eux, qu'aux jours de Dimanche et autres festes solennelles, il n'y en a qu'un d'entre eux à qui il soit permis, à tels jours, de vendre chair sur l'estal, et d'ouvrir sa boutique ; il y a aussi visitation entre eux, pour le fait de leur estat comme pour tous autres mestiers ; et observe-t-on tant dextrement les Ordonnances, que ceux qui sont trouvés y contrevenir, ne sont pas laissés impunis. » (2)

D'après notre historien, Pontoise contenait donc de son temps *près de trente* boutiques de bouchers. (3)

La partie de la rue Basse qui comprend environ actuellement les n[os] 55 à 70 a porté le nom de *rue* (*Basse*) *de la Grande-Boucherie*, voisine de la *Petite-Tannerie* (n[os] 1 à 41) et de la *Grande-Tannerie* (n[os] 71 à 89, environ).

Nous ferons remarquer que Noël Taillepied écrivait ce qui précède en 1587, c'est-à-dire peu de temps avant les guerres de la Ligue, lesquelles eurent pour effet d'amener une première diminution dans le chiffre des habitants.

(1) Cette Boucherie, fort importante, a été appelée *boucherie Notre-Dame*.

(2) *Antiquités et singularités de Pontoise*. — (1587).

(3) On y comptait également trente boulangers (*panceciers* ou *panetiers, pâtissiers*), en 1337.

C'était alors le beau temps de la Corporation ; nous avons vu plus haut que pour devenir *maître*, il fallait avoir fait une sorte de stage de quatre ans comme apprenti. Dans les communautés des bouchers, la réception du *maître* se célébrait avec certaines cérémonies d'usage général ; le récipiendaire devait donner un *aboivrement* (ou *abreuvement*) et un *past*, soit un déjeuner et un festin ; il était aussi d'usage d'offrir au chef de la Corporation un gâteau pétri avec des œufs, et à la femme du syndic, quatre pièces à prendre dans chaque plat qui lui était présenté.

En outre, le nouveau boucher devait produire son *chef-d'œuvre*, lequel consistait à mettre un bœuf, un veau, un mouton et un porc en état d'être vendus sur l'étal ; c'est-à-dire à les *habiller*, pour employer le terme du métier.

C'est à partir du xv[e] siècle, environ, que, sans cesser de faire partie de la Corporation, certains bouchers s'occupèrent tout particulièrement du commerce de la viande de porc, et prirent le nom de *charcutiers* (1) ; jusque-là, cette spécialité n'existait pas.

*
* *

Malgré les prescriptions des statuts, et les divers règlements que nous avons cités plus haut, il semble que les règles de l'hygiène publique et privée étaient fort peu observées ; on en trouve la preuve dans la fréquence des épidémies, et notamment dans les ravages que fit la grande peste de 1638, lors de laquelle douze cents personnes environ périrent à Pontoise.

Le corps d'état des Bouchers de Pontoise était trop important pour ne pas figurer dans la procession solennelle du 16 septembre 1640, en l'honneur de Notre-Dame, pour le vœu de la peste (institué en 1638).

On lit dans l' « Ordre de la Procession, » composé par le R. P. Cossart, de la Compagnie de Jésus :

Art. XIV. — « Suivra LE BOUCHER, habillé comme dessus » (c'est-à-dire « revêtu proprement d'une aube blanche et » d'un chapeau de fleurs en tête »), portant un petit agneau, » dans un bassin d'argent, lié par les pieds d'un taffetas

(1) *Chaircuitiers*, en vieux français ; c'est-à-dire marchands de *chair cuite*.

» rouge, précédé d'un autre boucher, portant cet écriteau : » *Ostendam tibi uxorem agni* (Apoc. 21), accompagné de » deux autres (bouchers), revêtus comme dessus. »

Une belle verrière, de MM. Didron, qui a figuré à l'Exposition de 1867, et qui orne la chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'église Saint-Maclou, nous représente dans son ensemble cette procession, devenue historique.

A plusieurs reprises, soit pendant les guerres de la Ligue, soit à d'autres époques, l'autorité avait dû intervenir entre les habitants et les bouchers, et mettre une taxe sur la viande; nous en trouvons encore un exemple lors de l'exil du Parlement, en 1720 : les marchands de la ville avaient profité du séjour de cette haute Cour pour augmenter notablement le prix des denrées de toute nature.

« Plusieurs procureurs, » dit Jean Buvat (1), ne firent pas long séjour à Pontoise, pour le prix excessif du logement, des vivres et des denrées; le pain y valoit 20 sols la livre, les trois premiers jours, et le moindre vin jusqu'à 25 sols la pinte. » (2)

Le Procureur général fit alors taxer la viande de boucherie à 10 sols la livre; le beurre à 18 sols; le pain à 3 sols; et le vin à 8 sols la pinte.

*
* *

En 1730, la Municipalité se préoccupe de la salubrité de la ville et de la santé des citoyens; mais cette préoccupation n'a trait que bien indirectement aux mauvaises odeurs résultant du commerce de la Boucherie; le Corps de Ville, dans une assemblée du 6 janvier, se borne à voter l'établissement d'un tombereau « attelé de deux bons chevaux, » pour enlever les boues, fumiers, etc., provenant des balayures de la ville et des faubourgs, et en général « nettoyer les rues pour procurer la salubrité de l'air; » le tombereau devait être « *garni* d'une sonnette », pour avertir de son passage les marchands et habitants qui avaient « quelque chose à faire enlever. »

(1) *Journal de J. Buvat* (août 1720), II, 119. — « A Paris, » dit le même auteur (septembre 1720), « les bouchers continuaient de vendre la viande excessivement cher : celle de bœuf, à 14 sols la livre; celle de veau, à 25 sols; celle de mouton, à 18 et 20 sols. » Cette élévation extraordinaire des prix était due à la crise monétaire causée par l'écroulement du *système* de Law.

(2) La pinte équivalait à environ 93 centilitres.

Quelques années après, en raison des dépenses toujours croissantes de l'entretien de la ville, les échevins se voient dans la nécessité de se procurer des ressources plus fortes; ils soumettent, à cet effet, à l'approbation du Conseil d'État un nouveau tarif d'octroi, dont nous extrayons ce qui se rapporte à la viande de Boucherie.

L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital des pauvres enfermés et les Cordeliers étaient seuls exemptés de ces droits, pour leur consommation particulière.

Extrait du tarif des droits qui doivent être perçus aux Entrées de la Ville de Pontoise, à commencer du premier Avril 1736, en exécution de l'arrêt du Conseil du 31 Janvier 1736.

	l.	s.	d.
Sur chacun Bœuf ou Vache, *seize sols*, cy	0	16	0
Sur chacun Veau, *quatre sols*, cy	0	4	0
Sur chacun Mouton, ou Brebis, *deux sols*, cy	0	2	0
Sur chacun cochon, gras ou maigre, *sept sols*, cy. . .	0	7	0
Sur chacune livre de chair abattue, dehors de ladite ville, Bœuf, Veau, Mouton, Porc, lard frais et salé, saindoux, graisse ou chars approchantes, sera payé par les Exempts et Privilégiés, suivant l'ancien taux, *trois deniers*, cy.	0	0	3
Et par les Taillables, *un sol*, cy	0	1	0
A l'exception du vieil-oing qui ne payera que *trois deniers*, cy	0	0	3
Sur chacun cent de suif entrant dans la ville sera payé par les Exempts et Privilégiés *dix sols*, cy.	0	10	0
Et par les Taillables, *vingt sols*, cy.	1	0	0
Sur chacune livre de chandelle, *fabriquée dehors*, sera payé par les Exempts et Privilégiés *3 deniers*, cy . .	0	0	3
Et par les Taillables, *un sol*, cy	0	1	0

Les Bouchers qui ont des troupeaux qu'ils envoient paître à la campagne, seront tenus et obligés de les faire compter à la sortie et à la rentrée de ladite ville, ensemble de les faire marquer au Bureau du Tarif, de telle marque que le Commis jugera à propos; et s'il s'en trouvait plus à la rentrée qu'à la sortie, ou de non-marqués, ils seront confisqués avec une amende de *cinquante livres;* et ne pourront lesdits troupeaux rentrer que par la porte par où ils auront sortis, sous mêmes peines.

Le Tarif ne perçoit *aucun droit* sur les volailles, agneaux, cochons de lait, œufs, beurre, etc.

On trouva, paraît-il, que ce tarif était fort élevé : que diraient nos pères s'ils voyaient celui d'aujourd'hui ! (1)

*
* *

Nous arrivons à l'époque de la Révolution.

En 1789, la *Communauté des Bouchers et Charcutiers* de Pontoise, réduite au nombre de *huit membres*, se réunissait chez Colombel, lequel en était le syndic ; elle se composait de : MM. Colombel, syndic ; — Jacques Rousseau, rue Basse ; — veuve Rousseau, même rue ; — Charles Maître, faubourg Notre-Dame ; — Dabis, rue Pierre-aux-Poissons ; — Bethemont, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Vidron (charcutier), place du Grand-Martroy ; — P. Dégroux, boucher, rue de la Roche.

La Corporation se plaignait, à cette époque, de ce que les bouchers des campagnes apportaient de la viande sur les marchés de Pontoise, ce qui causait à la Communauté un tort considérable, d'autant plus que ces bouchers ruraux n'étaient pas assujettis aux taxes de la Ville, « ce qui » diminue journellement (disent les bouchers Pontoisiens), » ladite Communauté, dont le nombre n'est plus que de » 8 membres, alors qu'on devrait être une vingtaine.... » (2)

Il faut cependant dire ici que la population était bien diminuée depuis 1587 : en 1720, d'après le dénombrement de Saugrain, nous ne voyons plus que 610 feux à Pontoise, soit environ 3,000 habitants ; depuis cette époque (1720), le chiffre avait progressivement augmenté, jusqu'au moment où le mouvement resta longtemps stationnaire.

La Corporation des Bouchers de Pontoise cessa, comme les autres, d'exister à la fin du XVIIIe siècle ; un édit de Louis XVI avait aboli ces associations en 1776, sous l'inspiration de Turgot ; mais, après la disgrâce de ce ministre, cet

(1) Voici, à titre de comparaison, quel est, sur la viande, le tarif de l'octroi de Pontoise actuellement en vigueur : *Animaux vivants :* Bœufs, 3 fr. (par 100 kilos) ; Moutons, 4 fr. ; Agneaux, 5 fr. ; Veaux, 4 fr. ; Porcs, 3 fr. 50 ; Cochons de lait, 3 fr. 50. — Pour la *viande dépecée*, le droit est de : Bœuf, 6 fr. ; Mouton, 8 fr. ; Chèvre, 2 fr. 60 ; Agneau, 10 fr. ; Veau, 5 fr. 33 ; Porc, 4 fr. 20 ; charcuterie, 9 fr. ; lard et viande salée, 6 fr. (toujours par 100 kilos).

(2) D'après des notes communiquées par M. Seré-Depoin.

édit fut rapporté : ce ne fut que le 13 février 1791 qu'un décret de la Constituante supprima définitivement les Corporations.

Toutefois, le commerce de la Boucherie ne put, comme les autres branches de l'industrie, jouir d'une liberté absolue, ce qui eût été dangereux pour la salubrité publique; les maires furent chargés de la surveillance des boucheries. On trouvent dans nos Archives municipales divers arrêtés relatifs à la vente de la viande et à ce qui se rapporte à l'exercice de la profession de boucher.

⁂

Parmi les privilèges dont jouissaient les religieuses de l'Hôtel-Dieu, figurait celui de vendre, ou de faire vendre la viande pendant le carême; cette faculté leur fut enlevée par un arrêté du 15 mai 1791, en exécution de la loi sur la liberté commerciale.

Le 28 août 1792, une ordonnance porte défense de tuer, ou de faire tuer, des porcs dans d'autres endroits que ceux indiqués spécialement; défense également aux bouchers de Pontoise de jeter dans les rues « des vidanges de bœufs » tués à leurs boucheries; la même ordonnance enjoint de les porter dans les lieux indiqués, le tout à peine de 20 livres d'amende, « et plus grande peine » en cas de récidive.

On semble ne pas toujours avoir suivi ces prescriptions, car, le 22 octobre 1793, les habitants de la rue Pierre-aux-Poissons se plaignent énergiquement et demandent qu'on défende aux bouchers de jeter dans les rues « les issues et le sang » des bestiaux qu'ils « *massacrent* » (sic) dans leurs boucheries, « ce qui répand dans le quartier une odeur » infecte, pouvant engendrer des maladies. »

Le Conseil fait droit à ces réclamations et oblige les bouchers à porter ces restes malsains à la rivière.

⁂

Avec la Révolution, prend fin l'histoire de la Corporation des Bouchers; un autre chercheur, qui étudie tout spécialement la période révolutionnaire dans Pontoise, et qui a recueilli, sur cette époque, de nombreux et de curieux

documents, pourra dire, dans un travail ultérieur, quel fut le rôle des Bouchers dans cette phase de notre histoire locale, soit en présence de la loi du Maximum, soit dans leurs rapports avec la Municipalité.

Nous laissons également de côté les questions de la taxe, celle des droits d'octroi, et les variations nombreuses subies par la législation sur la matière depuis 1791 ; ce sont là des études d'un autre ordre et qui ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire locale.

Mais, avant de terminer, nous croyons devoir donner quelques renseignements sur la situation actuelle de la Boucherie dans Pontoise.

La population de cette ville, d'après le dernier recensement (1876), serait de 6,285 habitants.

Le nombre des boucheries, ayant chacune un échaudoir, s'élève aujourd'hui à *douze*.

Ces établissements sont ceux de MM. Barbe, Bethemont, Bourgeois, Casimir Brasseur, Calais, Ducrot, Dupré, Godefroy, Henri Lahaye ; de Mme Charpentier, de Mmes veuves Coville et Patte.

Le nombre des charcutiers, possédant également un échaudoir spécial, est de *quatre :* MM. Beaufils, Castel, Cheval et Houël.

Neuf marchands divers vendent, en outre, de la viande de porc tué à leur domicile.

Enfin, il existe, rue Basse, une *Boucherie de cheval* qui n'est ouverte que certains jours.

D'après un rapport de 1879, le nombre des bestiaux entrés vivants dans la ville et consommés annuellement, se répartit ainsi :

Bœufs.	887
Veaux.	941
Moutons.	3964
Porcs	1230
Ensemble.	7022 têtes de bétail.

Voici maintenant le détail de ce qu'il entre de *viande*

dépecée, vendue sur le marché, ou autrement, et réputée consommée dans la ville (pour l'année 1879) :

Bœuf (dépecé)	20952 kilos.
Mouton id..	6262 —
Veau id..	2006 —
Porc id..	9287 —
Charcuterie.	3377 —
Lard.	11053 —
Abats divers et issues	7739 —
Ensemble	60676 kilos.

Ces chiffres terminent notre étude sur l'ancienne Boucherie de Pontoise, en ce sens qu'ils servent de point de comparaison avec le passé ; ils pourront également remplir le même but pour l'avenir.

(*Écho Pontoisien* des 21, 28 Octobre et 4 Novembre 1880.)





LES TAPISSERIES
DE LA
SOUS-PRÉFECTURE DE PONTOISE

Peu de nos lecteurs ignorent qu'il existe, dans la Sous-Préfecture de Pontoise, de magnifiques tapisseries à personnages, d'un travail exquis et d'une conservation parfaite, qui garnissent le salon de cet hôtel. Un riche financier, M. Le Vasseur de Verville, qui fit construire à la fin du siècle dernier cette demeure quasi princière, prit soin de l'embellir de panneaux et de frises délicatement ouvragés, destinés à encadrer ces spécimens de l'art décoratif. Le tout forme un ensemble des plus harmonieux, et que l'on ne saurait détruire sans offenser les principes du bon goût qui ont présidé à l'aménagement de ce luxueux appartement.

Ce ne sont pas, du reste, les seules richesses à signaler : quatre superbes vases de Chine, vert céladon, placés dans les angles du salon principal, en complètent l'ornementation.

La Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art ne pouvait négliger de décrire ce remarquable ameublement ; elle constata, après un examen consciencieux et approfondi, la nécessité de quelques mesures d'entretien et de certaines réparations à faire.

Elle adressa dans ce sens un rapport au Préfet de Seine-et-Oise, afin d'assurer à notre ville et à notre arrondissement la conservation de monuments si précieux.

Or, nous apprenons par le compte rendu d'une séance du Conseil général, dans laquelle ce rapport a été déposé, qu'un membre a proposé l'aliénation des tapisseries et des vases dont nous venons de parler.

L'opinion publique serait unanime à déplorer un pareil sacrilège artistique, contre lequel tous les Sous-Préfets qui se sont succédé à Pontoise se sont fait honneur de s'élever tour à tour, si avantageuses que fussent les offres faites par certains amateurs.

Le motif allégué, à Versailles, pour déterminer le département à un acte si étrange, n'est vraiment pas sérieux.

Il s'agirait d'employer les fonds à provenir de la vente, soit à la réfection des toits, soit au ravalement des bâtiments de la Sous-Préfecture, ou à quelque autre opération analogue, dépenses qui incombent forcément au Département.

Se figure-t-on l'Etat jetant au vent des enchères les collections du Louvre, en vue de recrépir les murailles et de réparer les gouttières du vieux palais de Louis XIV ?

On a déversé à plaisir assez de ridicules sur Pontoise, sans qu'il faille encore y ajouter celui-là !

(*Écho Pontoisien* du 5 Mai 1881).





VEAUX DE PONTOISE

ET

VAUDEVILLES SUR PONTOISE

*Lettre au Directeur de l'*Écho Pontoisien

Cher Directeur,

Je ne sais si vous avez été plus alerte que moi, mais ce n'est pas sans quelque peine que j'ai pu me dépêtrer de l'avalanche de fleurs que votre aimable collaborateur, M. P. de Sainte-Marthe, a fait fondre sur nous deux, au moment où nous nous y attendions le moins. En ce qui me concerne, j'ai vu l'heure où j'allais rester enseveli sous les roses !

Vos lecteurs savent, heureusement, que M. P. de Sainte-Marthe est un écrivain des plus sérieux ; et loin d'agir avec nous comme ces mal avisés qui lapidèrent jadis un bon chien avec des os à moëlle, il a donné sur nos modestes

travaux une appréciation des plus bienveillantes. Qu'il me soit permis de lui adresser tous mes remercîments et de lui répondre quelques mots en ce qui concerne *les veaux* de Pontoise, dont cette ville, d'après M. de Sainte-Marthe, serait « le paradis ».

Ce ne serait plus, à mon sens, qu'un paradis perdu.

Le présent n'est pas l'imparfait ; j'ai dit, en effet : « Ce veau citadin... *n'existe*... que sur les cartes des restaurateurs ! »

Mais ce qui n'existe plus, en réalité, je n'ai pas inféré qu'il n'ait jamais existé. Je m'incline avec un respect mêlé d'admiration devant Grimod de la Reynière ; mais ce qui était peut-être vrai du temps de ce gastronome, né en 1758, n'est plus aussi exact aujourd'hui.

Aussi n'est-ce pas sans surprise que j'ai lu dans le ***Dictionnaire de Larousse*** ce passage ***textuel***, à l'article Veau (Boucherie) :

« On cite particulièrement ceux de Pontoise (les veaux), » dont la succulence est due a la crème et aux biscuits dont » on les a nourris ».

Voilà donc ce que lira la postérité dans un gros in-quarto, publié en 1877.

Nos quadrupèdes jouiront à tout prendre, d'une grande supériorité comme saveur, sur les fameux lapins du ***Repas ridicule :***

Qui, dès leur tendre enfance, élevés dans Paris,
Sentaient encore le chou dont ils furent nourris.

Grimod de la Reynière était-il mieux renseigné et plus exact que Larousse ?

A-t-il copié, lui-même, ***un autre auteur*** précédent et resté inconnu ? je l'ignore ; la conséquence de tout ceci, c'est que nos arrière-petits-neveux sont exposés à lire des articles du genre de celui qui suit, dans le *Dictionnaire raisonné de la cuisine française au* XIXe *siècle*, ouvrage qui sera probablement publié vers 2382, d'après les manuscrits inédits d'Alfred Gambrinus (ou autre gourmet de notre époque).

On trouvera, par exemple, au mot ***Biscuit,*** cette étonnante explication :

BISCUIT. — .... Se disait aussi autrefois d'une pâtisserie fort goûtée, faite avec de la fleur de farine, des œufs et du sucre ; on croit que l'art de faire des biscuits a été découvert à Reims (ville dont ils ont longtemps porté le nom) ; ils furent perfectionnés par un académicien célèbre nommé Ollivier. Cet aliment est, d'ailleurs, d'un usage fort ancien. Gérard de Roussillon en fait mention dès le XIIe siècle ; au XIIIe siècle, H. de Valence écrit : « *Et puis c'est un petit desjeuner de pain, de biscuit et de vin ;* » et Berte, en son 36e livre : « *Ne pain, ne vin, ne gastiaux, ne biscuits.* » Joinville en parle également ; ainsi qu'au XVIe siècle, d'Aubigné (Hist., III, 87). — Au XVIIIe siècle, les biscuits semblent avoir servi spécialement à l'alimentation des perroquets, témoins ces vers du poëte Gresset, dont la véracité ne saurait être suspectée ; il s'agit du célèbre *Vert-Vert :*

Jardins, toilette, alcôves et *biscuits*,
Pendant ce temps lui seront interdits.

Au XVIIIe siècle, la *Charlotte russe,* c'est-à-dire un mélange de biscuits et de crême, devint la nourriture ordinaire des veaux, et notamment à Pontoise, ville qui acquit par la suite, et à cause de l'excellence de ses produits animaux, une réputation universelle. (V. Grimod de la Reynière). On trouve dans le *Grand Dictionnaire du* XIXe *siècle*, de Larousse (XV, p. 280, col. 2) la preuve que, vers 1880, on nourrissait encore de cette manière les veaux dont Pontoise, selon l'expression d'un chroniqueur des plus autorisés du temps (V. P. de Sainte-Marthe), était devenu alors « *le paradis* ». — On a appelé, par dérivation, *Pâtés de Guillout* des pâtés de veaux nourris de biscuits de la célèbre maison du même nom ; on ne peut s'expliquer autrement le nom de *biscuits à la cuiller*, jadis donné à certaines de ces pâtisseries, bien qu'une cuiller pour les manger soit, comme Boileau l'a dit en parlant de la vertu sans argent, « un meuble absolument inutile ».

Fiez-vous donc aux dictionnaires, qui sont pourtant (on nous l'a dit fort galamment autrefois) la grande ressource des rédacteurs de l'*Echo Pontoisien.* A propos de ce journal, un abonné, qui signe « un lecteur assidu », m'a demandé quelques renseignements sur les pièces de théâtre « dont l'action se passe à Pontoise, ou bien qui ont quelque rapport avec ce chef-lieu d'arrondissement ». On me permettra de passer, sans plus de transition, du veau de Pontoise au vau...deville.

Je profiterai donc de la porte que m'a entr'ouverte mon aimable collègue pour répondre à cette question et dire d'abord quelques mots d'une pièce dont *les Oubliettes*, de Merville, ont fourni le canevas aux auteurs; elle est peu connue, et c'est grâce à l'amabilité d'un membre de la Société historique de Pontoise, M. le général de Valdan, que je puis donner sur elle quelques renseignements; elle est précisément intitulée :

LES OUBLIETTES, OU LE RETOUR DE PONTOISE, pochade du XIII[e] siècle, en deux actes, mêlée de couplets, par MM. Bayard et Masson.

Elle fut représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 6 mars 1830, c'est-à-dire à peu près quatre mois avant *les Glorieuses ;* l'autorisation du Ministère, de représenter la pièce, — car, à cette époque-là, une censure sévère existait, — est datée du 18 janvier précédent; la pièce fut jouée par Lepeintre aîné et jeune, Arnal, M[me] Villemin, Thénard et Guillemin.

Merville avait fait paraître la 1[re] édition de ses *Contes et Nouvelles* en 1829; c'est donc à lui que reviennent la priorité, l'invention du roman; car la pièce de MM. Bayard et Masson est une copie, ou plutôt un travestissement complet de l'œuvre de notre romancier pontoisien.

Si cela a été fait sans l'assentiment de l'auteur des *Oubliettes*, on ne saurait *démarquer le linge* d'un confrère avec plus d'aplomb; les noms des personnages sont, il est vrai, changés, et quelques détails sont, bien entendu, modifiés, mais le fond du scénario est resté le même; aussi nous n'entreprendrons pas ici d'en donner une analyse, d'autant plus que la pièce est longue, et que la publication qui en a été faite en 1830, chez Bezou, « éditeur du théâtre de M. Scribe, » n'a pas moins de 55 pages in-8°. Disons seulement que le premier acte se passe à Pontoise, et le second (au lieu de Saint-Denis) au château de Cressy *(sic)*. Le bonhomme Claude se nomme simplement Raymond; le sire de Brulard, seigneur de Pontoise, prend la place de la princesse Marguerite, et Blanche de Cressy, sa pupille, a un rôle correspondant (plus ou moins) à la « *nièce* » du roman des *Oubliettes*, etc.

Cette pièce est, sauf erreur, la première dans laquelle figure le nom de Pontoise (1).

Nous avons ensuite, par ordre chronologique :

MON PARRAIN DE PONTOISE, comédie-vaudeville en un acte, de Gustave Vaëz, jouée pour la première fois au Palais-Royal, le 24 février 1842.

LE VOYAGE A PONTOISE, d'Alphonse Royer et Vaëz, comédie en 3 actes, jouée à l'Odéon, le 14 avril de la même année.

L'ACADÉMICIEN DE PONTOISE, comédie-vaudeville en deux actes, de MM. Vernier et Varin, représentée sur le théâtre Montausier le 22 avril 1848, peu après la Révolution.

Et enfin, l'amusante comédie de MM. Laurencin, Adenis et Tourte, SI PONTOISE LE SAVAIT ! jouée au Palais-Royal, le 25 février 1860, et qui tint fort longtemps l'affiche de ce théâtre (2).

Pour combler de joie notre correspondant, nous avons étendu plus loin nos recherches.

La verve des chansonniers n'a pas été moins excitée que celle des vaudevillistes par le nom de notre excellente ville ; je relève, parmi les productions d'auteurs de cette autre nature :

L'Amoureux de Pontoise, chansonnette, musique d'Abadie, paroles de Marc Constantin. C'est la plus connue et la plus ancienne peut-être des productions de ce genre ; et cette œuvre légère, destinée, dit-on, à viser un personnage de Noyon, a contribué à enraciner dans la tête des parisiens l'idée déjà trop répandue que Pontoise est dans l'Oise, erreur qui subsistera probablement tant que cette rivière coulera !

Nous pouvons encore citer :

J'suis de Pontoise, de Villemer et Delormel, musique de Pourny.

(1) Nous ne parlons que pour mémoire du *Siège de Pontoise,* par le citoyen Guériteau, pièce ridicule, jouée à Pontoise même et qui n'eût qu'une seule représentation.

(2) Nous pourrions rechercher aussi les pièces, assez nombreuses, dans lesquelles, sans que l'action se passe à Pontoise, l'auteur met en scène un habitant de cette ville, telles que *Le Voyage en Chine* (de MM. Labiche et Delacour, musique de F. Bazin, 1865), dans laquelle les auteurs ont fait intervenir un personnage, fort drôle du reste, *notaire à Pontoise,* et qui bien que porteur du nom de *Bonneteau*, n'a rien de commun avec le jeu du même nom. Mais cette recherche nous entraînerait trop loin et offrirait en somme trop peu d'intérêt.

Les Maris de Pontoise, paroles de Wall, musique d'Antonin Louis.

Les Femmes de Pontoise, paroles de Durafour, musique de Dubost.

Les Écoliers de Pontoise, paroles et musique de Marc Constantin.

Si Pontoise le savait ! paroles de Laroche et Delormel, musique de Marius Arnaud.

A Pontoise ! Seine-et-Oise ! paroles de Blondelet et Baumaine, musique de Pourny.

Le Curé de Pontoise, paroles de Villemer et Delormel, musique de Tac-Coen (1),

Et pour finir cette nomenclature, la *scie* populaire : *Le voilà, Nicolas !* (de Pontoise) *Ah ! Ah ! Ah !* paroles de L. Gabilleaux, musique (!!!) de L. Guetteville, qui a dénaturé et rendue odieuse la polka, pourtant si charmante, de Farbach : *Tout à la joie !*

J'espère, à présent, ô « lecteur assidu, » que vous serez satisfait ?

Mais c'est trop parler, pour aujourd'hui, de vaudevilles, ou de veaux... de cette ville ; je présente à vos lecteurs mes excuses, — je n'ai pas le temps d'être court, — et à vous, cher Directeur, tous mes sentiments amicaux.

(*Écho Pontoisien* du 2 mars 1882).

(1) On trouvera la nomenclature complète de ces pièces diverses dans la *Bibliographie Pontoisienne*, travail intéressant que doit faire paraître, — ultérieurement, — M. Léon Thomas.





SUR UNE PORTE ANCIENNE

DE

L'ÉGLISE SAINT-MACLOU

En faisant une réparation à la grande porte d'entrée de l'église Saint-Maclou, réparation qui a nécessité l'enlèvement de l'un des panneaux qui la recouvraient extérieurement, les ouvriers ont découvert des boiseries anciennes et sculptées qui devaient être fort belles, à en juger par la partie mise à jour ; par suite de ce travail, la Fabrique a été forcée de découvrir presque tout le reste pour se rendre compte de l'ensemble.

Cette porte primitive paraît remonter au xve siècle, ou au commencement du xvie. Elle se composait de deux vantaux, divisés chacun en deux panneaux superposés, décorés de six ogives ou arcatures trilobées, de style élancé et fort élégant.

La base des colonnettes est ornée de légères sculptures ; dans l'espace compris entre les arcs des ogives, sont représentées des têtes grotesques de moines, des figures d'oiseaux plus ou moins fantastiques, une tête de mort, etc., etc.

On sait qu'au moyen âge les artistes ne se gênaient nullement pour donner à leurs sujets des physionomies plus ou moins burlesques : sans parler de l'étrange gargouille du musée de l'Hôtel de Cluny, que tout le monde connaît, on peu citer comme type de ce genre, les *miséricordes* (1) des stalles de l'église de Vitteaux (Côte-d'Or) ; ces dernières sculptures datent de la fin du xve siècle, c'est-à-dire d'une époque à peu près contemporaine de celle à laquelle furent probablement exécutées les boiseries de Saint-Maclou, dont nous parlons.

La hauteur, de la base au sommet de l'ogive, est dans ces boiseries d'environ 1^{m} 70^{c} ; la largeur entre les colonnettes de 0^{m} 24^{c} ; les traverses de bois, qui divisent en deux parties chaque vantail, devaient probablement, autrefois, être revêtues de sculptures, qu'on dut faire disparaître parce que leur relief s'opposait à l'apposition des panneaux plats qui recouvraient le tout.

Il nous semble que l'on devrait se hâter de tirer parti de cette découverte et chercher à *conserver ces boïseries*, assez remarquables en somme.

Nous ne demandons pas une restauration complète de la porte, bien qu'elle soit désirable à tous égards ; cela entraînerait à des dépenses par trop fortes ; mais, sans faire un trop lourd sacrifice, le conseil de Fabrique ferait, à notre avis, une œuvre sage en utilisant ces panneaux ouvragés. Il serait bien regrettable, en effet, de laisser rentrer dans l'ombre et dans l'oubli un travail qui présente un grand intérêt, sous le rapport de l'art et de l'époque à laquelle il appartient.

Ces boïseries feraient, en outre, au point de vue décoratif, bien meilleur effet que la porte actuelle, conçue dans le mauvais goût du xviiie siècle, et qui contraste de la manière la plus fâcheuse avec le style architectural du portail. Nous croyons donc devoir appeler, dans l'intérêt de l'art, et à juste titre, l'attention de qui de droit sur cette question.

Puisque nous parlons du portail, dont les ornements, jadis si fins, ont été l'objet d'affreuses mutilations, rappelons

(1) On appelait ainsi des saillies placées sous les stalles du chœur, et formant une sorte de petit banc lorsque ces dernières sont relevées.

que dans le dessus de la porte (c'est-à-dire à l'endroit appelé ordinairement le tympan), on peut encore lire cette inscription, bien qu'elle soit presque entièrement effacée :

LE PEUPLE FRANÇAIS

CROIT A L'ÊTRE SUPRÊME

ET A L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

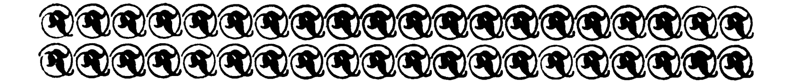
Cette inscription dut être placée pendant la Révolution, en vertu d'un arrêté du Comité de Salut public, de 1794, et en exécution du célèbre décret de la Convention voté sur la proposition de Robespierre.

Dès 1793, on le sait, l'église portait le nom de *Temple de la Raison ;* un peu plus tard, le 7 vendémiaire, an III (28 septembre de la même année), le citoyen Ternuel proposa de convertir en théâtre l'édifice, alors utilisé pour les banquets et servant de salle de bal le jour de *décadis* ; mais le Conseil municipal ne donna pas de suite à la « motion » ; la profession de foi en question, sur la porte d'une salle de bal, si elle eût été mise à cette époque, eût été au moins singulière.

Cette affirmation publique, écrite pour ainsi dire sur les murs, de la croyance d'un peuple entier, ne serait plus aujourd'hui en rapport avec les idées nouvelles : actuellement, ceux qui ne « croient pas » seraient fort peu satisfaits qu'on les forçât à croire ainsi officiellement et comme malgré eux ; par contre, ceux qui « croient » ne demandent qu'une chose : c'est qu'on les laisse « croire » tranquillement et si bon leur semble, comme c'est leur droit.

Nous avons, uniquement à titre de souvenir historique local, relevé aussi, et par occasion, cette curieuse inscription, qu'une prochaine restauration de la porte fera sans doute disparaître. Nous ferons du sujet de cet article l'objet d'une communication à la Société historique de Pontoise, lors d'une prochaine réunion.

(*Écho Pontoisien* du 29 Juin 1882).



LETTRE SUR LA BASTILLE

« **La prise de la Bastille n'a été pour rien dans la**
» **transformation de la société, qui s'opérait à cette**
» **époque avec la force puissante d'une nation qui**
» **s'éveille et marche à la conquête de la liberté.** »

(***Patrie***, **du 15 juillet 1880**).

*A Monsieur le Directeur de l'*Écho Pontoisien,

Votre éminent collaborateur, M. P. de Sainte-Marthe, a publié au sujet de la Fête nationale un article auquel je n'ai nullement la prétention de répondre quant au fond, l'*Echo Pontoisien* n'étant pas une tribune politique.

Mais vous me permettrez de signaler à vos lecteurs quelques détails laissés dans l'ombre par votre spirituel chroniqueur et qui peuvent éclairer quelque peu le sujet.

Loin de moi la pensée de discuter l'opportunité d'une Fête nationale; peut-être aurais-je eu des préférences pour la commémoration d'un anniversaire à la fois plus glorieux et plus pacifique, comme ceux du Serment du Jeu de Paume ou de l'Abolition des privilèges dans la nuit du 4 août. Mais étant donné qu'on a adopté le 14 juillet, M. de Sainte-Marthe peut-il dire, sans faire erreur, que « le peuple de Paris, *qui n'aimait pas les privilèges*, enleva *seul* et au *prix de son*

sang, au pouvoir royal, celui qu'il avait tristement acquis sur l'aristocratie ? »

Il en résulterait que le bon peuple des faubourgs n'aurait essayé de s'emparer de la Bastille que pour être agréable à la noblesse.

Mais passons.

Ce peuple était-il *seul?* Nullement. Personne n'ignore, en effet, que les gardes françaises contribuèrent puissamment au succès de l'expédition, « lorsque ces soldats se mêlèrent aux assaillants, en leur apportant le concours de leur uniforme et celui de leur talent militaire. »

Le peuple remporta cette victoire « *au prix de son sang*, » continue votre érudit correspondant.

On ne s'exprimerait pas autrement en parlant de l'assaut de la tour Malakoff, qui coûta à la France le sang de huit mille de ses enfants, tandis qu'il est notoire, — et on peut l'établir par le témoignage des apologistes mêmes de la Révolution, — que la *reddition* de la Bastille fut le résultat de la terreur inspirée aux quatre-vingts invalides et aux trente-deux Suisses qui gardaient ce monument, par la vue d'une « multitude rugissante » (1) armée de trente-deux mille fusils (2) et de plusieurs pièces de canon.

La formule banale : PRISE *de la Bastille* constitue, en effet, une grossière erreur. Dirait-on que Paris a été *pris* par les Allemands en 1871, parce que cette ville s'est rendue après avoir conclu une capitulation ? M. Thiers nous le dit dans l'*Histoire de la Révolution française :* la garnison de la Bastille s'étant rendue, les assaillants « s'approchèrent en promettant de ne commettre aucun mal. » (3) Ce point est tellement hors de doute que MM. Poilpot et Jacob, les auteurs du nouveau panorama du pont d'Austerlitz (quoiqu'ils aient, eux aussi, employé le terme impropre de *prise de la Bastille*), n'ont rien trouvé de mieux à faire que de représenter la scène suivante : La première cour est envahie par une foule composée de gens du peuple, *de gardes françaises* et de miliciens ; le curé de Saint-Étienne-du-Mont

(1) Alboize, *Histoire de la Bastille.*

(2) Dulaure.

(3) Tome I, p. 97 et suiv. (édit. 1836).

pointe une pièce de canon contre la porte principale. Du haut des remparts, des invalides indiquent par des signaux qu'ils sont prêts à se rendre, et le gouverneur, M. de Launay, fait passer au célèbre Maillard (1), à travers une meurtrière de la porte, une feuille contenant les clauses de la capitulation (2), et que saisit celui-ci. Cette capitulation fut acceptée au nom des assiégeants, par Élie, « foi d'officier ».

Comment furent respectées les stipulations d'un traité qui eût dû être d'autant plus sacré, que la victoire, remportée sans péril, avait été plus complète ?

Rappellerons-nous le massacre du gouverneur de Launay et de tous ses officiers, successivement égorgés à travers les rues ; leurs têtes portées au bout des piques (3) ; le cœur de l'intendant Bertier (l'un des administrateurs les plus intègres et les plus éminents de ce temps) arraché vivant de ses entrailles ? La triple pendaison à une lanterne, dont la corde casse par deux fois, du conseiller d'État Foulon, âgé de 74 ans, qui, dans l'hiver de 1788, avait consacré 60,000 livres au soulagement des pauvres ? « Une fille, belle, jeune et tremblante, dit M. Thiers, se présente, on la *suppose* la fille de de Launay, on la saisit et elle allait être BRULÉE, lorsqu'un brave soldat se précipite et l'arrache aux furieux ». (4)

Écoutons Alboize, l'historien (5) enthousiaste de cette partie de la Révolution, et dont le témoignage ne saurait être suspect. Il nous montre le major de Lormes (*homme plein de vertus*, dit Prudhomme, *chéri des détenus*), tombé au pouvoir d'une « populace furieuse ; » frappé de tous côtés, il allait périr, quand le marquis de Pelleport le reconnaît, lui fait un rempart de son corps. La multitude, dans sa « rage défiante, » répond à cet « acte généreux, » en portant à M. de Pelleport de « larges blessures, » et en

(1) Ce fut le même Maillard qui présida aux horribles massacres de septembre, en 1792.

(2) « La garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre. »

(3) « Parmi ces hideux trophées, » dit un des écrivains *les plus impartiaux*. « on » voyait *une main coupée à un cadavre*, c'était celle du sous-officier Béquard : c'était » la main qui avait empêché de Launay de faire sauter la Bastille et d'écraser tout un » quartier de la capitale. » (J. Droz, II, p. 325, *Assembl. nat.*)

(4) Mademoiselle de Monsigny.

(5) Auteur de l'*Histoire des prisons de l'Europe* et d'un travail considérable sur la Bastille.

lui arrachant l'homme excellent dont il essayait en vain de sauver la vie.

Nous faisons grâce à votre aimable rédacteur du prévôt des marchands Flesselles, et des *invalides* assassinés, « *victimes d'une fatale méprise*, » etc., etc.

« De pareils traits, dit Prudhomme (1), gâtent les plus belles victoires. »

Et le fameux conventionnel Saint-Just, l'homme du Comité de Salut public, s'écrie : « Je ne sache pas qu'on ait jamais vu, sinon chez des esclaves, le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout des lances, boire leur sang, leur arracher le cœur. *Je l'ai vu dans Paris !*... J'ai entendu les cris de joie du peuple effréné qui se jouait avec des lambeaux de chair, en criant : Vive la liberté !... *Le sang de la Bastille cria dans toute la France.* » (2)

Votre sympathique courriériste trouve qu'il y a dans tous ces faits *quelque chose de grand !*

C'est affaire d'appréciation ; mais ce que M. de Sainte-Marthe ne persuadera jamais à vos lecteurs, c'est qu'au XVIII[e] siècle les gens du monde se payaient, aux conditions les plus modérées, des lettres de cachet, avec la même facilité qu'on a de nos jours de se procurer des billets d'aller et retour à prix réduits pour les bains de mer.

A l'entendre, il semblerait que la Bastille était un gouffre où s'engloutissaient *des monceaux* de victimes. A ce sujet, il invoque l'opinion de Chamfort.

Quel était donc le régime intérieur de la Bastille ?

M. François Ravaisson, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, publie, depuis 1866, la collection des Archives de la Bastille, complétées par des documents recueillis dans les divers Ministères et à l'étranger. Dans l'introduction du premier volume, « pour faire tomber, » dit-il, « les exagérations répandues sur ce sujet, » il relate les détails suivants, qui intéresseront et surprendront certainement vos lecteurs : (3)

(1) Prudhomme (Louis-Marie), né à Lyon en 1752, auteur des *Révolutions de Paris*, et des *Crimes des reines de France jusqu'à la reine actuelle inclusivement* (1790) ; plus heureux que Chamfort, il put échapper à la mort par la fuite et ne fut sauvé que par la chute de son ex-ami Robespierre.

(2) Saint-Just, *Esprit de la Révolution*, 1791, p. 9.

(3) Archives de la Bastille, tome I[er], introduction, p. XXI.



« La cuisine était excellente et les menus très complets : à chaque dîner, deux bouteilles de vin, Bourgogne ou Champagne ; on en donnait une troisième pour les besoins de la journée : l'appétit le plus robuste ne suffisait pas à tout consommer....

» L'abondance était telle que les prisonniers de petite condition offraient au gouverneur de les traiter plus simplement et de partager ensemble la différence entre la dépense réelle et l'allocation payée par le roi... Plus d'un, entré pauvre et misérable, sortait ainsi beaucoup plus riche qu'il ne l'eût jamais été. » (1)

On fournissait gratuitement des pipes et du tabac aux détenus ; ils pouvaient avoir des chats, des chiens, et même des oiseaux dans de grandes volières. En cas de maladie, ils étaient soignés par les médecins du roi. Naturellement aussi, ils pouvaient avoir des livres, mais qui leur parvenaient dereliés, pour éviter les billets qu'on aurait pu coller à l'intérieur. (Cette précaution n'empêchait nullement des correspondances, souvent fort actives, de s'échanger au dehors.)

A ceux qui n'aimaient pas la lecture, on donnait des jeux de dames et d'échecs ; les cartes étaient tolérées. Des faveurs graduées, dont bénéficiaient *en moyenne* UNE TRENTAINE de prisonniers *(le nombre total des chambres n'était que de* QUARANTE-DEUX) (2) leur permettaient de se promener dans la cour, de causer et de jouer ensemble, de se rendre visite ; il y avait dans la cour des jeux de quilles et de tonneau, et un billard.

Le comte de Bucquoy, précurseur de Latude et non moins fameux que lui par ses évasions, raconte qu'il fabriquait des échelles « avec les osiers de toutes les bouteilles qu'on avait

(1) Deux anecdotes tirées de Chamfort ne sont pas ici hors de propos : elles sont précisément empruntées au recueil dans lequel M. P. de S.-M. a puisé l'histoire du *Négociant provençal :*

— M. de Malesherbes disoit à M. de Maurepas qu'il falloit engager le roi à aller visiter la Bastille. « Il faut bien s'en garder, » lui répondit M. de Maurepas, « il ne voudroit plus y faire mettre personne ! »

— Un homme très pauvre, qui avoit fait un livre contre le gouvernement, disoit : « Morbleu ! la Bastille n'arrive pas !... Et voilà, tout à l'heure, qu'il me faudra payer mon terme ! » *Œuvres de Chamfort* (édit. Jouaust), *Portraits et caractères,* etc. Tome II, p. 13.

(2) Le 14 juillet 1789 on ne trouva que *sept* prisonniers à la Bastille ; quatre personnes incarcérées pour fausses lettres de change ; un jeune homme arrêté pour des désordres de jeunesse ; et deux aliénés. (J. Droz, II, p. 326.)



accoutumé de lui servir soir et matin. » Il ajoute qu'à la Bastille on faisait *bonne chère* (1) « telle était l'intention du Roy. »

Veut-on encore une autre autorité? Le célèbre Linguet explique dans ses Mémoires que le Roi allouait, pour chaque prisonnier, en dehors de dix livres par jour de fixe, un traitement extraordinaire proportionné à la qualité du personnage : « Ainsi pour un bourgeois, un légiste, cent sols ; » pour un prêtre, un financier, un juge, dix livres ; pour un » conseiller, 15 livres ; pour un lieutenant général, 24 liv. ; » pour un maréchal de France, 36 livres. J'ignore, ajoute » Linguet, quel est, dans ce cadastre ministériel, le taux » d'un prince du sang. » (2)

Sans vouloir ici chercher à établir que l'ordinaire de la Bastille était préférable aux dîners à la carte de l'Hôtel Continental, on voit que nous sommes loin du « pain noir et de la paille humide des cachots » qui reviennent régulièrement dans les romans, comme dans les pièces de l'Ambigu, quand il est question de la célèbre prison d'Etat.

Il faut reléguer aussi dans l'armoire des machines à mélodrames, les fameuses *oubliettes* que les vainqueurs contemplèrent avec tant d'horreur : un savant, M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire d'Architecture raisonnée*, estime que les *oubliettes*, dont on a fait tant de bruit, devaient n'être tout simplement... qu'une glacière !

De tous les ouvrages écrits *contre* la Bastille, celui qui eut le plus de succès et de retentissement, est certainement l'éloquent Mémoire de l'avocat Linguet, que nous venons de citer. (3)

Tout le monde connaît cet ouvrage, dans lequel ce publiciste, mis en liberté après dix-huit mois de captivité (1780-1781), et réfugié en Angleterre (1782), fit entendre ses plaintes à l'Europe entière : « Ce factum, » dit un républicain convaincu, M. N. David, auteur d'une édition populaire de

(1) J.-A. d'Archambault, comte de Bucquoy, mort en 1740 ; il avait été mis à la Bastille à la suite de ses déclamations contre le pouvoir et contre le Roi. Consulter les *Lettres de Madame du Noyer* et l'*Histoire singulière* de son évasion qui eut deux éditions (1718 et 1719).

(2) Mémoires de la Bastille, édit. de la Bibl. Nat., p. 120.

(3) *Mémoires sur la Bastille*, in-8°, Londres (1783).

cet ouvrage, « fut le ***premier coup de pioche*** jeté aux flancs de la prison d'Etat. » (1)

La Révolution lui en sut-elle gré? — On va en juger : « Le peuple, » dit à ce sujet un libre-penseur bien connu, M. A. Delvau, « s'en souvint... douze ans après, et le récompensa en envoyant ce courageux démolisseur à l'échafaud, pour le remercier. » (2)

Ainsi, cet homme qui s'était montré un des plus ardents défenseurs de la liberté du citoyen et des droits de l'homme, ne put même pas se défendre devant le Tribunal révolutionnaire. Fort de sa conscience, et se croyant à l'abri de tout reproche, il avait demandé *lui-même* à être mis en jugement; on refusa de l'entendre, on lui ôta la parole et il fut condamné à mort par un simulacre de jugement.

Chose singulière! Celui que Voltaire avait appelé « un homme d'esprit; » celui qui avait été l'ami de Camille Desmoulins, le promoteur du mouvement populaire contre la Bastille, le camarade de Danton, Linguet enfin, fut guillotiné le 27 juin 1794, tout comme eût pu l'être le gouverneur de la Bastille, si l'on n'eût pris la précaution de l'exécuter par avance.

Non moins triste, d'ailleurs, fut la destinée de Chamfort, invoqué par votre docte ami. Cet homme de beaucoup d'esprit et de peu de mœurs, dont la « santé avait été ruinée par les plaisirs, » et qui avait coutume de dire : *Combien faut-il de sots pour faire un public?* avait été l'enfant gâté de l'ancienne société française. « Comblé de faveurs par elle, » il ne lui en sut aucun gré, il la poursuivit « des traits de son humeur âcre et sarcastique. » (3) Il acclama d'abord la Révolution, mais il fut bientôt désenchanté par ses excès (4); et il en vint à parodier la célèbre formule sur la fraternité, en la traduisant par ces mots : *Sois mon frère, ou je te tue!* Dénoncé au Comité de salut public, pour échapper aux « brigands » qui venaient l'arrêter, « il essaya de se brûler la cervelle, mais il ne réussit qu'à se fracasser le nez et à se crever l'œil droit. Il saisit alors un rasoir et ne réussit pas à se couper la gorge;

(1) Même ouvrage, éd. pop. à 25 cent. (Bibl. Bleue), Paris, 1864, p. 14.
(2) *Figaro* du 25 septembre 1864.
(3) Larousse, Dict. universel, art. Chamfort.
(4) *Notice sur Chamfort*, en tête de l'édition de Jouaust, t. I, p. 25.

enfin, après s'être porté plusieurs coups au cœur et aux jarrets, il poussa un cri et tomba... » Quelques jours après il mourait dans d'atroces souffrances, le 13 avril 1794. (1)

Comme Saturne, les Révolutions dévorent leurs enfants! *Tristis lex, sed lex!*

Vous voyez, Monsieur le Directeur, par cette étude rétrospective, combien les honnêtes bourgeois qui applaudirent à la « prise » de la Bastille et qui prêtèrent les mains à l'œuvre révolutionnaire en furent mal récompensés et combien il leur en cuisit.

Bien certainement, s'il eût été leur contemporain, votre savant coopérateur, avec l'intelligence que chacun s'accorde à lui reconnaître, eût trouvé le moyen d'échapper au raccourcissement pratiqué sur une vaste échelle par des hommes politiques de ce temps. Mais s'il eût réussi à éviter ce petit ennui, il en est un autre qui lui eût été certainement réservé : en raison de la suppression des *saints* et des *particules*, et bien que ne se donnant pas pour un descendant des croisés, il lui eût fallu écourter cette signature qui figure si bien au bas des charmants articles qu'il vous envoie.

Les vainqueurs de la Bastille l'auraient contraint (sous peine de la hart) à s'appeler tout bonnement « le citoyen *Paul Marthe!* »

Et c'eût été évidemment beaucoup moins gracieux!

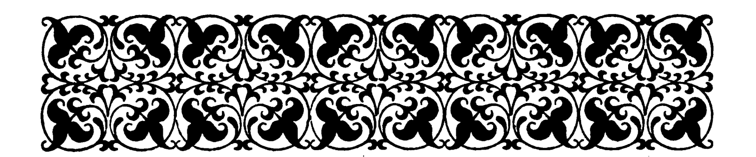
Agréez, etc.

P.-S. — Il va sans dire qu'en vous communiquant les notes qui précèdent, il ne saurait entrer dans ma pensée de me faire le défenseur du système des lettres de cachet. Notre Code y a substitué l'arrestation préventive et la mise au secret, contre lesquelles aucun recours n'est possible. L'histoire impartiale fera, dans chaque législation, la part des responsabilités et des abus.

(1) Biographie Hœfer.

(*Écho Pontoisien* du 27 Juillet 1882).





UN ANCIEN SCEAU DE PONTOISE

Lundi dernier a commencé, à l'hôtel Drouot, la vente de l'importante collection Charvet, dans laquelle figurait un objet très intéressant pour Pontoise.

C'est un sceau-matrice, en bronze gravé, qui servait, au XIVe siècle, à sceller les actes ou les pièces officielles émanant de la Municipalité pontoisienne. Ce sceau est à charnière double, et de forme circulaire, comme cela existe pour la plupart des villes ; son diamètre est d'environ 47 millimètres. La face représente les armes de la Ville, un peu différentes, à cette époque, de la forme généralement adoptée dans les siècles derniers ; ici, un pont de *cinq* arches cintrées supporte un château-fort quadrangulaire, lequel est lui-même surmonté de trois tours qui semblent également être de forme carrée ; à droite comme à gauche, on voit une fleur de lys *surmontée d'une étoile ;* sous l'arche du milieu, la lettre Y.

Enfin, autour, se lit l'inscription suivante : S : MAIORIS : COMMUNIE : PONTISARENSIS : AD : CAUSAS : c'est-à-dire : « Sceau *(sigillum)* du Maire (et) de la Ville de Pontoise. » Les mots *ad causas* indiquent la destination officielle de ce sceau ; ils servaient autrefois à désigner un sceau employé pour les

actes ou les affaires ***publiques*** d'une juridiction ou d'une communauté.

Cet intéressant objet a été acheté, mardi dernier, par un de nos amis, qui a recueilli une collection déjà nombreuse sur Pontoise. (1)

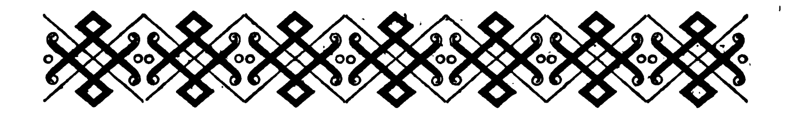
Dans la même vente, dont les vacations ont été très suivies, et dont les prix ont été en général très élevés, on a vendu le sceau de l'église de Meudon (xiv[e] siècle) dont Rabelais a dû se servir pour sceller les actes de sa cure; celui du Chapitre de Pomponne (sceau ogival du xiii[e] siècle, évêque bénissant) ; des sceaux de Beauvais, Evreux, Avignon, etc. ; des monnaies très rares ; le célèbre miroir de Prœneste, le vase dit de Condrieu, et beaucoup d'autres antiquités fort curieuses. On nous assure que l'Etat a fait acheter, pour nos Musées nationaux, diverses pièces de cette remarquable collection, dont les enchères ont duré plusieurs jours.

(*Écho Pontoisien* du 10 Mai 1883.)

(1) La collection dont il s'agit est celle de M. Henri Le Charpentier, dont le catalogue a été publié par lui-même en 1882.







OU EST LE « TRIOMPHE D'ALEXANDRE ? »

PROBLÈME ARTISTIQUE

*Lettre au Directeur de l'*Écho Pontoisien

Pontoise, le 15 septembre 1883.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je lis dans votre dernier numéro le compte rendu de la séance du Conseil municipal de Pontoise, du *21 avril 1883*, publié le *treize septembre !!!* (1), et où se trouve un passage ainsi conçu :

« V. — M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une » interpellation à lui adressée par la Commission des » finances.

» Cette interpellation est ainsi conçue :

« Dans le cours des séances de la Commission des finances, » et à propos de la recherche des objets appartenant à la

(1) Le retard apporté à la publication de ce compte rendu, n'est pas imputable à la Direction du journal, qui a toujours publié ces comptes rendus aussitôt que les textes lui étaient communiqués. (N. D. L. R.)

» Ville et qui ont été adirés (1), il a été affirmé qu'une » tapisserie, d'une grande valeur artistique, représentant *le* » *Triomphe d'Alexandre en Égypte, au milieu des palmiers*, » avait disparu.

» M. Germain pourrait-il fournir des explications au » Conseil sur l'existence ou la disparition de cette tapisserie ?

» Pour la Commission des finances :

» *Le Rapporteur*, (signé) COQUET. »

Dans la suite du compte rendu, M. Germain, interpellé, déclare, ainsi que M. Richomme, « qu'ils n'ont jamais eu connaissance d'une tapisserie *représentant le sujet indiqué*. »

M. Germain reconnaît que les tapisseries de la Ville « *ont été*, à une certaine époque, *pour être vendues*, *pour* le prix à en provenir *être employé* à l'acquisition d'un tapis neuf nécessaire à la salle du Conseil (!!) »

Le Conseil municipal, après avoir reçu les déclarations de MM. Germain et Richomme, qui « *déclarent n'avoir jamais eu connaissance de la tapisserie en question*, » et « satisfait de ces explications » (*sic*), passe à l'ordre du jour.

De telle sorte que la question, mal posée d'ailleurs par l'honorable M. Coquet, se trouve être du même coup enterrée sans être résolue !

Il est juste d'ajouter que deux honorables membres du Conseil, MM. Germain et Putel, votent pour une enquête, dont la demande est, du reste, rejetée par la majorité.

M. Salomé, combattant cette demande d'enquête, dit que cette enquête ne donnerait probablement aucun éclaircissement nouveau, « attendu que les *anciens maires* de Pontoise, ainsi que les *personnes qui pourraient* donner des renseignements sont, *pour la majeure partie*, *décédés !* »

C'est là, Monsieur le Directeur, une erreur de M. Salomé.

La population de Pontoise, plus favorisée que celle d'Alexandrie *en Egypte*, n'a pas, heureusement, été tellement décimée pendant ces vingt dernières années, qu'il ne reste un certain nombre de témoins ayant pu constater, *de*

(1) C'est-à-dire *perdus, égarés ;* ne s'emploie guère qu'en Jurisprudence. Pourtant, Ronsard a dit :

Voici venir Bellin, qui, seul, avoit erré
Tout un jour à chercher son bélier adiré.

visu, l'existence de la tapisserie à laquelle on a, sans doute, voulu faire allusion.

Ainsi, moi qui vous écris, j'ai reçu de la main de M. Delaissement, ancien maire de Pontoise, alors administrateur du Collège, ce que l'on appelle des « lauriers universitaires » dans la « distribution solennelle des prix. » Et pour « rehausser l'éclat de cette cérémonie, » l'Administration municipale avait fait placer, comme fond de théâtre, une superbe tapisserie représentant, non pas, comme le dit l'honorable M. Coquet, *le Triomphe d'Alexandre EN ÉGYPTE, au milieu des palmiers*, mais l'*Entrée* du même Alexandre *dans Babylone*, d'après le tableau de Le Brun.

Ce tableau, qu'on admire encore de nos jours au Musée du Louvre, a été très souvent reproduit, notamment dans *les Suites* gravées par Audran, qui l'a intitulé : « AINSY PAR LA VERTU S'ÉLÈVENT LES HÉROS, » et au-dessous : « *Entrée triomphante d'Alexandre dans Babilone* (sic) *au milieu* (non des palmiers, mais) *des concerts de musique et des acclamations du peuple.* » (1)

La tapisserie en question était ornée d'une bordure historiée, et elle avait à peu près la grandeur du tableau original, lequel comporte « seize pieds de haut sur environ vingt pieds de large. »

Le temps avait exercé quelques ravages sur ce beau morceau ; les tons du fond, notamment, s'étaient affaiblis et jaunis ; des réparations eussent sans doute été nécessaires.

Pour donner, en quelques mots, une idée générale du sujet représenté, nous rappellerons que Quinte Curce rapporte :

« Qu'après la bataille d'Arbelles, Alexandre entra dans la capitale de l'Asie (et non de l'Égypte) ; .... le gardien des trésors de Darius avait fait joncher toute la route de fleurs et de palmes (et non de *palmiers*, comme le dit M. Coquet), et dresser, de chaque côté, des autels d'argent où fumaient, avec l'encens, mille autres parfums..... Le Roi entra dans la ville, monté sur un char...., etc.

(1) Cette suite, gravée d'abord par Gérard Audran, a été copiée en proportions plus petites par Benoît et par Jean Audran, puis par Duplessis-Bertaux et Niquet. (Voyez *Musée Réveil*, vol. VII).

Sur la gravure d'Audran, ce char se dirige vers la gauche du tableau, où un nègre, aux cheveux crépus, joue de la flûte; (c'est peut-être ce qui a fait supposer que la scène se passait près du pays des Kroumirs).

Je me rappelle l'ensemble et les détails de cette tapisserie avec une telle précision, que je n'hésiterais pas à la reconnaître si le hasard me la faisait repasser sous les yeux.

Si quelqu'un mettait en doute ces souvenirs personnels, très vivants chez moi, et qui sont, je puis l'affirmer, présents à l'esprit de plus d'un de mes concitoyens, je pourrais rappeler comment la ville de Pontoise est devenue propriétaire des tapisseries, aujourd'hui objets de tant de discussions.

Elles sont en général connues sous le nom de *Tapisseries de Notre-Dame*. *L'Écho Pontoisien* leur a déjà consacré une étude spéciale (1), et il en est aussi question dans une brochure adressée à M. l'abbé Marchand. (2)

L'église Notre-Dame renfermait, avant la Révolution, un grand nombre de tapisseries de provenances diverses, léguées à la Fabrique ou achetées par elle.

Ainsi, le 28 janvier 1731, la Fabrique de Notre-Dame « accepte un legs de feue Madame Le Tavernier de la » Mairie (3), de six pièces de tapisserie, verdure d'haute » lisse, mais elle ne juge pas (la Fabrique) à propos de » réclamer *soixante livres d'argent* aussi léguées pour frais » de doublure, parce qu'on placera lesdites tapisseries aux » cieux (*sic*). » (4)

Il ne s'agit pas ici, comme on le voit, des *Batailles*

(1) Voir l'*Écho Pontoisien*, n° 48, 19° année (30 novembre 1876), article intitulé : *Les souvenirs matériels du passé; les Tapisseries dites de Notre-Dame*. Nous extrayons de cet intéressant article le passage suivant, qui a trait précisément à l'objet en discussion :

« On y voyait (parmi les tapisseries municipales) disait l'auteur, figurer une autre » pièce, mais plus moderne, représentant le *Triomphe d'Alexandre*, d'après Le Brun, » connu sous le nom d'*Entrée dans Babylone*. On a pu voir, en effet, ces pièces figurer » dans des fêtes publiques, et nous nous rappelons *les avoir vues* autrefois, orner la » porte de notre Hôtel-de-Ville, les jours de procession de la Fête-Dieu. »

(2) *Lettre sur l'église Notre-Dame de Pontoise*, par A. François. — Broch. in-8°, Pontoise, libr. Seyès, 1876.

(3) M. Le Tavernier de la Mairie était juge d'instruction au Tribunal; il n'existe plus actuellement, à Pontoise, aucun représentant de cette famille.

(4) C'est-à-dire à un niveau fort élevé au-dessus du sol.

d'Alexandre (1) ; mais voici où nous allons en retrouver la trace :

Quelques temps auparavant, le 23 mars 1730, le curé Louis Duval, l'un de nos historiens pontoisiens, avait fait connaître aux marguilliers : « qu'il a vu exposer en vente, à la porte » de M. Mazière, mousquetaire (dont la famille est repré- » sentée aujourd'hui à Pontoise par Mme veuve Petit-Allain), » seize aunes un quart de tapisseries d'Aubusson, en six » pièces, représentant les VICTOIRES D'ALEXANDRE LE GRAND » (parmi lesquelles figurait naturellement l'*Entrée dans Babylone*). (2)

Le curé pense « qu'on pourrait en mettre deux derrière le » crucifix, deux au bout des *anciennes tapisseries* (comme » on le voit, l'église en était déjà fort garnie) et deux à » l'orgue. »

Il a vu également exposées « douze aulnes de tapisserie » de Flandre, de Verdures, en cinq pièces, qu'on pourroit » poser, deux où sont les tableaux, dans le chœur, et le » surplus aux piliers de la nef. »

La Fabrique autorise son receveur à les acheter pour 770 livres, « avec défense de les prêter à qui que ce soit, » sous peine d'une amende de cent livres par les marguilliers » en charge. »

Ce sont ces tapisseries qui, comme tant d'autres objets d'art, après la fermeture des églises, pendant la Terreur, passèrent aux mains des Municipalités.

Le peu de soin qu'on en prit alors en fit disparaître un grand nombre, parmi lesquelles, probablement, les *Batailles d'Alexandre,* sauf le panneau dont nous avons parlé plus haut.

En résumé, il résulte de tout ce que nous venons de dire :

Que cette dernière tapisserie *(l'Entrée dans Babylone)* existait encore il y a peu de temps, et qu'elle a disparu.

(1) La suite, en série, de la collection de tableaux du peintre Le Brun, dits *les Batailles d'Alexandre*, se compose de cinq sujets qui sont : *Passage du Granique. — Bataille d'Arbelles. — Alexandre et la famille de Darius. — Entrée d'Alexandre dans Babylone. — Porus vaincu, présenté à Alexandre.*

(2) Archives de Notre-Dame de Pontoise. — Reg. des *Délibérations du Conseil de Fabrique.*

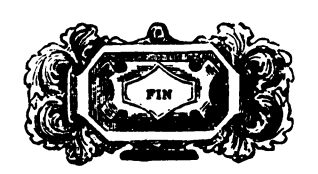
Comment a-t-elle disparu ? C'est un mystère, comme dit le catéchisme, que nous devons croire, mais sans chercher à le pénétrer !

Il résulte également des recherches faites à ce sujet, que les tapisseries qui restent à l'Hôtel-de-Ville sont loin d'être sans valeur. C'est, sans aucun doute, ce que l'expert parisien, auquel on les a vraisemblablement soumises, a dû répondre.

Il est peut-être moins agréable pour certains de nos édiles de voir suspendus à la muraille ces souvenirs du passé que de les voir transformés en moelleuses chancelières. Mais, de ce côté, la réputation artistique de notre ville est désormais sauvegardée, et l'on ne saurait trop approuver la sage conduite du Conseil municipal actuel, qui a fait acte de judicieuse administration en épargnant de nouvelles vicissitudes aux tapisseries infortunées, si longtemps méconnues.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

(**_Écho Pontoisien_ du 20 Septembre 1883.**)





PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENTS SUR LA FAMILLE TAILLEPIED

Du 29me Juillet 1564,

Fut présent Nicolas Taillepied, marchant demourant à Meullent confesse avoir baillé et délaissé comme aprentis Michel Taillepied son fils, du jour de la Magdeleine devant passée jusques à deux années finies / à sire Jehan Hardy, marchand mercier demourant à Pontoise, present, preneur le dit aprentis le dit temps durant; pendant le quel temps le dit preneur sera tenu nourrir le dit aprentis, luy querir feu, lict; luy monstrer et faire apprendre l'art et industrie du mestier du quel le dict preneur se mesle. Et à la fin / et moyennant ce le dict bailleur a promis faire servir le dict preneur par le dict aprentis le dict temps durant, tant au dict estat comme et generalement en toutes les aultres affaires licites / et paiera au dict preneur la somme de vingt escus d'or sol savoir dix escus à la volonté du dit preneur et les aultres dix escus à la fin du dict temps et néanmoins a esté accordé que au cas que le dict aprentis s'absentera hors du

dict service pendant le premier an en ce cas que le dict bailleur sera tenu paier aud. preneur pour le temps que led. aprentis l'auroit servy au prorata de vingt escus par an.... S'obligeant (en) biens l'un envers l'aultre, renonçant, promettant (etc.)

Signé :

HARDY. N. TAILLEPIED.

MARTIN FRANÇOYS, LEVASSEUR (notaire).

PELET,

Comme tesmoinct.

Du tiers jour de Novembre 1564,

Fut présente Jehanne Dargennes veufve de feu Simon Taillepied, dame de Soy, demeurant à Arblay, laquelle de son bon gré recognut et confessa avoir renoncé et par les presentes renonce au proffict de sire Nicolas Dargennes, marchant demeurant à Ponthoise à ce present et ce acceptant pour luy ses hoirs à tout et tel droict part et portion qu'elle pourroit prétendre et demander les heritaiges cy après désignés quy apartiennent à feu Gervais Dargennes son père — premierement en une grant court devant et vigne derriere, où de présent est edifie une maison granche et lieu ainsy comme il se comporte assis aux faulxbourgs de la porte d'Ennery rue de la Charronnerye : tenant tous les dicts lieux d'un costé aux hoirs de Martin Gaultier, d'aultre costé aux hoirs Jehan Le Tellier de Paris, d'un bout au s^gr de Soubs le Four, et d'aultre bout au pavé de la dicte rue. Item en une maison, court, granche et vigne, tenant aud. lieu dessus declaré et assis en ce mesme lieu et rue : tenant d'un costé tous les dits lieux aux dits hoirs Martin Gaulthier, d'aultre costé aux dicts hoirs Jehan Le Tellier, d'un bout au dict s^gr de Soubs le Four et d'aultre bout au pavé de la dicte rue. Ceste presente renonciation faicte aux charges des cens et rentes que les dits lieux pourront debvoir tant envers les seigneurs dont ils sont tenus et mouvants, le dit Nicolas Dargennes que aultres personnes envers lesquels ils sont

tenus, chargez et redevables, et lesquelles charges le dit Nicolas Dargennes sera tenu dorénavant de paier, acquiter ensemble tous les dits arrérages qui en pourroient estre deubz jusques à ce jourdhuy pour le regard de ce que la dite veufve en pourroit estre tenue, obligeant, renonçant, etc.

Presens : Françoys Cailleu, demeurant à Morcourt, et Jehan Pelet, tesmoings.

Levasseur (notaire).

Du 27e jour d'Octobre 1568,

Fut présent Charles Taillepied, cordier, demourant à Arblay, lequel de sa bonne volunté et en considération des services et aultres advancements à lui faicts par Jehanne Dargennes, sa mère, veufve de feu Simon Taillepied, recognut et confessa avoir voullu et consenty, veult, consend et accorde, par ces presentes, que au cas que cy après il allast de vye à trespas premièrement que la dicte veufve sa mère, soyt qu'il ait enffants ou non ; en ce cas que la dicte Jehanne Dargennes à ce presente jouysse en usuffruict sa vie durant seullement de la moitié de tous et chacun des acquetz et conquetz immeubles que le dict Charles Taillepied a par cy devant faicts et apres le decès de la dicte veufve retourneront les dits acquetz aux enffants du dict Charles Taillepied sy aucun en y a, sans que la dicte veufve en puisse aucuns vendre ne aliener a quelques personnes que ce soyent.

Ces presens voulloir et consentement faicts par les causes sus dictes et aultres à ce mouvant le dict Taillepied, obligeant, etc.

Moreau (notaire). Levasseur (notaire).

Signe de Taillepied.



Du Lundy xxII[e] jour de Septembre l'an mil v[e] xxxIIj,

Honorable home maistre Esmond Damesmes licencié es loix advocat du Roy n[re] Sire en la ville et chastellenie de Ponthoise declare que l'enchere par luy mise sur les heritages que furent a deffuncts Jehan Pousepain et Jehan Taillepié assis au long de la Roche dudit Ponthoise saisis a la requette du prieur de Saint Pierre dudit Ponthoise quy luy ont esté vendus et adjugez par Monsieur le Prevost en garde dudit Ponthoise ou son lieutenant, l'ont esté pour et au nom et au prouffit de venerable et discrette personne maistre Jehan Amelyne prestre chanoine de l'église collégiale Mons[r] Saint Mellon dudit Ponthoise et auquel Amelyne pour ce present, ledit Damesmes de son consentement a ceddé et transporté cedde et transporte tous les doiz, cous, raisons, proprieté et possession qu'il avoit et prenoit ausd. heritages par le moien dud. decret le subroge. Ceste declaration et transport faiz aux charges dud. decret. Desquelles led. Amelyne a promis et promect aquiter, descharger et desdommager led. Damesmes envers et contre tous et de tous, obligeant, renonçant, etc.

Signé : J. Le Vasseur. J. Oger.

J. Amelyne est le prêtre dont la tombe est à Maubuisson et sert de table pour la laiterie.

Du Vendredy neufviesme jour de Mars mil v[c] et xlIj,

Furent presents Nicolas Bouilliette, laboureur, Guillemette *Taillepied*, sa femme de luy autorisée, Jacques Bouilliette et Jehan de Chars laboureurs, tous dem[t] à Guery fois led. de Chars qui demeure à Moucy le Preux (1) lesquels de leurs bons grez et plein sens, sans division ne discucion, confessent avoir vendu ceddé... à honorable homme et saige

(1) Mouchy-le-Preux, cant. de Vitry, arr. d'Arras (Pas-de-Calais).

Me Alexandre Chasteau licencié en chacun droit sgr de Puteaux (?) demt à Ponthoise, acheteur pour luy et ses hoirs, c'est assr une piece de terre contenant neuf quartiers assise au terrouer de Parnes au lieud. le Poirier Mantion ou la Dalle de Lainville, ten. d'une part Denise Chevalier veuve du sr d'Hyesquion (?) d. p. à une chaussée, mouvant du sr de Hamicourt (?) et autres (?) à cause de leur fief... et dont le champart du cent de gerbes les nuef avecques droit de champartage sy est ensemencée en blé; Item une autre piece de terre contenant cinq quartiers assise au terrouer de Barcaigny, ou lieud. le Chesne de Noisement... tenu et mouvant des rx abbé et Couvent de S. Denis en France et du sgr dud. Barcaigny, droit de champart... du cent de gerbes les nuef dont led. sgr de Barcaigny prend deux gerbes du cent. Item une autre piece de terre contenant trois quartiers assise au terrouer de Chars au lieudit la Haye St Soupplix, ten. d. p. à Jehan Valent, d. p. aux hoirs Nicolas Bourcier, aboutissant de une part aux Rousseaulx et est tenue lad. piece des sgrs de St Denis et du sgr de la Grippiere par partie en droit de champart qui est du cent de gerbes les nuef... Item une autre piece de terre contenant trois quartiers assise au terrouer de Barcagny... tenant aux terres de la chappelle de Barcaigny et au chemin qui maine de Chars à Barcagny... Item une autre piece de terre contenant deux arpens assise au terrouer de Barcagny... Ceste vente faicte... moyennant la somme de huit vingt cinq livres cinq solz ts. argent franc, qui a esté presentement paiée par led. achepteur en or et monnoye ayant cours... Renonçans, obligeans, etc.

Signé : Dabie. J. Le Vasseur.





TABLE DES MATIÈRES



Pontoise. — Imp. de Am. Paris

